

**LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU JAPON AU PRISME
DES THEORIES DE RELATIONS INTERNATIONALES
(ULUSLARARASI İLİŞKİLER TEORİLERİ ÇERÇEVESİNDE JAPONYA'NIN
DIŞ YARDIMLAR POLİTİKASI)**

Réalisé par

Ryo Malik ÇAYMAZ

Mémoire

Présenté en vue de
l'obtention du diplôme de

MASTER

en

RELATIONS INTERNATIONALES

de

L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

de

L'UNIVERSITE GALATASARAY

Directrice : Doç. Dr. Menent SAVAŞ-CAZALA

JUIN 2022

**LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU JAPON AU PRISME
DES THEORIES DE RELATIONS INTERNATIONALES
(ULUSLARARASI İLİŞKİLER TEORİLERİ ÇERÇEVESİNDE JAPONYA'NIN
DIŞ YARDIMLAR POLİTİKASI)**

Réalisé par

Ryo Malik ÇAYMAZ

Mémoire

Présenté en vue de
l'obtention du diplôme de

MASTER

en

RELATIONS INTERNATIONALES

de

L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

de

L'UNIVERSITE GALATASARAY

Directrice : Doç. Dr. Menent SAVAŞ-CAZALA

JUIN 2022

Préface

Je voudrais tout d'abord remercier ma directrice de thèse, Doç. Dr. Menent Savaş-Cazala, qui a eu la gentillesse de me guider tout au long de la rédaction de ma thèse, depuis le stade où ce travail n'était pas plus qu'une simple proposition de recherche dépassant à peine une page.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude envers mes parents pour m'avoir offert un soutien inconditionnel et des encouragements continus tout au long de mes longues années d'études et du processus de recherche et de rédaction de cette thèse. Cet accomplissement n'aurait pas été possible sans leur soutien matériel et émotionnel.

Ryo Malik ÇAYMAZ



Table des matières

LISTE DES TABLES	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES ABBREVIATIONS.....	vii
RESUME	viii
ABSTRACT	ix
ÖZET	x
INTRODUCTION.....	1
I-LES ORIGINES LIBERALES DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU JAPON	5
A) Le contexte politico-institutionnel japonais à l'aube de la période d'après-guerre 5	
1) La démilitarisation de la société japonaise et ses limites dans un contexte international changeant.....	5
2) La démocratisation de la vie politique japonaise dans le cadre de la théorie de paix démocratique.....	10
B) L'aide au développement comme instrument de réconciliation historique et de réalisation des intérêts économiques dans le contexte d'un Japon démilitarisé.....	14
1) Une formule libérale gagnant-gagnant cherchant à promouvoir la prospérité économique mutuelle	15
2) La complexité du processus décisionnel dans la politique d'APD du Japon en raison de la multiplicité des acteurs	21
3) L'APD du Japon, un instrument du <i>soft power</i> japonais et un modèle à suivre par les Etats asiatiques ?	26
II-LA TOURNURE REALISTE DANS L'AIDE AU DEVELOPPEMENT : CONCURRENCE ET RECHERCHE DE LA SECURITE DANS L'APD JAPONAIS36	
A) L'importance du concept de <i>self-help</i> dans le rétablissement économique du Japon et ses postérités sur sa politique d'APD	36
B) La concurrence américano-japonaise dans l'APD.....	40
1) Les « chocs de Nixon » et ses retombées sur la politique étrangère japonaise ...	41
2) La doctrine Fukuda : la première tentative japonaise d'user de la politique d'APD à des fins sécuritaires en Asie	45
III- LA SYNTHESE NEOLIBERALE-NEOREALISTE DANS LA POLITIQUE D'APD JAPONAISE	55
A) « l'humanitarisation » de la politique d'APD japonaise au lendemain de la Guerre froide	55
B) L'émergence de la Chine et la remise en cause de l'hégémonie japonaise.....	65
1) Les attentes politiques déçues de la politique d'APD japonaise envers la Chine66	

2) L'APD comme terrain de concurrence Sino-Japonais dans les régions en développement.....	74
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE.....	86



LISTE DES TABLES

Table 1 : Le schéma bureaucratique de l'APD au Japon.....	22
Table 2.1 : La distribution géographique de l'APD des principaux Etats donateurs de l'Asie de l'Est et des autres membres du DAC en 2012.....	29
Table 2.2 : La répartition sectorielle de l'APD des principaux Etats donateurs de l'Asie de l'Est et des autres membres de la DAC en 2012.....	30
Table 3 : Comparaison entre les principaux Etats donateurs asiatiques et les membres de la DAC au sujet des caractéristiques de leur politique d'APD.....	31
Table 4 : Les 10 plus grand pays donateurs d'aide entre 1985 et 1999 (en millions de dollars).....	55
Table 5 : Les principales mesures prises dans le cadre de la politique d'APD du Japon entre 1988 et 1993.....	61

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La répartition de l'APD japonais selon le type d'aide en 1992.....	20
--	----



LISTE DES ABBREVIATIONS

APD : Aide Publique au Développement

ASEAN : Association of South East Asian Nations (Association des Nations d'Asie du Sud-Est)

DAC : Development Assistance Committee (Comité d'Aide au Développement)

FOIP : Free and Open Indo-Pacific (Indo-Pacifique Libre et Ouverte)

MFA : Ministry of Foreign Affairs (Ministère des Affaires Etrangères)

MITI : Ministry of International Trade and Industry (Ministère du Commerce International et de l'Industrie)

MoF : Ministry of Finance (Ministère de la Finance)

STEP : Special Terms for Economic Partnership (Termes Spéciaux pour le Partenariat Economique)

TICAD : Tokyo International Conference on African Development (Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement Africain)

RESUME

Ayant subi un processus de démilitarisation, de démocratisation politique et de libéralisation économique à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le Japon se retrouva paradoxalement dans une situation où il fut contraint d'adopter une conception libérale des relations internationales dans un contexte de début de Guerre froide marqué par la prédominance des pensées réalistes mettant l'accent sur la maximisation de la puissance et de la sécurité. N'ayant pas à se soucier d'assurer sa propre sécurité en raison de l'alliance sécuritaire avec les Etats-Unis, la politique étrangère japonaise se concentra alors sur l'instrument de l'économie dont en particulier les aides publiques au développement (APD) pour faire regagner au pays sa place dans le nouvel ordre international. Initialement conçu par la politique étrangère japonaise comme un instrument de réconciliation historique pour rétablir les relations diplomatiques avec les Etats voisins en Asie tout en contribuant au développement économique du Japon, le rôle affecté à la politique d'aide au développement par les décideurs politiques connaîtra cependant plusieurs évolutions en fonction des changements majeurs observés dans l'ordre international. Ce travail cherche à expliquer ces continuités et ruptures encourues par la politique d'aide au développement du Japon selon un cadre théorique mobilisant plusieurs courants théoriques des relations internationales dont en particulier ceux appartenant au courant libéral et réaliste et leurs formes dérivatives que sont le néolibéralisme et le néoréalisme.

Mots clés : Japon, politique étrangère, aide publique au développement (APD), ordre international, concurrence.

ABSTRACT

Being subjected to a process of demilitarisation, political democratisation and economic liberalisation in the aftermath of the Second World War, Japan paradoxically found itself in a situation where it was resigned to adopt a liberal approach of international relations in the tension-rife context of the cold war where other countries were striving to maximize their power and security. Having wholly “outsourced” its security to the United States by the means of a security alliance, Japan had the luxury to concentrate its utmost foreign policy efforts in the field of economics and specifically official development assistance (ODA) policies in order to regain its standing in the international order. Initially conceived by Japanese foreign policy as an historical reconciliation tool used to rekindle international relations with its Asian neighbours all the while contributing to the economic development of Japan itself, it can be observed that the role affected to ODA by Japanese policy makers underwent numerous shifts in paradigm according to major changes in the international order. This thesis tries to explain these shifts according to a theoretical framework making use of several major theoretical schools of international relations including the liberal and realist approaches and the derivative forms of these approaches which are neoliberalism and neorealism.

Key words: Japan, foreign policy, Official Development Assistance (ODA), international order, competition.

ÖZET

İkinci Dünya Savaşı'nın sonunda silahsızlandırma, siyasi demokratikleşme ve iktisadi liberalleşme süreçlerinden geçen Japonya, diğer devletlerin güçlerini ve güvenliklerini maksimize etmeye çalışmalarına nazaran, gerginliğin yaygın olduğu Soğuk Savaş dönemi uluslararası düzeninde liberal bir dış politika anlayışını benimsemek zorunda kalmıştı. Amerika Birleşik Devletleriyle imzalanan askeri anlaşmasından dolayı kendi güvenliğini üçüncü bir devlete emanet edebilmiş Japonya, dış politikası çerçevesinde iktisadi araçların kullanımı ve bunların arasında özellikle dış yardım politikasına (ODA) önem vermiştir. İlk önce Japon karar alıcıları tarafından Asya'daki komşu devletlerle ilişkileri düzeltmek için ve Japonya'nın iktisadi kalkınmasına güç katmak için bir araç olarak benimsenen dış yardımlar politikasının Japon dış politikasındaki yeri, uluslararası düzende meydana gelen gelişmelerden dolayı birçok değişime uğramıştır. Bu çalışmanın esas amacı, söz konusu değişimleri liberalizm, realizm ve bunlara bağlı olan diğer uluslararası ilişkiler teorileri akımlarını benimseyen teorik bir çerçeveyi kullanarak incelemektir.

Anahtar kelimeler: Japonya, dış politika, kalkınma yardımları politikası, uluslararası düzen, rekabet.

INTRODUCTION

A la fin de la seconde Guerre mondiale, le Japon fut privé pour la première fois dans son histoire moderne du droit de disposer et de maintenir une armée régulière. Le pays, ayant été dans une situation d'isolationnisme complet pendant plus de 250 ans avec la politique du *Sakoku* (Pays fermé) entre le XVIIème et XIXème siècle, avait suite à sa réouverture sur le monde appliqué pendant plus d'un demi-siècle une politique étrangère expansionniste cherchant à renverser le statu quo dans la région et faire du pays une grande puissance avec des ambitions régionales, puis mondiales.

En effet, la puissance militaire fut pendant longtemps le principal outil utilisé par les Etats dans le cadre de leur politique étrangère, et est par ailleurs toujours considéré comme le pilier le plus fondamental de la projection de la puissance des Etats par les courants réalistes des relations internationales. Or, le Japon confia sa sécurité à une puissance tierce que furent les Etats-Unis, ce qui représente un cas remarquable car l'alliance stratégique liant les deux pays continue de persister encore aujourd'hui malgré le rééquilibrage du rapport de puissance militaire entre les deux pays suite aux efforts récent du Japon pour se remilitariser¹. Les Etats-Unis furent contractuellement chargés d'offrir au Japon une sécurité durable dans un environnement géopolitique qui fut rapidement caractérisé par les tensions et les imprévisibilités liés à l'éclatement de la Guerre froide. Ainsi, le Japon n'a pas eu à se soucier de sa survie dans le système international vu l'absence de la nécessité du *self-help* en raison de sa « sous-traitance » sécuritaire par les Etats-Unis. Etant dépourvu de la capacité d'intervention militaire à l'étranger, il devint quasi-impossible pour le Japon de contribuer à la paix et la sécurité globale par des moyens militaires².

Suite à une période de transition démocratique et libérale, le Japon est parvenu à connaître une période de croissance économique rapide qui lui a permis de réintégrer le système international par un instrument pacifique qu'est l'influence économique plutôt que la contrainte. C'est dans ce contexte que nous remarquons que la diplomatie

¹ En 2022, même si le Japon ne consacrait que 1,1 % de son budget national aux dépenses militaires, il était tout de même classé au rang de 9ème pays au monde en terme de dépenses militaires avec une somme totale de 54,1 milliards de dollars.

² Junji Nakagawa, « Legal Problems of Japan's ODA Guidelines - Aid and Democracy, Human Rights and Peace », **The Japanese Annual of International Law**, No.36, 1993, p. 76.

et surtout l'aide publique au développement (APD) est devenu un instrument privilégié de la politique étrangère japonaise employé pour faire regagner au pays son statut de puissance régionale. D'abord conçu dans les années 1950 comme un instrument pour alimenter la croissance économique japonaise et normaliser les relations avec les Etats qui furent colonisés et occupés durant l'ère impériale, la politique d'aide au développement du Japon a connu cependant plusieurs évolutions et impacts en fonction des changements observés dans le contexte international ainsi que dans la politique intérieure du Japon.

Le gouvernement japonais a, à plusieurs reprises, modifié les modalités de sa politique d'aide au développement d'après des perceptions et paradigmes changeantes qu'on pourrait relier aux diverses écoles de pensée des relations internationales tels que le libéralisme, le réalisme et les formes plus récentes de ces dernières que sont le néolibéralisme et le néoréalisme. En effet, le rôle attribué à la politique d'aide au développement fait débat dans le champ académique des relations internationales : les réalistes les conçoivent essentiellement comme des « pots-de-vin » permettant d'acheter des concessions politiques et consolider les alliances, alors que les libéraux les conçoivent comme un instrument permettant d'améliorer le prestige et les bénéfices commerciaux du donneur et de développer les institutions internationales. Enfin, certains chercheurs du champ des relations internationales affiliés au courant du constructivisme mettent en lien les aides à l'étranger à des valeurs morales tels que la philosophie de l'altruisme³. Dans ce travail, nous nous focaliserons principalement sur les théories du réalisme et du libéralisme ainsi que leurs formes dérivatives que sont le néoréalisme et le néolibéralisme.

L'aide au développement a commencé à occuper une place de plus en plus ambitieuse et élargie dans la politique étrangère du Japon, passant d'un vecteur de développement économique pour le Japon et de normalisation des relations avec les Etats voisins à un instrument dans lequel le Japon a voulu assumer un rôle de leadership mondial dans le contexte de la remise en cause de l'ordre international libéral par les Etats-Unis à partir des années 1970 avec la fin du système de Bretton Woods ainsi que du déclin de la présence américaine en Asie suite au débâcle de la

³ Steven Lewis-Workman, « International Norms and Japanese Foreign Aid », **Asian Perspective**, Vol. 42, No. 1, 2018, p. 86.

guerre du Vietnam. Devenant le plus grand donneur d'aides au développement devant les Etats-Unis à partir de 1989⁴, le Japon commença dans le contexte de la fin de Guerre froide à concevoir l'économie et les aides au développement comme un moyen pour faire pression sur les gouvernements remettant en cause les principes libéraux et la sécurité de l'ordre international, voyant dans ces instruments une alternative à l'intervention armée dans un contexte où les capacités militaires du pays continuaient d'être limitées grandement par des facteurs structurels. En effet, le Japon participa récemment de manière remarquable aux sanctions économiques contre la Russie suite à l'invasion de l'Ukraine alors qu'il avait pendant longtemps tenu une position prudente dans ses relations avec la Russie en raison de la question de la souveraineté des îles Kouriles. De plus, le Japon avait incité les Etats africains à constituer un front uni contre toute remise en cause de l'ordre international par la force en référence aux événements d'Ukraine lors d'une session de la TICAD (*Tokyo International Conference on International Development*) de 2022⁵, ce qui montre que le Japon est désormais plus enclin à recourir aux instruments économiques dans le cadre de sa poursuite d'objectifs liés à la sécurité de l'ordre international.

Quels défis et quels transformations la politique d'aide au développement du Japon a-t-elle donc confronté en fonction du contexte national et international changeant ?

Dans une première partie, nous retracerons les racines historiques de la politique d'aide au développement du Japon dans le contexte de la fin de la Seconde Guerre Mondiale afin de contextualiser cette politique dans le cadre des théories libérales des relations internationales et de comprendre comment de manière paradoxale, le Japon fut contraint d'adopter une perspective libérale de politique étrangère dans un contexte global de tensions marqué par la prédominance des courants réalistes. Dans cette partie, nous discuterons des divers changements politiques, militaires, constitutionnels, et économiques qui furent apportés par l'administration américaine d'occupation à la société japonaise, et comment l'aide au développement est devenu la pierre angulaire de la politique étrangère du Japon vis-à-vis des affaires régionales. Ensuite, dans une

⁴ Ali Balcı, Murat Yeşiltaş, « Bir Dış Politika Aracı Olarak Dış Yardımların Kullanılması: Japonya Örneği », *Uluslararası İlişkiler*, Vol. 2, No. 8, Hivers 2005-2006, p. 168.

⁵ « Japan urges African nations to stand together over Ukraine », **NHK World Japan**, 26 Mars 2022. <https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/news/356865/>

seconde partie, nous nous focaliserons sur la tournure réaliste de la politique d'aide au développement du Japon dans le contexte du déclin de la puissance hégémonique américaine en Asie dans les années 1970, date à partir de laquelle les Etats-Unis sont devenu un concurrent pour le Japon dans le domaine de l'APD. Ensuite, dans une troisième partie, nous nous concentrerons sur la période d'après-Guerre froide pour voir comment les pensées du néolibéralisme mais aussi du néoréalisme furent simultanément consolidés dans la politique d'APD japonaise dans un contexte marqué non seulement par l'expansion de la démocratie à travers le monde et l'émergence des interventions humanitaires mais aussi la montée en puissance de la Chine.



I-LES ORIGINES LIBERALES DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU JAPON

A) Le contexte politico-institutionnel japonais à l'aube de la période d'après-guerre

Au lendemain de la guerre, le Japon fut occupé par les forces alliées avec en tête les Etats-Unis ; l'administration du pays fut alors confiée à Douglas MacArthur, célèbre général de la guerre du pacifique qui fut désigné le commandant suprême des puissances alliées (SCAP) ; la SCAP se verra confier le rôle de réformer la société japonaise afin de mettre fin à l'emprise impérialiste et militariste qui pesait sur la vie politique japonaise depuis plus d'un demi-siècle et relancer une économie dévastée par le conflit précédent.

1) La démilitarisation de la société japonaise et ses limites dans un contexte international changeant

Le facteur le plus déterminant qui continue encore aujourd'hui d'être la principale raison pour laquelle la politique étrangère japonaise privilégie l'aide au développement et d'autres moyens pacifiques se trouve dans la nouvelle constitution japonaise qui fut rédigée par les forces d'occupation dans le contexte d'après-guerre. En effet, l'article 9 de la nouvelle constitution japonaise interdit explicitement non seulement le recours par le pays à la force dans le cadre des interventions étrangères mais prive aussi le pays du droit de disposer et de maintenir des armements de nature offensive. Selon ledit article,

« Le peuple japonais renonce pour toujours à considérer la guerre comme un droit souverain du pays et refusera d'utiliser le recours ou la menace de recourir à la force comme un moyen pour régler les différends internationaux... il ne renforcera sous aucune condition ses capacités militaires terrestres, maritimes et aériennes. Il sera privé du droit de percevoir quelconque Etat comme une entité hostile. »⁶

⁶ Prime Minister of Japan and his Cabinet, « The Constitution of Japan », https://japan.kantei.go.jp/constitution_and_government_of_japan/constitution_e.html

Privé du recours à la force, qui fut cependant considéré comme un droit souverain naturel et inaliénable de tout Etat dans le cadre des relations internationales par les courants réalistes, le Japon fut contraint de recourir à une politique étrangère mettant l'accent sur des moyens économiques alors que sa sécurité fut pleinement confiée aux Etats-Unis qui prirent alors le caractère d'une puissance garante. Le Japon a regagné sa souveraineté avec la signature en Septembre 1951 du traité de San Francisco négocié entre le Japon et les puissances alliées, et qui a mis fin à toutes les questions héritées de la guerre dont la question de la souveraineté des Etats occupés et des réparations de guerre. Cependant, un autre traité qui fut négocié de manière bilatérale entre le Japon et les Etats-Unis fut aussi signé à la même date : le Traité de Sécurité entre les Etats-Unis et le Japon, selon lequel le Japon a reconnu le droit des Etats-Unis de maintenir une présence militaire dans le pays afin d'assurer la sécurité du Japon mais aussi de l'Extrême-Orient dans sa généralité. Ce traité était caractérisé par une relation asymétrique entre le Japon et les Etats-Unis dans la mesure où malgré le regain de la souveraineté japonaise, les Etats-Unis disposaient de plusieurs pouvoirs de décision sur la politique sécuritaire du Japon. En effet, en dehors du fait que le traité avait une durée illimitée, il donnait aussi aux Etats-Unis le droit d'ingérence dans les affaires domestiques du Japon en cas de crise interne⁷, de gérer ses bases au Japon sans consulter le gouvernement local, et forçait le Japon à obtenir le consentement des Etats-Unis dans le cadre de ses relations avec les armées étrangères.

Il est question alors ici d'un contraste marquant entre un paradigme libéral caractérisant la nouvelle politique étrangère du Japon qui a pour la première fois de son histoire dû privilégier la résolution pacifique des différends et un paradigme réaliste de dynamique des puissances caractérisant la relation asymétrique et inégale liant les Etats-Unis au Japon. En effet, la résolution pacifique des différends et l'interdiction du recours à la force sont deux des caractéristiques les plus importantes de la conception libérale des relations internationales⁸ ; la clause pacifiste de la nouvelle constitution japonaise rappelle énormément les efforts infructueuses de la Société des Nations à établir un ordre international reposant sur la paix et le

⁷ Michael J. Green, «The US-Japan Alliance : a Brief Strategic History », **Education About Asia**, Vol. 12, No. 3, 2007, p. 26.

⁸ Andrew Moravcsik, « Taking Preferences Seriously : A Liberal Theory of International Politics », **International Organization**, Vol. 51, No. 4, 1997, p. 520.

renoncement des Etats à la guerre à travers le Pacte Briand-Kellog de 1929 dont l'article 1 soulignait « la condamnation du recours à la guerre comme solution pour régler les problèmes internationaux et le renoncement de la guerre comme un instrument de la politique nationale des Etats dans le cadre de leurs relations avec les autres Etats »⁹. Plus tard, l'Organisation des Nations Unies cherchera à reprendre ce principe mais dans une manière plus modérée et moins idéaliste avec l'article 2 de la Charte de l'ONU de 1945 dont le troisième principe précise que « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »¹⁰. La formulation de ces deux articles est remarquablement similaire à celui de l'article 9 de la constitution japonaise que nous avons mentionné ci-dessus.

D'un autre côté, les théoriciens des courants réalistes démentent l'argument selon lequel le Japon de l'après-guerre est un exemple réussi de l'application des thèses libérales en affirmant que la structure du système international continue d'être anarchique et que le pacifisme japonais est le résultat de la structure internationale plutôt que comme le résultat d'un cadre normatif¹¹. Pour tester ces arguments, il serait alors possible d'analyser la nouvelle relation sécuritaire liant le Japon aux Etats-Unis à travers un prisme néoréaliste au sens des travaux de Kenneth Waltz. Effectivement, l'approche de Waltz considère que la préoccupation fondamentale des Etats est d'assurer leur sécurité dans un système international caractérisé par l'anarchie et le manque de confiance, d'où une logique de « chacun pour soi » (*Self-Help*)¹². Le fait que le Japon n'a pas à se soucier de sa propre sécurité en raison de la transmission de ses responsabilités dans le domaine sécuritaire aux Etats-Unis contreviendrait au principe de *self-help* caractérisant l'approche néoréaliste de Waltz ; cependant, il serait possible également de contextualiser le cas japonais dans la théorie d'équilibre de la puissance défendue par les néoréalistes. En effet, nous pouvons affirmer qu'en confiant sa sécurité aux Etats-Unis, le Japon a effectué un *balancing* en ayant recours

⁹ « Briand-Kellog Pact 1928 », <https://www.jura.uni-muenchen.de/fakultaet/lehrstuehle/satzger/materialien/kellogg1928e.pdf>

¹⁰ « Charte des Nations Unies, Chapitre I : Buts et principes », **Organisation des Nations Unies**, <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1>

¹¹ Christopher W. Hughes, « Japan's 'Resentful Realism' and Balancing China's Rise », **The Chinese Journal of International Politics**, Vol. 9, No. 2, 2016, p. 111.

¹² Kenneth N. Waltz, **Theory of International Politics**, Addison Wesley, 1979, p. 111.

au *bandwagoning* ; en d'autres termes, le Japon a décidé d'assurer sa sécurité dans le système international en s'alignant du côté de la puissance dominante que sont les Etats-Unis alors que d'autres Etats alliés des Etats-Unis tels que la France et la Grande-Bretagne ont cherché à contrebalancer la puissance américaine via un *balancing* interne en se dotant de l'arme nucléaire.

L'alliance sécuritaire Nippo-Américaine continue encore aujourd'hui de conserver son importance malgré la fin de la Guerre froide en raison de l'émergence de nouvelles menaces régionales en Asie telles que la nucléarisation de la péninsule Coréenne et l'émergence de la Chine comme une puissance révisionniste remettant en cause le statu quo dans la région¹³. Cependant, la dépendance sécuritaire du Japon envers les Etats-Unis fut remise en question à plusieurs reprises non seulement par le Japon mais aussi par les Etats-Unis eux-mêmes. En effet, l'autonomisation progressive de la politique étrangère japonaise par rapport aux Etats-Unis a mené à une crainte grandissante des décideurs politiques mais aussi surtout de la société japonaise quant au fait que le Japon pourrait devenir impliqué dans des conflits extérieurs sans le vouloir en raison des actions et exigences de son allié américain, ce qui constituerait alors un cas de *chain-ganging*. Dans le courant néoréaliste, ce terme est employé pour désigner une situation où un conflit de faible amplitude géographique pourrait déborder en raison du jeu des alliances entre les Etats dans un système multipolaire¹⁴. Par exemple, la révision du traité de sécurité Américano-Japonais qui fut effectué en 1960 afin de donner plus de prérogatives militaires au Japon avait conduit aux plus grandes manifestations et émeutes que le pays avait connu dans son histoire moderne, et avait mené à la démission du premier ministre pro-Américain Nobusuke Kishi ainsi qu'à l'annulation de la visite officielle du président Eisenhower au Japon¹⁵.

D'un autre côté, l'intensification de la Guerre froide avec la guerre de Corée a conduit les Etats-Unis à inciter le Japon à se remilitariser et à faire de lui un partenaire militaire important dans le cadre de sa politique d'endiguement malgré la constitution ouvertement pacifiste qu'ils lui avaient imposé dans l'immédiat de l'après-guerre. Plus récemment, l'alliance militaire Nippo-Américain fut remis en cause par certains

¹³ Christopher W. Hughes, op. cit., p. 135.

¹⁴ Thomas J. Christensen, Jack Snyder, « Chain gangs and passed bucks : predicting alliance patterns in multipolarity », **International Organization**, Vol. 44, No. 2, 1990, p. 138.

¹⁵ Michael J. Green, op. cit., p. 26.

présidents américains adoptant une politique isolationniste et protectionniste qui voyaient dans cette relation asymétrique un coût supplémentaire imposé à l'économie américaine et qui profiterait plus pour le Japon plutôt que les Etats-Unis.

De manière mémorable, le président américain Donald Trump fut le premier président américain à avoir ouvertement menacé de retirer les troupes américaines stationnées au Japon et en Corée du Sud au cas où les pays n'augmenteraient pas leurs propres dépenses en matière de défense¹⁶. Voyant les alliances de sécurité comme des inconvénients plutôt que des atouts, l'administration Trump a accusé le Japon mais aussi ses autres alliés d'être des passagers clandestins (*Free-riders*) profitant de manière injuste de la sécurité conférée par les Etats-Unis sans donner grand-chose en retour. Trump avait aussi suggéré au Japon et à la Corée du Sud d'effectuer un équilibrage interne (*internal balancing*) en se dotant de l'arme nucléaire afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des Etats-Unis et d'établir un équilibre avec la Corée du Nord, ce qui a été perçu comme une suggestion maladroite au Japon qui est le seul pays à avoir subi un bombardement atomique en temps de guerre¹⁷. Enfin, Trump a aussi critiqué le caractère non-mutuel du traité de sécurité Américano-Japonais en affirmant qu'il est injuste que les Etats-Unis soient obligés de défendre l'intégrité territoriale du Japon alors que le Japon n'est pas contractuellement obligé de venir en aide aux Etats-Unis au cas où il est attaqué. Il est possible d'interpréter cette remise en cause par les Etats-Unis de ses obligations sécuritaires comme un signe du déclin de l'hégémonie américaine ; selon la théorie de stabilité hégémonique, les puissances hégémoniques en déclin tendent à chercher à diminuer leurs coûts alors que leurs obligations augmentent ou restent stables¹⁸. Nous discuterons plus en détail de cette théorie dans la seconde partie de ce travail lorsque nous mettrons en lien la remise en cause de l'ordre international libéral par la présidence Nixon au changement observé dans la politique d'aide au développement du Japon durant cette même période.

¹⁶ Emma Chanlett-Avery, Caitlin Campbell, Joshua A. Williams, **The US-Japan Alliance**, Congressional Research Service, 2019, p. 4.

¹⁷ Stephanie Condon, « Donald Trump: Japan, South Korea Might Need Nuclear Weapons », **CBS News**, 29 Mars 2016. <https://www.cbsnews.com/news/donald-trump-japan-south-korea-might-need-nuclear-weapons/>

¹⁸ Robert Gilpin, **The Political Economy of International Relations**, Princeton, Princeton University Press, 1987, p. 72.

2) La démocratisation de la vie politique japonaise dans le cadre de la théorie de paix démocratique

Au niveau politique, la démocratie libérale fut imposée au système politique du Japon qui fut pendant longtemps un « Etat caserne » dominé par les figures militaires ; la plupart de ces derniers furent d'ailleurs jugés en tant que criminels de guerre lors du tribunal de Tokyo¹⁹. Par ailleurs, l'empereur du Japon, même s'il fut épargné des poursuites judiciaires malgré son rôle dans la guerre, fut dépossédé de ses pouvoirs et s'est vu confié un rôle largement symbolique au profit du renforcement des pouvoirs du parlement²⁰.

Ainsi, il est possible d'identifier plusieurs facteurs liés à l'école libérale des relations internationales dans le cas de la libéralisation politique du Japon au lendemain de la guerre, ce qui a conduit les théoriciens libéraux à citer le cas du Japon comme un exemple réussi d'un pays qui a renoncé à la guerre au profit du pacifisme et de la prospérité économique.

Les théories libérales postulent que le système international va tendre à la paix plutôt qu'aux conflits en raison de la prise de conscience des Etats que la coopération est plus bénéfique pour les deux camps plutôt que la confrontation; les penseurs libéraux défendent l'idée selon laquelle il est inconcevable pour les Etats libéraux de se livrer à des conflits entre eux en raison de facteurs tels que la transparence des prises de décisions étatiques, le poids de l'opinion publique, la défense de valeurs éthiques et morales communes et l'interdépendance entre les Etats²¹. Au contraire, les Etats libéraux constitueraient pour ces penseurs un front uni contre les régimes illibéraux. Kant identifia ces régimes libéraux aux républiques dans son ouvrage intitulé *Vers la Paix Perpétuelle*, alors que des penseurs libéraux contemporains les identifièrent aux démocraties libérales y compris le Japon²².

¹⁹ « Occupation and Reconstruction of Japan, 1945–52 », **United States Department of State**, <https://history.state.gov/milestones/1945-1952/japan-reconstruction>

²⁰ Ibid.

²¹ Andrew Moravcsik, op. cit., pp. 516-121.

²² Andrew Fiala, « The Democratic Peace Theory Myth From Hiroshima to Baghdad », **American Journal of Economics and Sociology**, Vol. 68, No. 1, 2009, p. 77.

Dans le cas japonais, le fait que les relations Américano-Japonaises continuent de préserver depuis la fin de la guerre leur solidité, malgré plusieurs périodes de crises et de désaccords, montre à quel point l'argument de la paix entre les démocraties libérales est pertinente. Il existe non seulement une interdépendance économique, mais aussi militaire entre le Japon et les Etats-Unis, ce dernier étant le garant de sa sécurité militaire mais aussi un partenaire économique incontournable depuis son assistance dans le programme de relance économique japonais à l'aube de la fin de la guerre.

Même si le processus de démocratisation japonais rappelle dans une certaine mesure le Wilsonisme avec son importance accordée à la promotion de la paix et de la démocratie, le cas du Japon d'après-guerre ne rentre pas entièrement dans le paradigme Wilsonien dans la mesure où l'application de ces réformes a nécessité une victoire militaire de la part des Etats-Unis. En effet, Kant n'avait pas prévu que la libéralisation des Etats pourrait être appliqué par la violence, ce qui rentre en contradiction avec ses propres idéaux. Ainsi, il serait peut-être plus correct d'identifier le cas japonais comme un cas de « démocratisation par la force », qui fut un concept de politique étrangère défendu par les néoconservateurs américains, ces derniers montrant le cas japonais comme un exemple réussi de démocratisation par la force pour justifier l'intervention en Irak²³.

De plus, même si un conflit hypothétique opposant les Etats-Unis au Japon reste aujourd'hui improbable en raison des interdépendances complexes liant les deux pays et la codification du pacifisme dans la constitution du Japon, il existe tout de même un courant anti-américain multiforme dans la vie politique du Japon qui est dans certains cas lié à une logique historique revanchiste et militariste remettant en cause la nature pacifiste du Japon d'après-guerre.

Toutes ces formes d'anti-américanisme ont en commun la perception selon laquelle le Japon n'est pas plus qu'un partenaire de bas rang dans la relation Américano-Japonaise qui profite plus aux intérêts américains qu'à ceux du Japon. Tout d'abord, l'anti-américanisme de droite est la forme la plus historique d'anti-américanisme, prenant sa source dans les pensées xénophobes, antioccidentales et impérialistes qui caractérisèrent les pensées dominantes durant l'ère impériale. Ce type

²³ Ibid, p. 78.

d'anti-américanisme ultranationaliste décrite surtout « l'éloignement par rapport à la tradition » à cause de l'influence américaine sur la société japonaise, ce qui fait référence non seulement aux idées libérales et universelles mais aussi surtout à la neutralisation politique de la famille impériale suite à l'occupation américaine²⁴. Cet anti-américanisme décrit aussi la soumission sécuritaire du Japon vis-à-vis des Etats-Unis, le pays continuant d'être privé de la plupart des prérogatives militaires, et ses adhérents soutiennent alors la remilitarisation et l'indépendance sécuritaire du Japon, ce qui peut être en partie mis en lien avec les tentatives du gouvernement Libéral Démocrate de Shinzo Abe de réinterpréter la constitution afin de donner un plus grand rôle international aux forces d'autodéfense japonaises. Tsuneo Akaha qualifie ces efforts comme un « réalisme réticent » de la part d'un leadership politique japonais qui voudrait retransformer le Japon en un pays « normal » bénéficiant pleinement du droit universellement reconnu qu'est la légitime défense et jouer un rôle dans la sécurité internationale commensurable avec sa puissance nationale dans un contexte sécuritaire régional et international plus précaire²⁵.

Ensuite, il est aussi possible de constater de manière paradoxale avec le cas précédent un anti-américanisme de gauche qui est caractérisé au contraire par un discours pacifiste plutôt que militariste, et qu'on pourrait naturellement relier au courant marxiste des relations internationales. En effet, les mouvements de gauche décrivent l'utilisation passée et actuelle du Japon par les Etats-Unis pour exécuter sa politique étrangère « impérialiste » notamment lors de la Guerre froide, et ces mouvements s'inquiètent aussi des efforts des Etats-Unis de modifier l'alliance sécuritaire entre les deux pays pour permettre plus d'implication militaire de la part du Japon, ce qui pourrait faire mêler le Japon à des guerres lointaines. D'ailleurs, ces mouvements se souviennent aussi toujours de la « trahison » américaine, la gauche japonaise ayant subi une suppression de la vie politique par l'administration américaine durant l'occupation sous le prétexte de la politique d'endiguement alors que parallèlement à ces efforts, l'élite économique et politique du pays datant de l'ère impériale fut en partie épargnée des mesures répressives afin de transformer le Japon en un avant-garde anticomuniste dans la région dans le contexte de Guerre froide²⁶.

²⁴ Brad Glosserman, « Anti-Americanism in Japan », **Korean Attitudes Toward the United States: Changing Dynamics**, Routledge, 2004, p. 35.

²⁵ Tsuneo Akaha, « Japan's Soft Power-Hard Power Balancing Act », **The US-Japan Alliance: Balancing Soft and Hard Power in East Asia**, Routledge, 2010, p. 62.

²⁶ Brad Glosserman, loc. cit.

De plus, ces mouvements accusent les Etats-Unis de violer leurs engagements précédents en soutenant les efforts de remilitarisation du Japon alors que ce sont les Etats-Unis qui sont à l'origine de la clause pacifiste figurant dans la constitution. Ainsi, selon la frange politique, les Etats-Unis sont soit vu comme étant un facteur limitant de manière injuste l'autonomie du Japon en terme de politique étrangère, ou soit comme une influence corruptrice tentant de pousser le Japon à se militariser et à renoncer à sa nature pacifiste qui fut pourtant imposé par lui-même durant l'après-guerre.

En dehors de ces types d'anti-américanisme souverainistes et révolutionnaires qui sont également observables dans d'autres pays, il est aussi possible de constater un autre type d'anti-américanisme qui est lui propre au Japon, et qui émane de l'île d'Okinawa. Okinawa, qui est officiellement une préfecture liée au Japon, a cependant une composition ethnique et culturelle différente de cette dernière, et plus important encore, c'est le territoire où se concentre la majeure partie de la présence militaire américaine au Japon ; plus de la moitié des 50 000 soldats américains sur le territoire japonais sont déployés sur l'île, qui accommode aussi plus de 70 % des installations militaires américaines malgré le fait qu'elle ne représente que 0,6 % de l'aire du Japon²⁷. Ainsi, la plus grande présence américaine sur l'île conduit à une plus grande visibilité de cette présence et à plus de cas d'accidents, de réquisitions de terres et d'exactions commises par les forces américaines vis-à-vis de la population locale, et le fait que l'accord de SOFA signé entre les Etats-Unis et le Japon délègue le jugement des crimes commis par les militaires Américains au Japon à la justice américaine fait autant grincer des dents en perpétuant une image de l'intouchabilité des américains. La population d'Okinawa se sent ainsi exploitée par les Etats-Unis avec la complicité des autorités japonaises dans le cadre la politique de sécurité de ces deux Etats. En effet, Okinawa disposait d'un statut à part durant l'occupation américaine, l'administration américaine continuant d'être exercée sur l'île même après le traité de San Francisco de 1952 ; la souveraineté de l'île ne sera transférée au Japon qu'en 1972. Il est possible d'analyser le cas d'Okinawa à travers le prisme de la théorie de système-monde de Wallerstein ; en effet, à l'échelle nationale du Japon, Okinawa est effectivement située dans la périphérie, étant privée de la majorité de ses propres terres pour héberger les forces américaines censées protéger le Japon « central », où au

²⁷ Céline Pajon, « Understanding the Issue of U.S. Military Bases in Okinawa », **Asie.Visions**, No. 29, 2010, p. 5.

contraire, la présence militaire américaine s'est constamment réduite au fur et à mesure. Cet anti-américanisme provenant d'Okinawa affecte alors à son tour la politique interne du Japon dans la mesure où elle attise les pensées indépendantistes et séparatistes dans l'île défavorisée²⁸.

B) L'aide au développement comme instrument de réconciliation historique et de réalisation des intérêts économiques dans le contexte d'un Japon démilitarisé

Un nouveau terme, qui fut celui de *keizai kyouryoku* (Coopération économique) commença à apparaître dans les documents officiels du gouvernement japonais à partir du début des années 1950 lorsque le parlement japonais adopta en décembre 1953 un texte intitulé *Ajia shokoku ni tai suru keizai kyouryoku ni kan suru ken* (Politique sur la coopération économique avec les pays de l'Asie)²⁹. Le fait que ledit texte a conçu la coopération économique comme une « activité qui devrait être conduite principalement par les initiatives des acteurs du secteurs privés bénéficiant du soutien de l'Etat »³⁰ montre l'alliage entre les intérêts économiques du Japon et la responsabilité historique du pays envers les pays de l'Asie autrefois sous son joug; les activités des entreprises japonaises dans ces pays devraient non seulement contribuer à la hausse en notoriété et en richesse de ces entreprises mais aussi à renouer le lien avec des pays voisins qui ont des griefs historiques avec le Japon³¹. En effet, la question des réparations continuait de planer sur la politique étrangère du Japon en Asie durant l'après-guerre ; le traité de San Francisco de 1951 avait officiellement reconnu que le Japon « devrait payer des réparations aux puissances alliées pour les dommages et les souffrances affligées durant la guerre »³². Cependant, le traité reconnaissait aussi que le Japon devait tout de même « maintenir une économie viable », et le montant des réparations exigés étaient comparativement bas comparé à des antécédents historiques tels que le traité de Versailles³³. En effet, la lourdeur des

²⁸ Ibid, p. 18.

²⁹ « Kakugi kettei : Ajia shokoku ni taisuru keizai kyoryoku ni kansuru ken », Gaiko shiryokan, 1953. (« Décision du cabinet : Politique sur la coopération économique avec les pays de l'Asie », Archives diplomatiques, 1953.)

³⁰ David Arase, « Public-Private Sector Interest Coordination in Japan's ODA », **Pacific Affairs**, Vol. 67, No. 2, 1994, p. 173.

³¹ Ibid.

³² Raymond Yamamoto, « The trajectory of ODA's strategic use and reforms— from Nakasone Yasuhiro to Abe Shinzō », **Australian Journal of International Affairs**, Vol. 74, No. 6, 2020, p. 635.

³³ Ryo Fujikura, Mikiyasu Nakayama, op. cit., p. 42.

termes du traité de Versailles a en rétrospective semé les graines du conflit prochain en raison des difficultés économiques encourues par la population allemande, ce qui fut un climat propice aux courants politiques extrémistes et revanchistes. Ainsi, il était initialement question d'un linkage étroit entre la question de l'APD japonais et des réparations aux Etats asiatiques autrefois occupés.

Il est alors possible d'identifier cinq facteurs qui sont les principaux éléments déterminants de la politique d'aide au développement du Japon durant la période de Guerre froide³⁴ :

- Concentration de l'aide au développement dans la région de l'Asie du Sud et de l'Est.
- Prédilection à recourir aux prêts en tant que principal outil d'APD.
- Non-conditionnement de l'aide aux Etats en raison du caractère historique des relations et du lien avec la question des réparations.
- La réalisation de l'intérêt économique national avec la procuration des ressources énergétiques nécessaires au développement de l'économie japonaise et l'accès aux nouveaux marchés.
- Structure bureaucratique complexe rendant difficile la prise rapide des décisions.

1) Une formule libérale gagnant-gagnant cherchant à promouvoir la prospérité économique mutuelle

En 1953, le premier ministre japonais Yoshida affirma que « Le Japon désire étendre tous les moyens de coopération possibles sous la forme de capitaux, techniques, services pour assurer la prospérité des pays de l'Asie du Sud-Est et faire évoluer les relations de bénéfices mutuels et de prospérité commune »³⁵. Ainsi, il était clair dès le début que la politique d'aide au développement serait Asiano-centré ; même si

³⁴ Alan Rix, « Japan's Foreign Aid Policy: A Capacity for Leadership? », *Pacific Affairs*, Vol. 62, No. 4, 1990, pp. 463-468.

³⁵ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 636.

aujourd'hui, la part des Etats asiatiques dans les receveurs d'APD du Japon s'est réduite par rapport aux receveurs d'autres aires géographiques, elle représente toujours 60 % des APD total du Japon comparé à 100 % en 1970³⁶. Le caractère Asiano-centré de la politique d'APD du Japon a des motivations géographiques, économiques, mais aussi surtout historiques. En effet, l'Asie a constitué l'aire d'influence du Japon dans le cadre de sa politique impériale expansionniste cherchant à coloniser les Etats asiatiques et se procurer des ressources énergétiques, d'où la question des réparations à la fin de la Seconde Guerre Mondiale³⁷.

Le Japon chercha d'abord à aborder la question des réparations qui continuait de peser sur sa politique étrangère depuis le traité de San Francisco à travers une diplomatie bilatérale avec chaque pays concerné plutôt qu'en ayant recours aux autorités supranationales contrairement à des antécédents historiques tels que les réparations Allemandes issues du traité de Versailles. Ainsi, le gouvernement japonais conclut des accords bilatéraux avec la Birmanie (1955), les Philippines (1956) et l'Indonésie (1958) selon lesquels il acceptait de déverser des réparations à ces Etats³⁸. Le paiement des réparations continua jusqu'en 1977 et atteignit au final une somme totale de l'ordre d'1,5 milliards de dollars³⁹.

Les réparations ne furent pas directement déversées aux Etats ; elles furent déversées aux firmes japonaises qui se chargèrent de fournir aux pays éligibles en réparations des biens capitaux dans lesquels le Japon manquait en compétitivité afin de stimuler l'activité économique du Japon. En effet, les traités de réparations qui furent signés avec les Philippines, l'Indonésie et le Vietnam précisaient explicitement que « les produits qui vont être approvisionnés en guise de réparation devront être des biens capitaux »⁴⁰. Ainsi, même les réparations qui devraient pourtant présenter un coût économique pour le Japon furent transformés en une opportunité gagnant-gagnant où elle jouèrent le rôle d'une « avant-garde » pour les exportations japonaises ; selon les mots d'Ushiba Nobuhiko, un ancien conseiller diplomatique qui a participé aux négociations pour les réparations envers la Birmanie, «Le Japon n'a dans aucun cas

³⁶ Alan Rix, **Japan's Foreign Aid Challenge : Policy Reform and Aid Leadership**, Londres, Routledge, 1993. p. 24.

³⁷ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 635.

³⁸ Ali Balci, Murat Yeşiltaş, op. cit., p. 175.

³⁹ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 635.

⁴⁰ Ryo Fujikura, Mikiyasu Nakayama, op. cit., p. 43.

encouru des pertes en payant des réparations⁴¹.” Cependant, ces agréments ne sont pas uniquement bénéfiques pour l’Etat donneur, d’où l’importance accordé au terme de *coopération* dans les documents officiels japonais; selon un communiqué du ministère des affaires étrangère du Japon datant de 1963, l’approvisionnement des pays receveurs en biens capitaux dont des infrastructures tels que les barrages, etc. qui ne sont normalement pas disponibles sur une base commerciale, est indispensable dans le processus de développement économique de ces Etats⁴². En effet, il était considéré à l’époque que la principale cause du sous-développement était le manque de capitaux, et que tout approvisionnement de fonds ou de biens de production pourrait exercer une influence positive sur la situation économique des Etats sous-développés⁴³. Cependant, le fait que les projets d’infrastructure représentent la majeure partie de l’APD bilatéral du Japon fut plus tard critiqué comme profitant plus aux intérêts économiques du Japon car ce dernier a pendant longtemps négligé les projets de développement social (formation, santé)⁴⁴ qui sont pourtant des facteurs incontournables du bien-être social et par extension la réduction des inégalités, en plus de fait que les projets d’infrastructures représentaient des contrats lucratifs pour les entreprises japonaises, ce qui a conduit à des doutes sur le bienfait réel de ces projets pour la société des pays receveurs d’aide.

Parallèlement à ces efforts bilatéraux de paiement de réparations, le Japon intégra aussi en 1954 le Plan Colombo qui fut une organisation intergouvernementale régionale établie en 1951 dans le but d’apporter une assistance financière et technique aux Etats d’Asie du Sud et de l’Est, et rejoint par ailleurs en 1960 le Groupe d’Assistance pour le Développement, qui fut le prédécesseur du Comité pour l’Assistance au Développement (DAC) qui est une sous-organisation dépendante de l’OCDE cherchant à lutter contre la pauvreté globale.

Le Japon accorda aussi durant la même période des “quasi-réparations” sous la forme de dons et de prêts à des Etats tels que la Corée du Sud et la Chine en contrepartie desquels ces gouvernements acceptaient de renoncer aux revendications concernant les réparations au nom de l’harmonisation des relations avec le Japon. Par exemple, la

⁴¹ David Arase (1994), op.cit., p. 175.

⁴² Ryo Fujikura, Mikiyasu Nakayama, loc. cit.

⁴³ Makoto Katsumata, « La Politique Japonaise de l’Aide Depuis la Fin de la Guerre Froide. Société Civile et Relations Nord-Sud », **Revue Tiers-Monde**, Vol. 38, No. 151, 1997, p. 555.

⁴⁴ Ibid, p. 562.

République Populaire de Chine a renoncé à sa demande de réparations suite à la signature du traité d'amitié Sino-Japonais de 1972 qui a rétabli les relations diplomatiques entre les deux pays ; le premier ministre Zhou Enlai avait alors affirmé que « même s'il est vrai que le peuple chinois fut la victime de l'impérialisme japonais, le peuple japonais lui-même est également une des victimes de ce dernier. Nous ne pouvons pas demander de dommages car cela serait immoral. »⁴⁵ Le fait que le Japon a indiqué son intention de fournir de l'aide au RPC à partir de 1979 constituerait selon certains un *linkage* tacite entre la renonciation des réparations et l'approvisionnement de l'APD japonais vers la Chine⁴⁶.

Cependant, le fait que la question de l'aide au développement et de celle des réparations étaient inextricablement liées constitua simultanément une limite pour la marge de manœuvre de la politique étrangère du Japon dans la mesure où le Japon n'était pas en mesure d'imposer des conditions politiques à ces aides. En effet, des différends historiques issus de la période de l'expansionnisme japonais continuent d'envenimer les relations avec plusieurs Etats voisins de la région asiatique dont la Chine et la Corée du Sud, ce qui pousse le Japon à adopter une politique de non-ingérence dans le cadre de ses activités liées à l'APD. En plus de cela, la structure bureaucratique du Japon privilégiait la séparation entre les affaires politiques et les affaires économiques selon le principe du *seikei bunrei* (séparation politico-économique)⁴⁷. Le fait que le Japon contribua économiquement au développement de régimes autoritaires et illibéraux suscita beaucoup de débats comme ce fut le cas pour le conditionnement politique de l'aide au développement américain dans le cadre de la politique d'endiguement ; Ainsi, le principe de non-ingérences dans les affaires intérieures qui caractérisa l'APD du gouvernement japonais jusqu'à la fin du XXème siècle fut un des héritages problématiques de la question des réparations.

Un autre facteur distinguant l'APD du Japon comparé à celle des autres pays donneurs est la prédilection du Japon à considérer les prêts comme la principale

⁴⁵ Daisuke Akimoto, « Japan's Changing ODA Diplomacy », **The Diplomat**, 10 Février 2022, <https://thediplomat.com/2022/02/japans-changing-oda-diplomacy/>

⁴⁶ Xianfen Xu, « Gratitude and Resentment in China-Japan Relations: Japan's Official Development Assistance and China's Renunciation of War Reparations », **Asian Perspective**, Vol. 42, No. 4, 2018, p. 502.

⁴⁷ Marie Söderberg, « Can Japanese Foreign Aid to North Korea Create Peace and Stability? », **Pacific Affairs**, Vol. 79, No. 3, 2006, p. 439.

modalité de sa politique d'APD. En effet, le Japon a introduit dans les années 1950 le programme de prêts en Yen (*Yen Loan Program*) afin de stimuler ses exportations tout en offrant une assistance financière aux Etats asiatiques ; l'Inde fut le premier pays à bénéficier de ce programme de prêt en 1958. Le gouvernement japonais fonda par ailleurs en 1961 l'OECE (*Overseas Economic Cooperation Fund*), qui fut une agence gouvernementale chargée d'accorder les aides sous la forme de prêts en Yen aux pays en développement. Depuis, le Japon reste un des Etats où la part représentée par les prêts dans l'APD est la plus grande. En effet, en 1995, les prêts en Yen représentaient 43 % des aides accordées dans le cadre de l'APD du Japon alors qu'en moyenne, les Etats membres de l'OCDE consacraient durant la même période que 23 % des aides totales liés à l'APD aux prêts⁴⁸. Cela est expliqué par le fait que les prêts peuvent être accordés même durant les périodes de contraintes budgétaires, ce qui fut en effet le cas pour le Japon dans les années 1950 et 1960 lorsque son expansion économique n'était pas encore entièrement achevée⁴⁹. La figure 1 nous montre que même après les réformes dans la politique d'APD japonaise qui s'effectuèrent dans le contexte de la fin de la Guerre froide, les prêts continuent de représenter la principale forme d'APD japonais. En effet, en 1992, les prêts représentaient 41,2 % du montant total d'APD japonais alors que la part des dons ne s'élevait qu'à 14,8 %.

⁴⁸ Makoto Katsumata, op. cit., p. 562.

⁴⁹ Ibid.

Figure 1 : La répartition de l'APD japonais selon le type d'aide en 1992

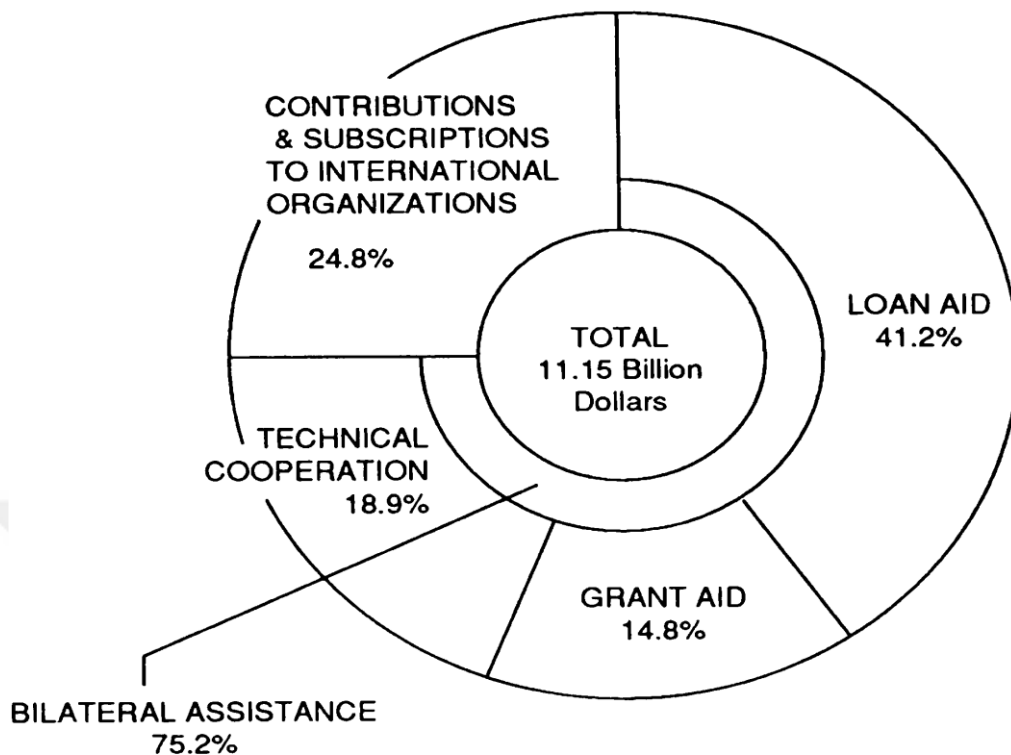


Figure 2. Japan's ODA according to type of aid (1992).

Source : Hideaki Ueda, « Japan's Aid Policies and Institutions », **Journal of International Development**, Vol. 7, No. 2, 1995, p. 246.

La politique d'aide au développement du Japon s'est aussi inscrite dans le jeu de l'alliance Américano-Japonais dans la mesure où les intérêts économiques japonais ont convenus aux intérêts géopolitiques des Etats-Unis. En effet, les Etats-Unis virent d'un bon œil les initiatives japonaises de soutien aux économies des Etats d'Asie du Sud-Est et encouragea même son allié à faire davantage pour contribuer à la prospérité économique des Etats non-communistes dans la région ; une des principales raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont soutenu le rétablissement économique du Japon à la fin de la guerre était la crainte selon laquelle la pauvreté économique pouvait conduire à un climat social propice aux mouvances socialistes et marxistes, ce contre quoi les Etats-Unis ont lutté dans le cadre de leur politique d'endiguement. Ainsi, malgré la non-conditionnalité des aides accordées par le Japon, des pays tels que la République Populaire de Chine, la Corée du Nord et le Vietnam du Nord furent pour un temps exclu du programme d'aide japonais en raison de leur appartenance au bloc

idéologique opposé⁵⁰. Il est donc question d'un *burden-sharing* entre les Etats-Unis et le Japon dans la mesure où le Japon a employé des moyens économiques pacifiques pour soutenir les régimes alliés aux Etats-Unis, ce qui a permis aux Etats-Unis de se concentrer sur les moyens militaires dans le cadre de leur politique d'endiguement⁵¹.

2) La complexité du processus décisionnel dans la politique d'APD du Japon en raison de la multiplicité des acteurs

Malgré le succès de la politique d'aide au développement du Japon, qui a permis au pays de redevenir une puissance économique régionale puis mondiale tout en veillant à harmoniser les relations historiques compliquées avec les Etats voisins, il est possible d'observer que la politique d'aide du Japon est limitée par un facteur interne qui est la complexité du processus de prise de décision.

L'approche théorique du modèle bureaucratique de prise de décision soutient la thèse selon laquelle les prises de décisions politiques sont le résultat d'une lutte d'influence parmi un groupe restreint et haut placé d'acteurs gouvernementaux composant la classe bureaucratique⁵². Tous ces acteurs indépendants disposent de leurs propres agendas, capacités et positions de pouvoir variés et ils cherchent à guider la politique du gouvernement de manière à ce que leurs intérêts organisationnels et personnels se réalisent⁵³. Ainsi, ce modèle remet en cause la conception réaliste de l'Etat selon lequel ce dernier est rationnel, unitaire, privilégie l'intérêt national et est au-delà de toute influence émanant de la bureaucratie et de la société. En raison du fait que le processus décisionnel n'est pas dominé par un seul individu et qu'il est peu probable qu'il débouche sur des décisions rationnelles basées sur l'expertise, le processus de décision peut mener à un résultat sous-optimal qui ne permet de remplir les objectifs d'aucun des participants individuellement.

Pour plusieurs chercheurs tels que Daiichi Itou, Akira Tsuji et Charlmers Johnson, les bureaucrates sont dans une « position d'ascendance » par rapport aux politiciens dans le système de prise de décision politique au Japon. Selon Johnson,

⁵⁰ Makoto Katsumata, op. cit., p. 556.

⁵¹ Ibid., p. 557.

⁵² Graham T. Allison, Morton H. Halperin, « Bureaucratic Politics : A Paradigm and Some Policy Implications », **World Politics**, Vol. 24, 1972, p. 47.

⁵³ Ibid, p. 48.

alors qu'en théorie, la constitution japonaise reconnaît le parlement comme étant le principal organe législatif du gouvernement, ce sont en pratique les bureaucrates qui exercent cette fonction dans la plupart des cas⁵⁴.

Table 1 : Le schéma bureaucratique de l'APD au Japon

TABLEAU 1. — *La répartition des tâches de l'APD*

	Ministère de compétence	Organisme d'exécution	Formes de l'APD
A P D	Ministère des Affaires étrangères (MAE)	Agence japonaise de coopération internationale	Subventions aux ONG, Coopération technique, Dons
	17 autres ministères dont :		
	Agence de planification économique, Ministère de l'Industrie et du Commerce international, MAE et MF	Fonds de coopération économique d'outre-mer	Prêts en yen
	Ministère des Finances (MF)		Contribution aux institutions financières et aux banques de développement
Autres flux financiers publics	Ministère des Finances	Banque export-import	Autres prêts en yen

Source : Makoto Katsumata, « La Politique Japonaise de l'Aide Depuis la Fin de la Guerre Froide. Société Civile et Relations Nord-Sud », **Revue Tiers-Monde**, Vol. 38, No. 151, 1997, p. 559.

Selon Alan Rix, la rigueur de la tradition bureaucratique du Japon complique le processus de prise décision du pays dans le domaine de sa politique étrangère, y compris sa politique d'aide au développement⁵⁵. Alors que dans d'autres pays développés tels que les Etats-Unis, la politique d'aide au développement est confiée à une seule entité gouvernementale, l'exécution de la politique d'aide au développement au Japon est partagée depuis la fin des années 1950 par quatre entités gouvernementales connues collectivement sous le nom de *yon shouchou* (les quatre ministères): le ministère des affaires étrangères (MFA), le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), le ministère de la finance (MoF), ainsi que l'agence de planification économique (EPA). Au début des années 1950, la question

⁵⁴ Yoon-Ho Kim, « A Bureaucratic Politics Approach to Japan's Official Development Aid Policy: Ministerial Motives and Their Reflections on the Foreign Aid Expenditures, 1960s-2000 », **Journal of International and Area Studies**, Vol. 18, No. 1, 2011, p. 25.

⁵⁵ Ali Balci, Murat Yeşiltaş, op. cit, p. 172.

des réparations envers les anciens Etats sous occupation japonaise avait été prise en main par un groupement bureaucratique encore plus complexe qui comptait en plus des *yon shouchou* précisés le ministère de l'éducation (MoE), le ministère de la santé et des affaires sociales (MHW), le ministère de l'agriculture, des eaux et des forêts (MAFF), le ministère des transports (MoT), le ministère du travail (MoL), le ministère de construction (MoC) ainsi que le ministère de la poste et des communications (MPT)⁵⁶. Dans la structure bureaucratique actuelle du Japon concernant la politique d'aide au développement, chacun des quatre ministères composant les *yon shouchou* sont dotés du droit de veto⁵⁷, ce qui rend inéluctable l'émergence de désaccords et de gels bureaucratiques en raison des perspectives et agendas différends défendus par chacun de ces ministères.

En effet, le MFA est principalement préoccupé par l'objectif de consolider l'influence diplomatique exercé par le pays sur la scène politique internationale et l'image du pays ; pour ce faire, il privilégie l'utilisation des aides aux pays étrangers en raison de l'impossibilité constitutionnelle de recourir aux moyens militaires. Plusieurs chercheurs ont par ailleurs affirmé que le MFA a cherché à satisfaire les attentes de ses homologues étrangers, dont les Etats-Unis en particulier⁵⁸. Parallèlement à cela, le MoF est chargé du financement des institutions financières internationales, mais il cherche aussi à diminuer les coûts de l'Etat dans le cadre de sa politique budgétaire, ce qui le conduit à limiter les efforts du MFA dans les périodes de malaise économique. Le MITI conçoit lui l'APD comme un instrument pour alimenter la croissance économique du Japon via la procuration des ressources naturelles étrangères nécessaires à l'activité économique et la promotion des exportations⁵⁹. De plus, le MITI tout comme le MoF interviennent dans les politiques menées par le MFA car ils cherchent à défendre les intérêts privés du monde des affaires japonais. Lorsque la marge de manœuvre du MFA dans le cadre de la politique d'aide au développement est réduite lors des périodes de crises économiques, ce dernier est contraint de déterminer les zones géographiques qui devraient continuer de recevoir de l'aide en priorité. Ce choix est déterminé principalement par l'intérêt national de l'Etat, ce qui peut avoir un effet négatif sur la politique des valeurs

⁵⁶ David Arase (1994), loc. cit.

⁵⁷ Yoon-Ho Kim, op. cit., p. 30.

⁵⁸ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 636.

⁵⁹ Ibid.

défendue par le pays. En effet, le Japon a réduit pour un temps les aides au développement à caractère humanitaire au profit des aides au développement versées aux pays de la région d'Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos), selon la logique que l'intégration rapide de ces pays au marché mondial était nécessaire pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région⁶⁰. Ainsi, il est possible de constater que le MFA est plus susceptible face aux pressions externes (*gaiatsu*) pesant sur la politique étrangère en raison de sa préoccupation par l'image internationale du pays, alors que les deux autres organes eux répondent plutôt aux demandes internes du secteur privé en raison du fait qu'ils privilégient l'intérêt économique du Japon dans le cadre de la politique d'APD.

Les efforts entamés pour réformer la dimension administrative de la politique d'aide au développement afin de mettre fin à la structure désordonnée de l'appareil bureaucratique continuèrent d'être infructueux même après la guerre froide. En effet, la bureaucratie s'oppose à toute tentative de réforme en craignant de perdre ses acquis budgétaires⁶¹. En 1996, un conseil de réforme administratif établi par le premier ministre suggéra la fondation d'une Agence d'Aide ou d'une Agence d'APD alors que le monde des affaires fit une proposition plus ambitieuse en 1997 en suggérant la fondation d'une Agence de Coopération Internationale⁶². Cependant, ces propositions de réformes administratives aboutirent à peu de choses en dehors de l'exclusion de l'EPA du *yon shouchou* et l'attribution du rôle de la coordination de l'aide au MFA⁶³.

En plus des facteurs bureaucratiques, il est aussi possible d'observer l'influence exercé sur le processus décisionnel par les acteurs du secteur privé. En effet, la vie politique japonaise de l'avant-guerre était déjà sous l'influence des figures du monde des affaires et des *Zaibatsu* (Conglomérats familiaux)⁶⁴; l'influence de ces derniers fut neutralisé par les autorités d'occupation pour leur complicité dans la politique impérialiste de l'empire japonais. Il est ainsi possible d'affirmer que l'Etat japonais est doté d'une tradition ayant une structure qu'on pourrait qualifier de corporatiste ;

⁶⁰ Ali Balci, Murat Yeşiltaş, loc. cit.

⁶¹ Makoto Katsumata, op.cit., p. 558.

⁶² Saori Katada, « Japan's Two-Track Aid Approach : the Force Behind Competing Triads », **Asian Survey**, Vol. 42, No. 2, 2002, p. 331.

⁶³ Ibid, p. 332.

⁶⁴ Jin Sato, « The Benefits of Unification Failure: Re-examining the Evolution of Economic Cooperation in Japan », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 92.

dans ce type d'Etat, l'Etat et le monde des affaires sont étroitement liés et l'Etat œuvre pour défendre les intérêts de ces derniers.

Comme nous l'avons précisé tout à l'heure, le texte légal directeur de la politique d'aide au développement rédigé en 1953 reconnaît les acteurs du secteur privé comme étant les principaux vecteurs de la coopération économique avec les Etats tiers. En effet, il était clair que le gouvernement japonais à lui seul ne serait pas en mesure de verser les réparations envers les Etats asiatiques. En 1953, le MFA invita les principaux leaders du monde des affaires pour former le Conseil de Délibération sur l'Economie Asiatique (*Ajia Keizai Kondankai*)⁶⁵. C'est effectivement ce conseil qui sera à l'origine du terme de Coopération Economique (*Keizai Kyouryoku*) dont nous avons discuté antérieurement et qui sera la ligne directrice de la politique d'aide au développement du Japon jusqu'à aujourd'hui. Les acteurs du secteur privé tels que le *Keidanren* (Fédération des Organisations Economiques Japonaises) ont fait pression sur le gouvernement pour réformer la politique d'aide au développement de manière à se débarrasser des contraintes bureaucratiques pesant sur eux. Une déclaration datant de 1969 faite par l'Association Japonaise des Dirigeants d'Entreprises (*Keizai Douyuukai*) a décrié les coûts de transactions élevés auxquels les firmes japonaises étaient confrontées en raison du fait qu'elles étaient obligées de s'entretenir avec chacun des organes bureaucratiques variées du gouvernement. Cette situation diminuerait selon l'association la compétitivité des firmes japonaises sur le marché d'Asie du Sud-Est face aux concurrents occidentaux⁶⁶.

Plus récemment, sentant qu'ils peuvent désormais faire face à la concurrence étrangère sans avoir à demander l'assistance de l'Etat, les firmes appellent le gouvernement à impliquer davantage d'acteurs dans la politique d'APD dont les ONG, utiliser l'APD pour améliorer l'image internationale du Japon et rendre plus transparent les prises de décision dans le domaine⁶⁷. Ainsi, les acteurs du secteur privé constituent un groupe d'intérêt tentant de guider la politique d'aide au développement de l'Etat japonais, ce qui est un facteur de plus mettant à mal l'image de l'Etat comme un acteur rationnel au-delà des intérêts privés. Cependant, malgré l'influence de ces acteurs non-étatiques sur le processus de prise de décision, le poids de l'opinion publique est resté

⁶⁵ David Arase (1994), op. cit., p. 173.

⁶⁶ Jin Sato, op. cit., p. 93.

⁶⁷ David Arase (1994), op. cit., p. 195.

pendant longtemps minimal sur la question en raison du manque de transparence du processus décisionnel concernant l'APD⁶⁸. En effet, ce n'est qu'à partir du XXI^{ème} siècle que de réels efforts pour impliquer davantage les acteurs de la société civile tels que les ONG seront entreprises par le gouvernement⁶⁹.

Ainsi, nous pouvons conclure de ces observations que la politique d'APD du Japon durant la majeure partie de la Guerre froide fut guidée selon la vision mercantiliste défendue par le MoF et le MITI en raison de la priorité accordée aux intérêts économiques du Japon. La vision du MFA préoccupée par les intérêts sécuritaires et l'image nationale du pays ne commencera à s'imposer qu'à partir de la fin des années 1970 comme nous le verrons dans la partie suivante du travail.

3) L'APD du Japon, un instrument du *soft power* japonais et un modèle à suivre par les Etats asiatiques ?

Concept développé par le chercheur néolibéral Joseph Nye dans son ouvrage intitulé *Soft Power : The Means of Success in World Politics*, le terme de *soft power* désigne la capacité des Etats à réaliser leurs objectifs en incitant les autres Etats à vouloir ce qu'ils veulent eux-mêmes via la capacité d'attraction⁷⁰. Selon Nye, le *soft power* prend sa source dans trois facteurs qui sont la culture, les valeurs politiques et la politique étrangère des Etats⁷¹. Pour Söderberg, la définition du *soft power* fut diluée dans le temps pour désigner tous les instruments non-militaires employés par les Etats dans le cadre de leur politique étrangère, ce qui serait erroné car l'attractivité constituerait selon elle le facteur fondamental différenciant le *soft power* du *hard power*⁷². Le Japon, qui est naturellement démuné du *hard power* reposant sur la contrainte en raison de la clause pacifiste de sa constitution, bénéficie cependant d'un niveau non-négligeable de puissance douce comparé à ses concurrents régionaux notamment à travers la diffusion de sa culture populaire via des vecteurs tels que les dessins animés, la musique et les jeux vidéo. Cependant, selon Söderberg, les chercheurs des relations internationales négligent souvent de considérer la politique d'aide au développement comme étant dans les faits un des piliers fondamentaux du

⁶⁸ Makoto Katsumata, op. cit., p. 560.

⁶⁹ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, op. cit., p. 268.

⁷⁰ Joseph Nye, *Soft Power : The Means of Success in World Politics*, Public Affairs, 2004.

⁷¹ Ibid.

⁷² Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 38.

soft power japonais⁷³. En effet, à travers l'APD japonais, la plupart des Etats receveurs asiatiques ont suivis un modèle de développement calqué sur les principes du modèle japonais, mettant l'accent sur des facteurs tels que les exportations, les projets de développement infrastructurels et les hautes technologies, ce qui est la preuve de l'attractivité de ce dernier.

Vers la fin des années 1980, les relations entre le Japon et la Banque Mondiale furent marqués par une tension grandissante quant au modèle de développement qui devrait être suivi par les Etats en voie de développement ; dans ce débat intellectuel, le Japon défendait un modèle économique avec un « Etat fort » interventionniste alors que la Banque Mondiale privilégiait une approche reposant sur la théorie économique néoclassique selon laquelle la liberté du marché était la clé du développement⁷⁴. Les pratiques d'APD du Japon furent à plusieurs reprises ouvertement critiquées par la direction de la Banque Mondiale, ce qui a poussé les responsables japonais à inciter l'organisation à effectuer officiellement une recherche sur le « modèle Est-Asiatique » pour expliquer le succès rencontré par les Etats de l'Asie de l'Est qui ont bénéficié de l'aide japonaise. C'est ainsi que fut rédigé en 1993 *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy*, qui fut un ouvrage cherchant à comprendre les sources de la croissance et le rôle de l'Etat dans le développement économique dans sept pays asiatiques composant pour la plupart le club des « dragons asiatiques » (Corée du Sud, Singapour, Hong Kong, Taïwan) et des « bébés tigres asiatiques » (Malaisie, Indonésie, Thaïlande)⁷⁵. Au final, l'ouvrage a adopté une position à mi-chemin entre les défenseurs du consensus de Washington privilégié par les organisations économiques internationales et les Etats-Unis, et les critiques de ce consensus proposant leur propre modèle de développement tels que le Japon. En effet, même si l'ouvrage a affirmé que les politiques économiques soutenues par les défenseurs des théories économiques ultralibérales tels qu'une bonne gestion macroéconomique, une éducation de haute qualité et la participation au marché international sont les principaux moteurs de la croissance des pays asiatiques, il a par ailleurs montré les modalités par lesquelles les Etats ont cherché à guider les actions des acteurs privés du marché dans le cadre de l'implantation de la politique économique, ce qui a poussé la Banque Mondiale à

⁷³ Ibid.

⁷⁴ John Page, « The East Asian Miracle and Development Policy: A Twenty-Year Retrospective », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p.105.

⁷⁵ Makoto Katsumata, op. cit., p. 564.

réexaminer et réviser ses positions sur le rôle de l'Etat dans le développement économique⁷⁶. Nous rediscuterons dans la partie suivante de ce débat intellectuel dans le cadre de la remise en question de l'hégémonie américaine dans le domaine de l'aide au développement par le Japon.

Même si le modèle économique japonais fut en partie discrédité par le déclin économique du Japon à partir des années 1990, connues sous le nom de la « décennie perdue » suite à l'explosion de la bulle spéculative immobilière, la puissance douce du Japon dans le domaine de l'aide au développement continue cependant de perdurer dans la mesure où des Etats asiatiques receveurs de l'aide japonaise tels que la Corée du Sud, Singapour et la Chine qui ont atteint un niveau de développement suffisant pour être « diplômés » de l'APD japonais ont commencé leurs propres programmes d'aide au développement inspirés par le modèle japonais envers les Etats moins développés. Même s'il n'est pas clair si le Japon en tant qu'Etat donneur avait calculé cela dès le départ, il est incontestable que le programme d'aide japonais a servi en tant que modèle dans la formation du programme d'APD des Etats asiatiques et que le *soft power* japonais a laissé des traces visibles dans ce dernier. En effet, les autres Etats asiatiques ne suivent pas tous complètement la même trajectoire que le Japon en ce qui concerne le sujet car ces derniers furent également influencés par leurs propres expériences historiques et les circonstances actuelles. Par exemple, l'APD des Etats asiatiques sont marqués par plusieurs différences tels que les normes défendues par les Etats ; en effet, le Japon et la Corée du Sud sont qualifiés de donneurs « occidentaux » car ils défendent les normes du Comité d'Aide au Développement (DAC) de l'OECD auquel ils appartiennent en tant que seuls Etat membres asiatiques, alors que la Chine qui n'est pas membre de cette organisation est qualifié comme étant un donneur « du Sud »⁷⁷. De plus, historiquement parlant, la Chine et le Japon qui furent autrefois deux grands empires bénéficient d'une influence régionale plus grande que la Corée qui fut un « royaume ermite » qui n'a elle pas eu l'occasion de s'ouvrir sur le monde avant son annexion par le Japon. Cependant, il existe selon Barbara Stallings plusieurs caractéristiques qui mettent en commun la politique d'APD de ces pays et qui les

⁷⁶ John Page, op. cit., p. 107.

⁷⁷ Barbara Stallings, Eun Mee Kim, « Japan, Korea, and China: Styles of ODA in East Asia », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 121.

distinguent par rapport à ceux des autres régions et en particulier du « modèle occidental » défendu par le DAC⁷⁸.

Table 2.1 : La distribution géographique de l'APD des principaux Etats donateurs de l'Asie de l'Est et des autres membres du DAC en 2012

Table 8.2 Geographical distribution of ODA by East Asian and other DAC donors (gross disbursements), 2012

Recipients	Japan		Korea		China		Other DAC donors	
	\$mn	%	\$mn	%	\$mn	%	\$mn	%
All bilateral ODA	14,460	100.0	1,232	100.0	6,003	100.0	85,029	100.0
Africa	2,231	15.4	264	21.1	3,110	51.8	30,580	36.0
Asia (East)	4,855	33.6	425	34.5	1,501	25.0	5,194	6.1
Cambodia	185	1.3	58	4.7				
China	532	3.7	4	0.3				
Indonesia	822	5.7	45	3.7				
Korea, North	0	0.0	0	0.0				
Laos	93	0.6	24	1.9				
Malaysia	208	1.4	0	0.0				
Monoglia	131	0.9	34	2.8				
Myanmar	93	0.6	9	0.7				
Philippines	477	3.0	33	2.7				
Thailand	239	2.0	3	0.2				
Vietnam	2,036	14.1	208	16.9				
Asia (South and Central)	4,142	28.6	246	20.0	330	5.5	10,647	12.5
Europe	283	2.0	17	1.4	102	1.7	2,307	2.7
Latin America	473	3.3	80	6.5	504	8.4	7,136	8.4
Middle East	740	5.1	43	3.5	NA	NA	4,370	5.1
Oceania	152	1.1	4	0.8	252	4.2	1,710	2.0
Unspecified	1,553	10.7	153	12.4	204	3.4	23,116	27.2

Data for China are the average for 2010–2012.

Sources: OECD-DAC Online Statistics (DAC2a) for all except China; Chinese State Council (2014) and Kitano and Harada (2014) for China.

Source : Barbara Stallings, Eun Mee Kim, « Japan, Korea, and China: Styles of ODA in East Asia », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 124.

Premièrement, tous ces trois pays tendent à concentrer en général leur politique d'aide au développement dans les pays voisins d'Asie comparé aux donateurs occidentaux. En effet, les pays d'Asie représentaient en 2012 62.2 % de la part totale des dépenses en APD du Japon et 54.5 % de celle de la Corée du Sud ; il est possible d'observer que la Chine concentre la plupart de ses dépenses en APD dans le continent Africain, ce dernier recevant 51.8 % de l'APD chinoise durant cette même période. Cependant, nous constatons que malgré cette différence séparant la Chine de ses deux voisins, la part de l'APD chinois dédié aux pays asiatiques, qui a atteint le seuil de

⁷⁸ Ibid.

30.5 % en 2012, reste cependant largement supérieur à celui des donateurs occidentaux de la DAC qui n'ont consacré qu'en moyenne 18.5 % de leurs dépenses en APD dans la région d'Asie. Cette prédilection des pays donateurs asiatiques à mener leurs activités d'APD dans leur environnement géographique proche est expliqué en partie par la proximité culturelle ; en effet, selon les mots d'un académicien chinois impliqué dans les activités d'APD de son pays, « Quand nous allons dans un pays d'Asie du Sud-Est, même si nous ne comprenons pas leurs langues, nous nous sentons tout de même à l'aise et pensons qu'il est plus facile d'entreprendre des projets avec eux. En Afrique, il est difficile pour nous de savoir comment procéder car tout est si différent là-bas. »⁷⁹

Table 2.2 : La répartition sectorielle de l'APD des principaux Etats donateurs de l'Asie de l'Est et des autres membres de la DAC en 2012

Table 8.3 Sectoral allocation of ODA to East Asia by East Asian and other DAC donors (gross disbursements), 2012

Sector	Japan		Korea		China		Other DAC donors	
	\$mn	%	\$mn	%	\$mn	%	\$mn	%
Total	4,762	100.0	416	100.0	1,501	100.0	5,235	100.0
Social	1,107	23.2	170	40.9	414	27.6	2,626	50.2
Economic	2,566	53.9	153	36.8	897	59.8	761	14.5
Production	351	7.4	36	8.7	84	5.6	380	7.3
Other	738	15.5	57	13.7	105	7.0	1,468	28.0

Notes: China data are for all regions over the 2010–2012 period; social includes public works.

Sources: OECD-DAC Online Statistics (Creditor Reporting System) for all except China; Chinese State Council (2014) and Table 8.1 for China.

Source : Barbara Stallings, Eun Mee Kim, « Japan, Korea, and China: Styles of ODA in East Asia », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 126.

De plus, tous ces trois Etats asiatiques ont une prédilection à recourir aux investissements en infrastructures plutôt qu'aux aides sociales, ce qui fait que les montants déversés en aides par ces pays sont comparativement élevés par rapport à la plupart des Etats occidentaux⁸⁰. En effet, si nous observons la répartition sectorielle de l'APD des trois pays et des autres donateurs du DAC envers les pays d'Asie de l'Est en 2012, il est possible de constater que le secteur économique représentait la plus grande part de l'APD de la Chine et du Japon. Comparé à ces deux Etats, la Corée du

⁷⁹ Ibid, p. 127.

⁸⁰ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 50.

Sud allouait une plus grande part aux activités d'APD liés au secteur social, soit 40,9 % de ses dépenses en APD, mais sa part accordée au secteur économique reste cependant relativement élevé comparé à la moyenne des Etats donateurs occidentaux du DAC qui eux déversaient la majeure partie de leur APD dans le secteur social et n'accordaient que 14,5 % de leur budget d'APD aux activités liées au secteur de l'économie.

Table 3 : Comparaison entre les principaux Etats donateurs asiatiques et les membres de la DAC au sujet des caractéristiques de leur politique d'APD

Table 1 Characteristics of Asian and DAC Development Assistance

Characteristics	Japan	South Korea	China	Thailand	DAC
Aid within the framework of economic cooperation	Yes	Yes	Yes	Yes	To less extent
Mutually beneficial	Yes	Yes	Yes	Yes	No
Heavy reliance on bilateral loan aid	32%	Yes	Yes	Yes	7.4%
Untied	96%	All tied	All tied	All tied	95%
For economic infrastructure	24.3%	23%	Large share	Large share	11.00%
Showcase projects	Sometimes	Not common	Sometimes	Not common	Not common
Aid to least developed countries	17%	24.8%	Very high	Very high	22%
Support of own companies	Yes	Yes	Yes	Yes	Not to a large extent
Bilateral versus multilateral	Both	Both	Mainly bilateral	Mainly bilateral	Both
Policy of non-intervention	No	Yes	Yes	Yes	No
Transparency	High	High	Low	Low	High
Use of NGOs	0.01%	Low	Low	Low	0.04% of GNI

Sources: OECD and DAC statistics, various years

Source : Marie Söderberg, « Japan's ODA as Soft Power », **Japan in decline : Fact or fiction?**, Folkestone, Global Oriental, 2011, p. 51.

Par ailleurs, tout comme le Japon, la Chine et la Corée du Sud préfèrent elles aussi recourir aux prêts plutôt qu'aux dons dans le cadre de leur APD, et il existe des

liens étroits entre le secteur public et privé dans ces Etats donneurs concernant la politique d'APD, les firmes des pays donneurs étant chargées d'entreprendre les projets d'infrastructures dans les pays receveurs d'aide. Cela montre que l'APD de la Chine et de la Corée du Sud sont elles aussi motivées principalement par des préoccupations d'ordre économiques et mercantilistes tels que l'accès aux marchés des pays en développement et l'accès aux ressources naturelles, ce qui est crucial pour alimenter la croissance économique de ces Etats d'Asie de l'Est qui sont tous pauvres en ressources naturelles. Les traces de l'influence japonaise sont apparentes dans la politique d'aide au développement de la Corée du Sud ; en effet, le terme de « coopération économique » sous-entendant la recherche du bénéfice mutuel est lui aussi présent dans les documents officiels sud-coréens pour se référer à tout flux financiers vers les pays en développement⁸¹. De plus, la Corée du Sud a fondé en 1987 le Fond de Coopération pour le Développement Economique (EDCF), dont le modèle de fonctionnement fut directement calqué sur l'OECD du Japon. En effet, comme pour le cas de l'APD japonais, la quasi-totalité des prêts accordés par l'EDCF, représentant plus de 98 % des parts totales de l'aide déversée en 2008, sont des « aides liées »⁸² qui ont permis aux entreprises sud-coréennes de s'implanter dans les marchés des pays en développement receveurs d'aide, ce qui montre que la politique d'APD de la Corée du Sud est elle aussi préoccupée principalement par des considérations d'ordre mercantilistes⁸³.

La politique d'APD de la Chine accorde elle aussi une importance particulière à la « coopération économique » ; en effet, la Chine préfère utiliser des termes tels que le concept de « bénéfices mutuels » et de « relations gagnant-gagnant » plutôt que ceux de « receveurs » et de « donneurs » d'aide⁸⁴. Il est intéressant de noter que même si le Japon a commencé récemment à modifier dans une certaine mesure sa politique d'APD notamment en raison des critiques venant des membres occidentaux du DAC, la Chine et la Corée du Sud ont continué de suivre dans la plupart des cas le modèle « ancien » de l'APD japonais. Ainsi, alors que le Japon a réduit la part des prêts dans ses APD, a mis fin à la quasi-totalité des aides « liées » bénéficiant aux entreprises japonaises, et a commencé à accorder de l'importance au respect des droits de l'homme

⁸¹ David Arase, **Japan's Foreign Aid: Old Continuities and New Directions**, Routledge, 2006, p. 162,

⁸² Les aides « liées » (*tied aid*) sont des aides conditionnelles selon lesquelles le receveur doit acheter les produits des entreprises du pays donneur en contrepartie de l'aide accordée.

⁸³ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 44.

⁸⁴ Ibid, p. 50.

et de la démocratie dans le cadre de l'APD à partir des années 1990, la Chine et la Corée du Sud continuent de privilégier les prêts et les aides dites liées, et continuent de défendre le principe de non-ingérence dans le cadre de l'APD. Cela pourrait être expliqué par le fait que ces deux Etats se trouvent toujours à un stade de développement correspondant à celui d'un Japon antérieur. En effet, selon Sang Tae-Kim,

*Pour la plupart des observateurs, la tentation de comparer le développement de la Corée du Sud à celui du Japon est irrésistible...il est question d'une étrange coïncidence : La Corée s'est ouvert sur le commerce étranger en 1876, soit 23 ans après l'ouverture du Japon sur le monde. De manière similaire, la Corée du Sud a hébergé les Olympiades tout juste 24 ans après les Jeux Olympiques de Tokyo de 1964. Enfin, plusieurs économistes coréens s'appuient sur des indicateurs économiques majeurs afin d'affirmer que la Corée a un retard situé entre 20 et 25 ans par rapport au Japon ».*⁸⁵

Ainsi, il est possible que la Chine et la Corée du Sud réalignent leur politique d'APD à celui du Japon lorsqu'ils atteindront un niveau de développement plus avancé ; plus ces pays deviendront développés, plus les pressions exercées sur ces pays pour qu'ils modifient leurs pratiques d'APD augmenteront comme ce fut le cas pour le Japon.

Enfin, tout comme le Japon, la Corée du Sud et la Chine sont elles aussi réticentes à imposer des conditions politiques tels que le respect des droits de l'homme et de la démocratie aux aides. Alors que le Japon fut autrefois réticent à intervenir dans les affaires des Etats asiatiques en raison du poids historique de son passé, la Chine a accordé une importance particulière au principe de non-intervention en tant que signe de sa remise en cause de l'ordre occidental libéral afin de se présenter comme un alternatif attirant pour les Etats en développement à caractère autoritaire ostracisés par les Etats occidentaux ; ainsi, la Chine ne demande aucune condition économique et politique de la part des receveurs d'aide en dehors du respect du principe de la « Chine Unique » dans le cadre de sa lutte de légitimité avec l'île de Taïwan⁸⁶. De plus, selon Söderberg, l'influence du modèle d'APD japonais est apparent dans le mesure où

⁸⁵ David Arase (2006), op. cit., p. 163.

⁸⁶ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 47.

l'APD des Etats donneurs asiatiques adoptent en général un modèle « d'Etat fort »⁸⁷ qui avait justement conduit à la confrontation entre le Japon et la Banque Mondiale ; ainsi, comparé aux Etats occidentaux, les ONG disposent d'une faible marge de manœuvre dans le cadre de l'exécution de la politique d'APD dans les Etats asiatiques⁸⁸. De plus, les donneurs asiatiques préfèrent aussi mener une politique d'APD bilatérale plutôt que multilatérale ; ainsi, en 2011, seul 12 % des dépenses d'APD japonaises faites aux Etats de l'Asie de l'Est sont passé par des canaux multilatéraux, alors que ce nombre n'avait atteint que 14 % pour le cas de la Corée du Sud⁸⁹. Il est cependant nécessaire de préciser que ces deux Etats ont préféré recourir davantage aux canaux multilatéraux dans le cadre de leur politique d'APD en Afrique ; la politique d'APD de la Chine demeure elle majoritairement bilatérale à travers toutes les régions du monde⁹⁰.

En conclusion, que le Japon l'ai cherché ou non, les influences du « modèle japonais » dans la politique d'APD des Etats asiatiques tels que la Corée du Sud et la Chine sont apparentes, ce qui n'est pas surprenant car ces deux Etats furent pendant longtemps situés parmi les principaux bénéficiaires de l'aide japonais dans le cadre de leur processus d'émergence économique. Cependant, le *soft power* du Japon en tant que modèle à suivre dans le domaine de la politique d'APD est limité par le fait que le Japon lui-même a commencé à s'éloigner de son modèle « traditionnel » de politique d'APD à partir de la fin de la Guerre froide en partie à cause des pressions exercées par les institutions financières internationales et les Etats donneurs occidentaux. Ainsi, les écarts commencent à se creuser entre la politique d'APD du Japon et celui des autres Etats asiatiques qui ont préféré conserver le modèle japonais « traditionnel » dans le cadre de leurs politique d'APD. Même s'il est possible que la Corée du Sud, en tant que membre de la DAC comme le Japon, commencera à remanier sa politique d'APD pour se réaligner aux valeurs de la DAC lorsqu'il atteindra un stade de développement supérieur, il est plus douteux que cela se produise pour la Chine qui est elle un Etat appartenant au groupe des « Etats donneurs du Sud ». En effet, les différences entre la Chine et le Japon dans le domaine de l'APD sont plus prononcés ; la Chine continue d'être un Etat receveur d'aide en même temps que d'être un Etat

⁸⁷ Barbara Stallings, Eun Mee Kim, loc. cit.

⁸⁸ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 50.

⁸⁹ Barbara Stallings, Eun Mee Kim, op. cit., p. 128.

⁹⁰ Ibid.

donneur, la politique d'APD de la Chine est caractérisé par un manque total de transparence, et la Chine avait instrumentalisé dès le départ l'APD comme un instrument politique sous la guise de la lutte anti-impérialiste lorsqu'elle a durant la Guerre froide promu la coopération Sud-Sud et en particulier les aides aux Etats Africains nouvellement indépendants comme un moyen pour contrebalancer les superpuissances et d'intégrer le système international dans le cadre de sa lutte de légitimité avec le gouvernement nationaliste de Taïwan⁹¹.

Ainsi, ces écarts grandissant entre le modèle d'APD japonais et chinois nous font interroger sur la potentielle lutte d'influence entre ces deux pays dans ce domaine en tant qu'une des dimensions de la lutte des grandes puissances, ce qui sera une question à laquelle nous nous pencherons dans la partie suivante du travail.

⁹¹ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 46.

II-LA TOURNURE REALISTE DANS L'AIDE AU DEVELOPPEMENT : CONCURRENCE ET RECHERCHE DE LA SECURITE DANS L'APD JAPONAIS

A) L'importance du concept de *self-help* dans le rétablissement économique du Japon et ses postérités sur sa politique d'APD

La philosophie adoptée par le Japon dans le cadre de sa politique d'aide au développement est inextricablement lié aux modalités de son rétablissement économique et à ses expériences vécues en tant que pays receveur d'aide durant la période de reconstruction. Le Japon a bel et bien suivi un modèle de développement économique libéral durant la période de reconstruction d'après-guerre ; en effet, cherchant à faire regagner à son économie un rayonnement international, le Japon a intégré l'ordre économique libéral de Bretton Woods. Le Japon a ainsi rejoint en 1952 la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International ; il a bénéficié de plus de 34 emprunts de la part de la Banque Mondiale entre 1953 et 1967⁹². Le Japon sera ainsi le plus grand receveur de prêts issus de cette dernière dans les années 1950 et 1960 ; ces prêts seront principalement utilisés pour financer le développement de grands projets d'infrastructures en lien avec l'économie tels que les centrales électriques, les autoroutes, les voies ferroviaires, les usines industrielles et les canaux⁹³. Le Japon fut inspiré par les critères de conditionnalité des prêts défendus par la Banque Mondiale tels que la rationalité et la profitabilité des projets, ce qui a permis aux officiels japonais d'en savoir plus sur les standards internationaux employés dans le cadre des aides au développement⁹⁴.

Cependant, malgré ce paradigme économique libéral, la reconstruction économique du Japon fut aussi influencée fortement par le concept de *self-help* qui est un des termes clés de la pensée néoréaliste selon laquelle les Etats sont contraints de réaliser leurs intérêts que par leurs propres moyens en raison du manque de confiance et de la structure anarchique du système international. En effet, en 1946, le

⁹² Ibid, p. 22.

⁹³ Kiyoshi Kōdera, « Japan's Engagement with Multilateral Development Banks: Do Their Professional Paths Really Cross? », **Japan's Development Assistance : Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 19.

⁹⁴ Ryo Fujikura, Mikiyasu Nakayama, op. cit, p. 48.

gouvernement japonais a introduit le « Système de Production Prioritaire » (PPS) afin de reconstruire l'industrie nationale dévastée par le conflit précédent⁹⁵. Ce système avait pour but de rétablir l'économie du Japon en investissant des fonds et des ressources locales tels que le charbon et l'acier dans des industries particulières. Par exemple, les importations de pétrole furent utilisées pour alimenter la production d'acier, alors que l'acier local fut utilisé à son tour pour augmenter les rendements de la production de charbon. Ainsi, ce cycle de production permettait d'obtenir une croissance stable sans pour autant avoir excessivement recours aux aides étrangères⁹⁶. C'est dans cette logique que la politique économique du Japon accorde une importance particulière au concept de *self-help*. En effet, les autorités d'occupation américaines ont stipulé en 1947 que les Etats-Unis n'avaient aucune responsabilité en ce qui concerne la reconstruction économique du Japon ou le renforcement de l'économie japonaise. Selon eux, les Etats-Unis se sont contentés d'offrir une aide humanitaire d'urgence afin de lutter contre la famine et les maladies via the fond GARIOA (*Government Appropriation for Relief in Occupied Area*)⁹⁷. Selon Yoichi Okita, les initiatives du gouvernement japonais dans le cadre du PPS ont poussé les Etats-Unis à changer leur politique d'aide afin de permettre au Japon de devenir une puissance économique « autosuffisante » au sens du *self-help*⁹⁸.

De plus, contrairement à l'ère Meiji durant laquelle le processus de modernisation avait été amorcé, le gouvernement japonais n'était pas si intéressé par le transfert de technologies étrangères dans le contexte de la reconstruction ; même dans le contexte d'après-guerre, les Japonais pensaient que le pays disposait d'assez de ressources technologiques et humaines pour reconstruire le pays et que l'écart technologique entre le pays et les autres puissances n'était pas si important. Il existait également une crainte réelle de la part du gouvernement et de la société quant à la concurrence étrangère qui pourrait potentiellement s'emparer des industries locales au cas où il n'existerait aucun mécanisme pour réguler les flux de capitaux étrangers entrant dans le pays. Ainsi, le ministre de la finance du Japon a effectué en 1951 une distinction entre les « capitaux étrangers désirables » et les « capitaux étrangers

⁹⁵ Ryo Fujikura, Mikiyasu Nakayama, « Origins of Japanese Aid Policy—Post-war Reconstruction, Reparations, and World Bank Projects », **Japan's Development Assistance : Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 39.

⁹⁶ Ibid, p. 41.

⁹⁷ Ibid, p. 42.

⁹⁸ Ibid.

indésirables », mettant en garde contre l’approbation de ces derniers car ils pourraient nuire aux activités des industries locales⁹⁹.

La rapidité surprenante de la reconstruction de l’économie japonaise à la fin de la guerre serait non seulement issue de facteurs économiques, mais aussi de facteurs d’ordre historiques, culturels, géographiques et sociaux selon les économistes japonais K. Ohno et K. Sakurai. Selon eux, le fait que le Japon avait déjà commencé à entamer une politique de modernisation à travers les réformes Meiji au XIX^{ème} siècle a facilité la relance économique du pays durant l’après-guerre; en effet, contrairement aux pays en développement de l’ère actuelle, le Japon disposait déjà d’un secteur privé développé et d’un taux de scolarité comparativement élevé, et l’homogénéité ethnique et religieux du pays serait aussi pour ces économistes un facteur de cohésion dans la population qui a aspiré cette dernière à atteindre le but commun qu’est le développement¹⁰⁰.

L’influence de la pensée du *self-help* dans la reconstruction économique du Japon affecta à son tour la politique d’APD de ce dernier envers les Etats voisins dans la mesure où la politique d’APD japonaise s’est distinguée de ses homologues étrangers en raison du fait que contrairement à ces derniers, l’APD du Japon est basée sur la demande des receveurs. Ainsi, le Japon n’accorde des prêts qu’aux Etats qui demandent explicitement son aide, ce qui s’inscrit dans une logique de *self-help* car le Japon n’aiderait que ceux qui sont prêt à s’aider eux-mêmes par leurs propres moyens¹⁰¹. En effet, les demandeurs d’aide sont obligés de proposer leur propre projets de développement pour obtenir un financement, ce qui a constitué pendant longtemps une limite importante pour l’accès à l’APD japonais par les Etats sous-développés pauvres en ressources humaines et institutionnelles¹⁰².

La tendance du Japon à jouer le rôle d’un “donneur passif” intervenant seulement sur la demande des Etats receveurs et prônant le principe de non-ingérence aurait selon certaines hypothèses des sources historiques qui remontent à une période historique

⁹⁹ Ibid, p. 45.

¹⁰⁰ OECD Development Assistance Committee, **Development Cooperation Review Series : Japan**, No. 34, 1999, p. 23.

¹⁰¹ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, « Japan’s Official Development Assistance: Recent Issues and Future Directions », **Journal of International Development**, Vol. 16, No. 2, 2004, p. 266.

¹⁰² Ibid.

plus ancienne et qui proviennent quant à elles de facteurs structurels qui sont propres à la société japonaise. En effet, la réticence du Japon à intervenir dans les affaires intérieures des Etats receveurs d'aide reflète les expériences vécues du Japon lorsque ce dernier était dans une phase de développement antérieur semblable à celui des Etats auxquels il porte assistance: pays qui fut pendant longtemps soucieux de toute ingérence étrangère dans le cadre de sa politique d'isolationnisme total, le Japon avait adopté une mentalité de *self-help* dans le cadre de ses efforts de modernisation tout juste après son ouverture sur le monde à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. En effet, dans le cadre des modernisations entamées sous les réformes Meiji, le Japon a cherché à obtenir l'assistance de conseillers issus des puissances occidentales tout en cherchant à rester pleinement aux commandes de son propre processus de développement¹⁰³. Selon certains chercheurs, cet antécédent historique du Japon qui a suivi un modèle de développement basé sur le principe du *self-help* explique l'absence d'une éthique altruiste et humanitaire dans l'APD du Japon jusque dans les années 1990 contrairement à la politique d'APD des Etats occidentaux qui fut généralement influencé par l'éthique universaliste chrétienne de la charité¹⁰⁴. Ce facteur pourrait expliquer pourquoi contrairement aux pratiques des pays occidentaux, la majeure partie de l'APD japonais fut déversé à des pays à revenu faible-moyen plutôt qu'aux pays les moins avancés¹⁰⁵.

Il conduira par ailleurs à des critiques de la part des Etats occidentaux qui verraient dans les pratiques japonaises d'APD une politique mercantiliste dénuée de toute motivation compassionnelle et éthique ; durant l'apogée de la concurrence économique américano-japonaise, le journaliste américain James Fallows avait publié un article du nom de « *Containing Japan* », dans lequel il appelait à contenir l'influence du Japon car selon ses mots, « contrairement aux autres cultures défendant la charité, la démocratie et la fraternité mondiale, [...] les Japonais sont le peuple le plus narcissique du monde [...] et qui n'ont aucune préoccupation pour les enfants mourant de faim en Ethiopie, les victimes du tremblement de terre en Arménie, ou les réfugiés d'Indochine »¹⁰⁶. Même si à cette période, le Japon avait déjà dépassé les

¹⁰³ OECD Development Assistance Committee, loc. cit.

¹⁰⁴ Alan Rix (1993), op. cit., p. 16.

¹⁰⁵ Marie Söderberg, « Japan's ODA as Soft Power », **Japan in decline : Fact or fiction?**, Folkestone, Global Oriental, 2011, p. 42.

¹⁰⁶ James Fallows, « Containing Japan », **The Atlantic**, Mai 1989, <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1989/05/containing-japan/376337/>

Etats-Unis en terme de volume d'APD fourni aux pays tiers¹⁰⁷, il faudra effectivement attendre la fin de la Guerre froide pour voir un réel développement des activités japonaises liées aux aides humanitaires. En effet, hormis la participation du Japon au financement du programme onusien pour les réfugiés palestiniens dès 1953 et la fondation en 1987 du JDRT (Japan Disaster Relief Team) qui fut expédié dans les pays tiers victimes de crises humanitaires n'impliquant pas les conflits¹⁰⁸, les activités humanitaires du Japon restèrent relativement minimales durant la période de la Guerre froide. La perception selon laquelle l'APD japonais est de caractère « égoïste » et « mercantiliste » plutôt que basé sur des valeurs humanitaires est fondé sur le fait que les prêts plutôt que les dons ont pendant longtemps constitué la quasi-totalité du flux d'APD japonais envers les pays en développement, comme nous l'avons souligné dans la partie précédente ; par ailleurs, le Japon ne commencera à accorder des dons qu'à partir de 1969, bien après la plupart de ses homologues occidentaux¹⁰⁹. Le Japon justifie cette prédilection aux prêts selon une logique de *self-help*, qui est un terme apparaissant de manière courante dans ses documents officiels ; en effet, comparé aux dons (*grant*), les Etats receveurs d'aide pourraient développer leur économie d'une manière plus efficace quand ils sont dans l'obligation de repayer ces aides car ils sont forcés d'allouer des ressources peu abondantes d'une manière optimale afin de parvenir au développement économique ; ainsi, le Japon a critiqué le modèle d'APD « occidental » qui serait sous-optimal car il conduirait à une situation de dépendance permanente des pays en développement envers les donateurs occidentaux¹¹⁰.

B) La concurrence américano-japonaise dans l'APD

Le début des années 1970 représentèrent un tournant majeur dans la politique de l'aide au développement du Japon en raison de plusieurs événements internationaux qui ont eu un impact non seulement sur le Japon mais aussi sur l'ordre international dans sa totalité. A partir de cette date, il est possible d'observer que l'aide au

¹⁰⁷ « McCarthyist Whiff in US Japan Bashing », **The Financial Times**, 27 Mars 1990, <https://www.afr.com/politics/mccarthyist-whiff-in-us-japan-bashing-19900327-j8kl7>

¹⁰⁸ Darya Gribkova, « Humanitarian Activities of Japan », **PICREADI**, <https://www.picreadi.com/japan-humanitarian-activities>

¹⁰⁹ Ministry of Foreign Affairs of Japan, « History of Official Development Assistance », **Japan's ODA Annual Report 1994**, [https://www.mofa.go.jp/policy/oda/summary/1994/1.html#:~:text=In%201969%2C%20the%20Development%20Assistance,their%20Gross%20National%20Product%20\(GNP\)](https://www.mofa.go.jp/policy/oda/summary/1994/1.html#:~:text=In%201969%2C%20the%20Development%20Assistance,their%20Gross%20National%20Product%20(GNP))

¹¹⁰ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, op. cit., p. 264.

développement est devenu pour les décideurs politiques japonais plus qu'un simple instrument de réalisation des intérêts économiques et d'apaisement des prétentions de la politique étrangère américaine dans la région d'Asie-Pacifique ; l'APD commença à être conçu comme un instrument de recherche de la puissance et un domaine où ils ont voulu exercer un leadership mondial, ce qui est la signe d'un basculement vers un paradigme réaliste quant à la place que devrait occuper l'APD dans la politique étrangère du Japon, même au prix de tensions avec l'allié américain qui fut la principale cause de la nature économico-centrée et libérale de la politique étrangère japonaise.

1) Les « chocs de Nixon » et ses retombées sur la politique étrangère japonaise

Le mandat présidentiel de Richard Nixon fut caractérisé par une série de « chocs » qui ébranlèrent les fondements de la politique étrangère japonaise et par extension sa politique d'APD. Au sens singulier, le choc de Nixon est utilisé en général pour se référer au retranchement protectionniste de l'économie américaine durant le mandat de Nixon ; en effet, des mesures tels que la suspension du régime étalon-or en 1971 et la mise en place de mesures tarifaires dans des secteurs tels que le textile contre des pays alliés y compris le Japon ont signalé la fin du système de Bretton Woods que le Japon avait intégré durant l'après-guerre. Il est estimé que la réévaluation du Yen qui fut causé par le choc de Nixon causa des pertes astronomiques atteignant le seuil de 4 milliards de dollars pour les entités commerciales japonaises en l'espace de 4 mois durant l'an 1971¹¹¹. Désormais, l'économie américaine qui avait contribué au redressement économique du Japon était considéré comme un concurrent. Cette rivalité économique atteindra plus tard son paroxysme durant les années 1980 lors du mandat de Ronald Reagan lorsque l'opinion publique américaine commença à considérer l'économie japonaise comme un danger plus sérieux que la puissance militaire soviétique¹¹². En effet, lors d'un sondage conduit en Septembre 1989, 52 %

¹¹¹ Richard Douglas Partch, **The Nixon "shocks": implications for Japan's foreign policy in the 1970's**, Dissertations and Theses, Paper 1574, p. 46.

¹¹² « McCarthyist Whiff in US Japan Bashing », **The Financial Times**, 27 Mars 1990, <https://www.afr.com/politics/mccarthyist-whiff-in-us-japan-bashing-19900327-j8kl7>

des américains considéraient qu'ils voyaient l'économie japonaise comme une plus grande menace comparé à la puissance militaire de l'URSS¹¹³.

Cependant, au Japon, il est question de « chocs » de Nixon au sens pluriel plutôt qu'au sens singulier du terme¹¹⁴ ; en effet, en dehors de la dimension économique, les changements observés dans les positions tenues par les Etats-Unis au sujet de leur politique étrangère ont eux aussi profondément secoués les bases de la politique étrangère japonaise. Premièrement, la promulgation de la doctrine Nixon, aussi connue sous le nom de la doctrine Guam, a remis partiellement en cause l'implication militaire des Etats-Unis dans la défense de ses alliés dans la région de l'Asie-pacifique. Prononcé en 1969 dans le contexte de l'enlèvement des forces américaines au Vietnam, la doctrine Nixon stipulait que même si les Etats-Unis continueraient d'offrir un soutien naval, aérien et nucléaire à leurs alliés d'Asie, il était désormais hors de question de mobiliser les troupes américaines en masse comme ce fut le cas pour le Vietnam¹¹⁵. Les Etats-Unis ont ainsi appelé le gouvernement japonais à faire plus pour contribuer à la sécurité en Asie-Pacifique, ce qui remet ainsi en cause les principes de la doctrine Yoshida¹¹⁶ qui a guidé la politique étrangère japonaise depuis la fin de la seconde Guerre mondiale et est une des raisons expliquant l'importance de l'APD dans cette dernière. Une plus grande part du budget consacrée en matières de défense signifiait naturellement que la part du budget accordée en matières économiques dont l'APD allait se retrouver réduite. Il est ainsi ici question d'un rappel à l'ordre par les Etats-Unis au Japon selon lequel ce dernier se trouve dans un système international anarchique où il devrait suivre dans une certaine mesure une mentalité de *self-help* en matière de sécurité.

Un autre choc qui est survenu durant le mandat de Nixon fut la visite présidentielle de ce dernier en Chine en 1972, qui signala le début de la détente Sino-Américaine dont l'objectif était d'endiguer l'influence soviétique en Asie. Le fait que les alliés asiatiques des Etats-Unis ne furent pas informés au préalable de cette visite

¹¹³ Kenneth Waltz, « The Emerging Structure of International Politics », **International Security**, Vol. 18, No. 2, 1993, p. 60.

¹¹⁴ Max Frankel, « 'Japan Inc.' and the 'Nixon Shocks' », **The New York Times**, 25 Novembre 1971, <https://www.nytimes.com/1971/11/25/archives/-japan-inc-and-nixon-shocks-china-currency-and-textiles-bring-a.html>

¹¹⁵ Richard Douglas Partch, op. cit., p. 1.

¹¹⁶ Doctrine stipulant que la priorité devrait être accordé au développement économique du pays, les matières en sécurité étant pleinement confiées à l'allié américain.

fut accueilli avec consternation par le gouvernement japonais. Selon les mots de Kakuei Tanaka, qui fut élu premier ministre du Japon entre 1972 et 1974,

Les Japonais sont un peuple très prudent. La sorte de coup que Mr. Nixon a entrepris au sujet de la Chine Rouge sans avertissement au Japon---nous n'aurons jamais fait cela de cette manière. Nous leur aurons tenu au courant au préalable. La courtoisie est une chose que les orientaux apprécient¹¹⁷.

Parallèlement à ces propos, un autre responsable japonais qualifia le rapprochement Sino-Américain comme un « Pearl Harbor à l'inverse » qui aurait fait reculer les relations américano-japonaises d'une période de plus de 10 ans¹¹⁸.

De plus, le Japon était un des pays qui avaient soutenu en 1971 la proposition ratée des Etats-Unis à l'ONU selon lequel Taïwan devrait conserver le droit d'être représenté à l'assemblée générale malgré son expulsion du conseil de sécurité¹¹⁹. Le revers américain sur la question de la Chine fut ainsi perçu par le Japon comme une trahison par les Etats-Unis de sa propre politique d'endiguement qu'ils avaient fait acquiescer par le Japon et qui expliquait l'absence totale du flux d'APD japonais envers la RPC au profit de Taïwan ; ainsi, le Japon s'est retrouvé désormais livré à lui-même dans le schéma idéologique compliqué de la Guerre froide. En effet, les Etats-Unis abrogèrent leur reconnaissance de Taïwan au profit de la RPC, ce qui fut non seulement critiqué dans certains cercles politiques américains mais aussi au Japon où le sentiment pro-Taïwan restait fort ; Taïwan représentait par ailleurs le cinquième plus grand receveur d'APD japonais en 1971¹²⁰.

Combiné avec la doctrine Nixon et les mesures économiques protectionnistes des Etats-Unis, le rapprochement Sino-Américain créa une crainte réelle parmi les décideurs politiques japonais quant à « l'abandon » du Japon par l'allié américain. Le Japon se rendit alors compte de la nature asymétrique des relations avec les Etats-Unis, les relations Nippo-Américaines étant plus importants aux yeux des Japonais plutôt que vice-versa, ce qui montre la lassitude croissante des Etats-Unis quant à

¹¹⁷ Ibid, p. 100.

¹¹⁸ Ibid, p. 101.

¹¹⁹ Ibid, p. 37.

¹²⁰ Ibid, p. 109.

l'endossement de responsabilités sécuritaires vis-à-vis d'un Japon qui aurait le « luxe » de dédier la totalité de son budget à son développement économique y compris la politique d'APD.

Il serait alors possible de lier cette dégradation des relations Nippo-Américaines à la théorie de stabilité hégémonique défendu notamment par des figures tels que Robert Gilpin. Pour Gilpin, qui est caractérisé comme un chercheur avec une perspective réaliste des relations internationales, le marché et l'économie ne sont pas des entités neutres car la richesse qu'ils génèrent permettent aux Etats d'exercer la puissance, ce qui nous fait interroger sur le caractère politique de la politique d'APD des pays tels que le Japon¹²¹. La théorie de stabilité hégémonique postule que le système international peut arriver à une certaine stabilité lorsqu'une puissance hégémonique « éclairée » impose un ordre qui est censé être profitable pour tous et qui est donc basé sur le consentement plutôt que la contrainte¹²² ; cela fut le cas des Etats-Unis qui imposèrent le système de Bretton-Woods au lendemain de la seconde Guerre mondiale. Cependant, les puissances hégémoniques sont condamnées à rentrer inévitablement en déclin, car leurs responsabilités augmentent alors que leurs devoirs restent stables, et car les concurrents qui gagnent en puissance commencent à remettre en cause la position de supériorité de l'hégémon. La puissance hégémonique « éclairée » se transformerait alors en un hégémon « prédateur » qui basculerait dans l'unilatéralisme et violerait ses propres règles du jeu qu'elle avait autrefois imposée afin de conserver sa position de supériorité¹²³ ; cela fut le cas des Etats-Unis qui ont via les « chocs » de Nixon abrogé le système de Bretton-Woods, basculé dans le protectionnisme, et ont tenté de réduire les coûts de leur engagement dans la région d'Asie-Pacifique au grand dam de leurs alliés tels que le Japon. Il peut alors se produire une « guerre hégémonique » à travers lequel l'hégémon est renversé par une puissance capable de la rivaliser qui va alors à son tour imposer un ordre mondial selon ses propres préférences et intérêts¹²⁴.

¹²¹ Benjamin J. Cohen, **International Political Economy : an Intellectual History**, Princeton, Princeton University Press, 2008, p. 16.

¹²² Robert Gilpin (1987), loc. cit.

¹²³ Ibid, p. 78.

¹²⁴ Robert Gilpin, « The Theory of Hegemonic War », **The Journal of Interdisciplinary History**, Vol. 18, No. 4, 1988, p. 596.

Dans le cas des relations Nippo-Américaines, le Japon va tenter de contester l'hégémonie américaine en cherchant à combler le vide de pouvoir laissé par les Etats-Unis dans la région du Pacifique suite aux chocs de Nixon et de jouer un rôle en politique étrangère plus impliqué et autonome comparé à celui d'un partenaire de bas rang des Etats-Unis ; cependant, il n'est pas question ici d'une guerre hégémonique au sens militaire du terme, le Japon n'étant clairement pas capable de rivaliser les Etats-Unis dans ce domaine en raison de contraintes structurelles tels que la codification du pacifisme dans la constitution et la perception des Etats voisins. Au lieu de cela, le Japon tentera à partir des années 1970 de contester l'hégémonie américaine dans le secteur de l'économie, la politique d'APD vers les pays étrangers jouant un rôle crucial dans ces ambitions. Ainsi, le Japon modifia sa politique d'APD centrée sur lui-même et commença à la considérer comme le moyen le plus important à travers lequel le pays pourrait contribuer aux affaires internationales.

Dernièrement, en dehors des « chocs de Nixon », un autre évènement international qui a fait réévaluer la place de l'APD dans la politique étrangère du Japon fut le choc pétrolier de 1973, qui a encore une fois de plus fait porter l'attention sur la question de la dépendance énergétique. Le Japon était en effet le plus grand importateur de ressources naturelles dans le monde au début des années 1970 ; en 1970, 44.3 % des importations japonaises étaient des ressources naturelles, et le Japon dépendait du pétrole pour 70 % de ses besoins énergétiques comparé à 40 % pour les Etats-Unis¹²⁵. Ainsi, en remettant à l'ordre du jour la question de la dépendance énergétique, le choc pétrolier a montré que la politique d'APD du Japon ne pouvait plus être seulement cantonnée à la région de l'Asie et devait être plus impliquée dans le reste du monde dont l'Afrique et le Moyen-Orient en particulier.

2) La doctrine Fukuda : la première tentative japonaise d'user de la politique d'APD à des fins sécuritaires en Asie

Les changements observés dans la politique étrangère du Japon à l'aube du schisme avec les Etats-Unis furent immédiats. Tout d'abord, le Japon a établi en 1972 des relations diplomatiques avec la Mongolie, ce qui représenta la première fois où le Japon avait établi des relations diplomatiques avec un pays communiste du bloc de

¹²⁵ Richard Douglas Partch, op. cit., p. 52.

l'Est en Asie¹²⁶ ; les deux pays signèrent en 1977 un traité de coopération économique selon lequel le Japon accepta de verser un montant d'APD de plus de cinq milliards de Yen en dons pour financer la production de cachemire en Mongolie¹²⁷. Plus important encore, le Japon envoya une délégation au Vietnam du Nord en 1972 alors que la guerre du Vietnam perdurait toujours sans informer les Etats-Unis au préalable¹²⁸, et le processus de normalisation des relations entre le Japon et le Vietnam du Nord commença officiellement en 1973. Le Vietnam communiste avait initialement regardé le Japon avec suspicion en tant que bras droit de son ennemi américain impérialiste, mais le rapprochement Sino-Américain a conduit Hanoï à assouplir sa position vis-à-vis du Japon en raison de sa concurrence avec la Chine¹²⁹. Le Japon commencera à inclure le Vietnam communiste dans la liste des pays receveurs d'APD dès octobre 1975 en acceptant de verser un don de 8,5 milliards de yen à Hanoï¹³⁰, alors que la même année, en conséquence de la chute de Saïgon, les Etats-Unis commencèrent à appliquer un embargo économique contre la totalité du Vietnam qui allait perdurer jusqu'en 1994¹³¹.

Le Japon a par ailleurs reconnu la souveraineté de la Chine au détriment de Taïwan et est rapidement devenu un de ses principaux donateurs d'APD, ce qui montre sa volonté de prendre rapidement le dessus sur les Etats-Unis dans la coopération avec la Chine afin d'éviter un scénario d'isolation ; les Etats-Unis ainsi que les autres pays occidentaux restèrent en retard par rapport au Japon dans ce domaine et redoutèrent alors la monopolisation du marché chinois par le Japon ainsi que la formation d'une collusion Sino-Japonaise¹³². Par ailleurs, l'année 1972 avait aussi signalé une détente dans les relations entre le Japon et la Corée du Nord avec la signature d'un traité de commerce par des représentants de la Ligue pour la Promotion de l'Amitié entre le Japon et la Corée du Nord à Pyongyang¹³³.

¹²⁶ Ibid, p. 103.

¹²⁷ Agreement Between Japan and the Mongolian People's Republic on Economic Cooperation, **United Nations-Treaty Series**, no. 16927, <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201103/volume-1103-I-16927-English.pdf>

¹²⁸ Richard Douglas Partch, loc. cit.

¹²⁹ Chiara Chiapponi, « Japan and the Asia-Pacific in the 1970s: From an economic to a 'heart-to-heart' Relationship », **Modern Asian Studies**, Vol. 50, No. 5, 2016, p. 1689.

¹³⁰ Andrea Presselo, « The Fukuda Doctrine and Japan's Role in Shaping Post-Vietnam War Southeast Asia », **Japanese Studies**, Vol. 34, No. 1, 2014, p. 46.

¹³¹ Patrick Cockburn, « U.S. Finally Ends Vietnam Embargo », **The Independent**, 4 Février 1994, <https://www.independent.co.uk/news/world/us-finally-ends-vietnam-embargo-1391770.html>

¹³² Xianfen Xu, op. cit., p. 511.

¹³³ Marie Söderberg (2006), op. cit., p. 438.

Ainsi, la politique étrangère du Japon était désormais émancipée du cadre idéologique qui pesait sur elle en raison des exigences de l'allié américain et le Japon pouvait commencer à concevoir un cadre de politique étrangère dans une Asie nouvelle et indépendante par rapport aux Etats-Unis. En effet, selon les mots du ministre des affaires étrangères Kiichi Miyazawa en 1975 suite à la réunification du Vietnam, « Le monde n'est plus divisé sur des lignes idéologiques et les pays autrefois dominés par les superpuissances ainsi que les relations avec ces pays sont en train de devenir très importants. »¹³⁴

En dehors de ces initiatives bilatérales, le Japon tenta aussi de jouer le rôle d'une puissance médiatrice cherchant à apporter la stabilité et la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est en usant de son influence économique plutôt que militaire à travers la promulgation en 1977 de la doctrine Fukuda, du nom du premier ministre japonais de l'époque. En effet, il était question d'un contexte de tensions en Asie du Sud-Est entre les pays de l'ASEAN et les Etats communistes d'Indochine ; les Etats de l'ASEAN redoutaient la réalisation de l'effet domino avec l'expansion idéologique des voisins communistes d'Indochine dans un contexte de désengagement américain, alors que la Chine et l'URSS cherchaient à faire de cette région leur aire d'influence¹³⁵. Jimmy Carter avait par ailleurs effectué un discours en Juin 1976 lors de sa campagne présidentielle selon lequel il appelait les Etats-Unis à retirer ses troupes stationnées en Corée et aux Philippines et à arrêter l'octroi d'aides à la Thaïlande et à l'Indonésie¹³⁶, ce qui attisa d'autant plus les craintes de l'ASEAN.

C'est dans ce contexte que le premier ministre Fukuda annonça en 1977 une nouvelle doctrine de politique étrangère japonaise qui était basé sur trois principes : la volonté japonaise d'être une grande puissance sans avoir recours à une grande puissance militaire, une plus grande sensibilité aux perceptions asiatiques vis-à-vis du Japon avec la promotion de relations « à cœur ouvert », et la responsabilité du Japon en tant que puissance médiatrice dans un environnement géopolitique instable¹³⁷.

¹³⁴ Chiara Chiapponi, op. cit., p. 1693.

¹³⁵ Andrea Presselo, op. cit., p. 39.

¹³⁶ Ibid, p. 1695.

¹³⁷ Ibid., p. 1681.

En Novembre 1976, la conférence des ambassadeurs des pays de L'ASEAN qui fut tenu à Tokyo traça les grandes lignes de la politique étrangère japonaise vis-à-vis de cette région qui sera énoncé plus tard avec la doctrine Fukuda. En effet, la conférence énonça non seulement les causes de l'instabilité dans la région, qui furent précisés comme étant la faiblesse des systèmes économiques et des relations entre les Etats ainsi que des tensions entre l'ASEAN et les pays d'Indochine, mais elle traça aussi le contour des ambitions japonaises dans la région : le Japon s'engagea à assurer la continuité des gouvernements de chaque Etat non-communiste dans la région afin de maintenir la stabilité politique régionale, à entraver toute tentative d'influence soviétique et chinoise dans les pays d'Indochine en encourageant leur indépendance, à promouvoir des relations amicales entre l'Indochine et les pays non-communistes, et à renforcer la coopération en Asie¹³⁸. Ainsi, en pratique, le Japon avait accepté d'augmenter les aides économiques accordées aux pays de la région tout en modifiant ses pratiques d'APD afin de redresser son image qui fut endommagé par les accusations de néocolonialisme économique.

Le premier principe de la doctrine de Fukuda réaffirmait le rôle non-militaire du Japon et sa défense de la paix ; ainsi, Fukuda cherchait à rendre clair et net que le Japon ne chercherait jamais à établir une présence militaire dans la région d'Asie du Sud-Est qui continuait d'être particulièrement sensible au principe de non-ingérence. La notion de relations « à cœur ouvert » sous-entendait un changement dans la mentalité japonaise quant à la conception des relations avec les Etats de la région ; ainsi, ce principe montre la volonté japonaise de passer à une relation mettant en avant la confiance mutuelle et la coopération dans les secteurs sociaux et culturels, ce qui est une tentative de redorer le blason d'une politique d'APD japonaise qui a attisé l'hostilité des peuples d'Asie en raison de sa préoccupation par des intérêts mercantilistes. Enfin, le troisième principe attribuait au Japon le rôle d'un médiateur qui contribuerait à la paix et stabilité régionale en usant de son statut de puissance économique régionale pour promouvoir de bonnes relations entre les pays de l'ASEAN et la région d'Indochine.

L'APD fut attribué dès le début un rôle de premier plan dans l'exécution de la doctrine Fukuda ; en effet, Fukuda avait déjà proposé lors de son discours énonçant sa

¹³⁸ Ibid, p. 1695.

doctrine une aide d'un milliard de dollars américains pour la région d'Asie du Sud-Est¹³⁹, et le gouvernement japonais a également procédé à une augmentation progressive des sommes investies par le Japon dans le domaine de l'APD au fil des années. En 1977, suite à l'annonce de la doctrine Fukuda, le gouvernement annonça pour la première fois les Objectifs de Moyen-Terme de la Politique d'APD à travers lesquels il s'engagea à doubler en l'espace de trois années son budget annuel accordé à l'APD¹⁴⁰; le gouvernement japonais annonça également son intention de doubler additionnellement ses dépenses en APD entre 1981 et 1985, puis entre 1985 et 1992. Cela a débouché sur le fait que le Japon est devenu ainsi le plus grand fournisseur d'APD dans le monde à partir de 1989 en passant devant les Etats-Unis¹⁴¹.

Cependant, il est nécessaire de noter que cette initiative japonaise de jouer le rôle d'un leader régional comme soulignée par la doctrine Fukuda n'est pas quelque chose d'insolite; il existait déjà dans les années 1950 des initiatives japonaises cherchant à jouer un rôle de leadership régional même dans un cadre contextuel ne permettant qu'une faible marge de manœuvre en tant que partenaire de bas rang des Etats-Unis. En effet, le premier ministre pro-américain Nobusuke Kishi avait proposé en 1957 la création d'un Fond de Développement Asiatique qui « combinerait les capitaux américains, les biens et compétences techniques japonaises, et les biens et ressources de l'Asie du Sud-Est »¹⁴². Cependant, l'hostilité des Etats asiatiques qui voyaient dans cela une stratégie d'exports japonais qui se cacherait derrière une aide américaine versée à travers un fond japonais, et le refus des Etats-Unis qui préféraient une politique bilatérale plutôt que multilatérale en ce qui concerne l'APD ont fait tomber ce projet à l'eau. Le désengagement américain a ainsi laissé cette fois un contexte propice aux projets régionaux du Japon dans une région où les méfiances historiques perdurent.

Il est aussi possible d'observer une expansion géographique de la politique d'APD du Japon. En effet, suite au choc pétrolier de 1973, le Japon commença à employer une politique énergétique plus agressive, illustrée par le propos du premier ministre Tanaka qui affirma que « chaque goutte de pétrole est comme une goutte de

¹³⁹ Andrea Presselo, op. cit., p. 49.

¹⁴⁰ Veda Doss, « Japan's Development Aid: Self-Interest or Economic Partnership? », **International Advances on Economic Research**, Vol. 2, No. 3, 1996, p. 236.

¹⁴¹ Ali Balci, Murat Yeşiltaş, op. cit., p. 178.

¹⁴² Alan Rix (1990), op. cit., p. 466.

sang : il nous est impératif de faire la mainmise sur celle-ci coûte que coûte. »¹⁴³ Ainsi, les pays du monde Arabe bénéficièrent d'un grand programme d'aide afin d'assurer le débit continu du pétrole vers le Japon. En 1973, le Japon a promis une aide de plus de 3 milliards de dollars aux pays dans cette région qu'il a pendant longtemps négligée¹⁴⁴. Même si la région d'Asie a continué de préserver son statut de premier receveur de l'aide au développement japonais avec près de 65 % de l'APD japonais étant investi dans cette région en 1987, le Moyen-Orient a reçu 10 % de l'APD japonais durant cette même période, d'où l'émergence d'une « diplomatie des ressources » dans la politique étrangère japonaise¹⁴⁵. Selon Veda Doss, ce basculement de la politique étrangère du Japon vers le Moyen-Orient montre que le Japon s'est distancé des positions de la politique étrangère américaine dans la mesure où le Japon a conçu l'APD comme un instrument pour restaurer sa crédibilité auprès des Etats du Moyen-Orient qui furent pendant longtemps aliénés par son alignement aux Etats-Unis dans le soutien à Israël¹⁴⁶. L'Afrique émerge également comme un nouveau théâtre de l'APD japonais, ce qui est d'autant plus important à cause du retard de l'implication japonaise dans cette région par rapport aux Etats occidentaux et la Chine ; ainsi, l'émergence de l'APD japonais envers l'Afrique marque un tournant pour une politique d'APD japonaise qui s'est pendant longtemps focalisé sur les pays à revenus bas plutôt qu'aux pays les moins avancés (PMA). Même si initialement, le Moyen-Orient fut la première région non-asiatique qui a commencé à être le récipient de l'APD japonais, le flux d'APD japonais vers l'Afrique, qui a commencé en 1976, a vite dépassé la part de l'APD japonais dédié à la région du Moyen-Orient ; ainsi, l'Afrique a reçu à peu près 2 milliards de dollars américains en APD japonais en 1992, ce qui est une somme deux fois supérieur au montant accordé au Moyen-Orient¹⁴⁷.

Comme nous l'avons précisé précédemment, un des principes de la doctrine Fukuda fut d'accorder plus d'importance à l'image et au prestige du Japon auprès des Etats asiatiques en raison des critiques précédentes du programme d'aide japonais basé sur des intérêts principalement mercantiliste, ce qui représenterait alors un effort du gouvernement japonais pour consolider son *soft power*. En effet, les sentiments anti-japonais perduraient dans les pays d'Asie avec une critique de « l'impérialisme

¹⁴³ Chiara Chiapponi, op. cit., p. 1690.

¹⁴⁴ Veda Doss, op. cit., p. 235.

¹⁴⁵ Makoto Katsumata, op. cit., p. 557.

¹⁴⁶ Veda Doss, loc. cit.

¹⁴⁷ Saori Katada (2002), op. cit., p. 327.

économique » du Japon qui s'ajoute à celui de son impérialisme militaire du passé¹⁴⁸. Par ailleurs, les hommes politiques japonais qui furent pour la plupart formés politiquement durant la période de l'entre-deux-guerres et de la seconde Guerre mondiale utilisaient souvent le terme de *shidou* (guidance) pour se référer au rôle que le Japon devrait jouer dans ses relations avec les pays asiatiques en besoin de conseils d'expertise dans des domaines économiques liés au développement ; même si l'utilisation de ce terme est parfaitement acceptable à l'intérieur d'une société japonaise qui a traditionnellement valorisé les relations verticales, elle entraîna la crainte des Etats voisins qui virent dans son usage la renaissance de l'impérialisme japonais d'antan qui serait exercée cette fois par des instruments économiques plutôt que militaires¹⁴⁹.

De plus, le choc pétrolier de 1973 avait conduit le gouvernement japonais à conduire une politique énergétique plus agressive par panique, ce qui fut mal perçu dans les pays d'Asie riches en ressources naturelles¹⁵⁰. Le gouvernement japonais fut choqué par l'éclatement d'émeutes anti-japonaises de masse lors des visites officielles du premier ministre Tanaka dans les pays de l'Asie du Sud-Est tels que l'Indonésie et la Thaïlande en 1974. En effet, la motivation principalement mercantiliste de la politique d'APD japonaise combiné au fait que le Japon finançait des régimes considérés comme illibéraux avait conduit à la frustration des peuples de ces régions¹⁵¹.

Lors de son énonciation de la doctrine Fukuda, le premier ministre japonais a fait attention à utiliser le terme de « solidarité » et de « partenariat équitable » à plusieurs reprises afin de mettre le Japon et les pays de la région sur un pied d'égalité, ce qui a permis de présenter le Japon comme un leader bienveillant œuvrant pour l'intérêt de tous les camps qu'importe les différences idéologiques¹⁵². L'énonciation de la doctrine Fukuda fut suivi par plusieurs remaniements dans la politique d'APD du Japon ; par exemple, la doctrine Fukuda pourrait expliquer l'abandon par le Japon des aides dites « liées » au profit des aides non-liées. Le Japon a commencé à délier les aides accordées dans le cadre de son APD à partir des années 1980 et est par la suite devenu le pays membre du DAC avec la plus grande part d'APD avec des aides déliées

¹⁴⁸

¹⁴⁹ Chiara Chiapponi, op. cit., p. 1683.

¹⁵⁰ Ibid, p. 1690.

¹⁵¹ Ibid, p. 1692

¹⁵² Ibid, p. 170.

ou partiellement déliées, soit 99,3 % de son budget d'APD en 1987¹⁵³. Ce passage de l'APD japonais à des aides non-liées fut cependant perçu de manière négative par le MITI ainsi que le monde des affaires japonais qui avait autrefois joué un rôle de premier plan dans la politique d'APD du pays ; le monde des affaires commença à remettre en question la politique d'APD du Japon en affirmant que cette dernière ne défendait désormais plus les intérêts économiques du pays¹⁵⁴.

Cependant, la mise en application de la doctrine Fukuda fut déraillée par l'invasion du Cambodge par le Vietnam en 1978 qui a replongé la région de l'Indochine dans l'insécurité. L'invasion facilita l'expansion de l'influence soviétique et chinoise dans la région, ce qui a mis à mal les tentatives japonaises de jouer le rôle de médiateur régional ; de plus, la fin de la période de détente suite à la reprise de la Guerre froide avec l'invasion soviétique de l'Afghanistan un an plus tard a présenté un obstacle additionnel pour la stratégie de politique étrangère japonaise dans la région de l'Asie du Sud-Est en raison du soutien soviétique au Vietnam¹⁵⁵. Le Japon participa au régime de sanctions des pays de l'occident en suspendant ses aides économiques faites au Vietnam ; néanmoins, cet événement montra une fois de plus les clivages séparant les intérêts défendus par la politique étrangère américaine et japonaise. En effet, les Etats-Unis tout comme la Chine cherchaient à isoler internationalement le Vietnam, alors que le Japon a continué de prôner un rapprochement entre l'ASEAN et les pays d'Indochine dans le cadre de sa doctrine de Fukuda en défendant le dialogue avec le Vietnam ; à la fin des années 1980, les tentatives japonaises pour recommencer l'octroi d'APD au Vietnam se heurtèrent à l'opposition des Etats-Unis, qui affirmèrent que les initiatives unilatérales du Japon pour se rapprocher du Vietnam seraient la cause d'une « tension importante » dans les relations Américano-Japonaises, alors que le Japon rétorqua que l'absence d'une politique étrangère américaine de long terme sur la question conduirait à un vide de pouvoir régional qui profiterait à la Chine.¹⁵⁶

Néanmoins, même si cet événement a constitué un obstacle qui a continué de limiter les ambitions politiques régionales du Japon durant le restant de la guerre froide,

¹⁵³ Alan Rix (1990), op. cit., p. 464.

¹⁵⁴ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, op. cit, p. 265.

¹⁵⁵ Andrea Pressello, « Japanese diplomacy during the Cambodian peace process and Japan's post-Cold War role in Southeast Asia: the legacy of the Fukuda Doctrine, 1989–1993 », **Japan Forum**, Vol. 26, No. 1, 2014, p. 2.

¹⁵⁶ Ibid, p. 13.

la politique d'APD du Japon a continué d'occuper une place importante dans la politique étrangère du pays vis-à-vis de la région, avec un soutien notamment important aux pays de l'ASEAN; par exemple le Japon a proposé dès 1979 une aide financière à l'Indonésie, qui est devenu le premier receveur d'APD japonais entre 1980 et 1986 jusqu'à son devancement par la Chine, afin de faire face à la crise des réfugiés d'Indochine¹⁵⁷, ce qui représente un des premiers efforts d'humanitarisme dans la politique d'APD japonaise.

De plus, l'invasion du Cambodge a marqué un tournant important dans la politique d'APD du Japon dans la mesure où elle représente un des premiers exemples historiques où le Japon a suspendu ses APD dans un but politique alors qu'il avait pendant longtemps respecté le principe de non-ingérence dans le cadre de sa politique d'APD. Ainsi, il est possible de constater l'émergence de l'usage du terme « d'aide stratégique » dans les documents officiels du gouvernement japonais afin de désigner l'usage de l'APD comme un instrument stratégique de la politique étrangère japonaise pour atteindre des objectifs liés au maintien de la sécurité et de la paix.

En 1979, le premier ministre Ohira Masayoshi a créé le Groupe d'Etude pour une Sécurité Nationale Elargie afin d'étudier les facteurs qui sont la source de sécurité en dehors des moyens militaires, ce qui montre que le concept de sécurité ne représentait plus seulement un paradigme militaire pour les décideurs politiques japonais¹⁵⁸. Ce groupe d'étude a considéré des facteurs tels que l'autosuffisance alimentaire, les ressources énergétiques et d'autres besoins essentiels comme indissociables de la sécurité ; plus important encore, le groupe a reconnu le rôle que pourrait jouer l'APD dans la politique sécuritaire du pays en introduisant le concept « d'aide stratégique », qui sera plus tard suivi par celui de la sécurité humaine suite à la Guerre froide¹⁵⁹. Ainsi, les décideurs politiques japonais commencèrent à concevoir une politique de sécurité nationale intégrée qui combinerait l'octroi d'une aide stratégique combinée avec les instruments traditionnels de la défense et de la diplomatie¹⁶⁰.

¹⁵⁷ Ibid, p. 14.

¹⁵⁸ Marie Söderberg (2011), op. cit., p. 39.

¹⁵⁹ Ibid.

¹⁶⁰ Steven Lewis-Workman, op. cit., p. 88.

Selon Dennis Yasutomo,

Dans un monde hybride à mi-chemin entre le paradigme de la Realpolitik et de l'interdépendance complexe, l'aide stratégique occupe le rôle d'un instrument hybride permettant d'éviter les dangers d'un monde réaliste pour un Japon qui accepte à contrecœur la nature de ce monde et qui se préparerait à participer à un monde interdépendant qu'il préférerait mais qui n'existe pas encore¹⁶¹.

Ainsi, le Japon chercherait à substituer la puissance militaire par celle de l'influence économique afin de remplir ses objectifs de politique étrangère relatifs à sa sécurité.

¹⁶¹ Alan Rix, « Review : The Manner of Giving: Strategic Aid and Japanese Foreign Policy by Dennis T. Yasutomo », **The Journal of Japanese Studies**, Vol. 13, No. 2, 1987, p. 509.

III- LA SYNTHÈSE NEOLIBÉRALE-NEOREALISTE DANS LA POLITIQUE D'APD JAPONAISE

A) « l'humanitarisation » de la politique d'APD japonaise au lendemain de la Guerre froide

Table 4 : Les 10 plus grand pays donateurs d'aide entre 1985 et 1999 (en millions de dollars)

	1985		1989		1995		1999	
1	U.S.	9,403	Japan	8,965	Japan	14,489	Japan	15,302
2	Japan	3,797	U.S.	7,677	France	8,443	U.S.	9,135
3	France	3,134	France	5,802	Germany	7,524	France	5,494
4	Germany	2,942	Germany	4,948	U.S.	7,367	Germany	5,478
5	Canada	1,631	Italy	3,613	Netherlands	3,226	U.K.	3,279
6	U.K.	1,530	U.K.	2,587	U.K.	3,202	Netherlands	3,134
7	Netherlands	1,136	Canada	2,320	Canada	2,067	Italy	1,750
8	Italy	1,098	Netherlands	2,094	Sweden	1,704	Denmark	1,724
9	Sweden	840	Sweden	1,799	Denmark	1,623	Canada	1,721
10	Australia	749	Australia	1,020	Italy	1,623	Sweden	1,643
Total DAC		30,743		45,735		58,926		55,993

Source: Saori Katada, « Japan's Two-Track Aid Approach : The Forces Behind Competing Triads », **Asian Survey**, Vol. 42, No. 2, 2002, p. 325.

En 1989, le Japon est passé au rang de premier donneur d'aide parmi les pays du DAC avec un budget de 9134 millions de dollars comparé à seulement 2600 millions de dollars en 1979, soit une multiplication par plus de trois en l'espace de 3 ans. La table 4 nous montre qu'en effet, le Japon est le seul pays parmi les 10 premiers donateurs mondiaux à avoir montré une telle évolution quant à ses dépenses en APD durant la décennie des années 1980, ce qui a valu par ailleurs au Japon d'être complimenté par l'OECD¹⁶². Le déclin de la position américaine en terme d'APD serait attribué non seulement à la situation économique intérieure des Etats-Unis caractérisé par l'austérité au début des années 1990, mais aussi en partie à la fin de la mentalité de Guerre froide où la préoccupation sécuritaire des Etats-Unis était reflétée également dans la politique d'APD de ce dernier¹⁶³.

¹⁶² Saori Katada (2002), op. cit., p. 325.

¹⁶³ Saori Katada, « Why did Japan Suspend Foreign Aid to China? Japan's Foreign Aid Decision-Making and Sources of Aid Sanction », **Social Science Japan Journal**, Vol. 4, No. 1, 2001, p. 48

Une telle évolution dans le statut international du Japon a naturellement conduit à un changement dans les attentes quant aux responsabilités globales attribués au Japon par le reste des acteurs internationaux. Dans ce contexte de fin de la Guerre froide où les structures du pouvoir sont en changement et où l'hégémonie américaine exercée sur l'ordre international est en déclin, des chercheurs du courant réaliste tels que Kenneth Waltz ont souligné la possibilité que le Japon pourrait chercher à usurper le statut de puissance hégémonique occupé par les Etats-Unis, pouvant même tenter de se doter de l'arme atomique¹⁶⁴. En effet, Waltz avait interprété la déclaration en 1988 par le premier ministre japonais Takeshita qui avait affirmé que la capacité défensive du Japon devrait être commensurée à sa puissance économique comme « la volonté du Japon de se présenter comme une grande puissance à part entière, or la panoplie des grandes puissances inclut également l'arme nucléaire.¹⁶⁵ ». Pour Waltz, même si le poids du passé historique continue d'entraver le scénario d'un Japon doté de l'arme nucléaire, le Japon, en tant qu'une puissance nucléaire civile, a cependant la capacité de construire une arme nucléaire s'il le désire, et l'évolution générationnelle et par conséquent des mémoires collectives diminuerait le tabou nucléaire auprès des décideurs politiques japonais.¹⁶⁶

Cependant, plusieurs autres chercheurs des relations internationales démentent ces thèses en mettant en doute la volonté du Japon de jouer le rôle d'une puissance hégémonique dans le nouvel ordre international. En effet, Charles Kindleberger affirme « qu'il n'y a pas d'appétit japonais pour endosser des responsabilités internationales »¹⁶⁷, alors que Kent Calder met en doute la possibilité d'un Japon occupant le rôle d'une puissance hégémonique car le Japon serait une puissance « réactive » réticente à prendre des positions de leadership indépendantes sur les questions internationales et qui est limité par des contraintes structurelles tels que la faible capacité offensive de ses forces armées ; ainsi, selon lui, la politique étrangère du Japon y compris sa politique d'APD continuerait d'être hautement susceptible aux pressions extérieures dont en particulier celles parvenant des Etats-Unis¹⁶⁸. En effet, en dehors de la pression américaine sur le Japon pour que ce dernier continue de maintenir les sanctions économiques sur le Vietnam en 1989, les tentatives du Japon

¹⁶⁴ Kenneth Waltz (1993), op. cit., p. 54.

¹⁶⁵ Ibid, p. 64.

¹⁶⁶ Ibid, p. 67.

¹⁶⁷ Alan Rix (1990), op. cit., p. 462.

¹⁶⁸ Saori Katada (2001), op. cit., p. 42.

en 1993 d'utiliser la politique d'APD pour mettre fin à l'embargo financier contre l'Iran dans le cadre de sa politique de sécurité énergétique se heurtèrent à l'opposition américaine qui ne céda qu'à partir de 1999 lorsqu'il y a eu une amélioration dans les relations Irano-Américaines¹⁶⁹. Calder reconnaît tout de même que le Japon pourrait exercer un leadership mondial dans des secteurs spécifiques et techniques mais pas dans un sens politique large. Au Japon, les chercheurs soutiennent plutôt la thèse d'une « hégémonie coopérative » où le Japon et les États-Unis chercheraient à effectuer un *burden sharing* efficace et avec une plus grande marge de manœuvre accordée au Japon comparé à la période de la Guerre froide. Le chercheur japonais Amaya Naohiro utilise ainsi le terme de *Pax Pacifica* pour se référer au rôle régional du Japon dans le cadre de l'hégémonie coopérative entre le Japon et les États-Unis¹⁷⁰.

Ces observations mettant en doute la capacité hégémonique mondiale du Japon furent tout de suite confirmés en 1990 lorsque le Japon se retrouva isolé lors de la première guerre du Golfe. En effet, tout en résistant aux pressions des États-Unis l'incitant à participer à la coalition militaire, le Japon s'était contenté d'offrir un soutien financier d'un montant de 13 milliards de dollars, ce qui représentait une somme colossale considérant que le budget total de l'ONU consacré au maintien de la paix ne s'élevait qu'à 3 milliards de dollars à l'époque¹⁷¹ ; le fait que le Japon ne figura pas dans la liste des États remerciés par le Koweït pour leur contribution et les critiques étrangères quant à la nature indécise des décideurs politiques japonais lors de la crise furent vécus comme une véritable humiliation pour la politique étrangère japonaise. De plus, plusieurs pays donateurs d'APD y compris le Japon furent choqués par cet événement car le Japon avait fourni une quantité importante d'aide économique à l'Irak pendant la guerre Irano-Irakienne, ce qui aurait potentiellement constitué un financement indirect des capacités militaires irakiennes qui a débouché sur une guerre d'agression.¹⁷² Ainsi, un État ne peut pas devenir une puissance hégémonique en substituant entièrement les capacités militaires par l'influence économique. Le manque de volonté du Japon d'assumer un leadership mondial malgré sa dominance économique a mis à mal les thèses réalistes voyant dans la politique de développement

¹⁶⁹ Akitoshi Miyashita, « Gaiatsu and Japan's Foreign Aid: Rethinking the Reactive-Proactive Debate », *International Studies Quarterly*, Vol. 43, No. 4, 1999, p. 696.

¹⁷⁰ Alan Rix (1990), op. cit., p. 463.

¹⁷¹ Katsumi Ishizuka, « Japan's New Role in Peace-Building Missions », *East Asia*, Vol. 23, No. 3, 2006, p. 6.

¹⁷² Junji Nakagawa, op. cit., p. 80.

économique du Japon d'après-guerre une stratégie cherchant à remilitariser le pays dans une période future. De plus, le Japon se rendit compte que contrairement à la prédiction du penseur néolibéral Francis Fukuyama qui avait affirmé que les généraux allaient devenir obsolètes suite à la « fin de l'histoire » en raison du triomphe définitif de la démocratie libérale et du fait que les activités économiques allaient devenir la principale modalité de conduite des affaires internationales¹⁷³, les conflits, qui commencèrent à prendre différentes formes, allait continuer d'être un des principaux moyens de l'affirmation de la puissance des Etats dans un monde anarchique tout au long du XXIème siècle comme le montreraient les interventions américaines au Moyen-Orient et l'émergence du phénomène de terrorisme international.

Ainsi, la guerre du Golfe marqua un tournant dans la politique étrangère japonaise dans la mesure où les décideurs politiques japonais tentèrent d'accorder un plus grand rôle international aux forces d'autodéfense japonaises afin de pouvoir jouer un rôle prépondérant dans les questions de paix et de sécurité internationale. Pour ce faire, en 1992, le cabinet a signé la Loi Concernant la Coopération avec les Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies (Loi UNPKO) qui a permis le déploiement à l'étranger des forces d'autodéfense japonaises dans le cadre des opérations de maintien de la paix, mais avec des conditions relativement strictes. La loi fut révisée en 1995 et 2001 pour accorder une plus grande marge de manœuvre aux forces d'autodéfense au-delà du principe de légitime défense ; désormais, ces derniers sont autorisés à user de leurs armes pour « protéger les individus sous leur contrôle » tels que les forces armées des pays étrangers, les réfugiés, et les responsables de l'ONU et d'autres organisations internationales¹⁷⁴.

En parallèle à ces efforts militaires, le début des années 1990 fut aussi marqué par la tentative des Etats développés de réformer leur politique d'APD dans un contexte global de démocratisation dans les pays d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est et de l'apparition des « nouvelles menaces » telles que le changement climatique et la surpopulation qui sont des problèmes internationaux dépassant les frontières nationales et qui nécessitent donc des solutions collectives d'où l'émergence du

¹⁷³ Francis Fukuyama, « The End of History? », **The National Interest**, No. 16, 1989, p. 7.

¹⁷⁴ David M. Potter, « Peacebuilding and the 'Securitization' of Japanese Foreign Aid », **The Securitization of Foreign Aid**, Palgrave MacMillan, 2016, p.88.

concept de « développement durable » lors du Sommet de Rio de 1992 ¹⁷⁵ . Contrairement à la tendance japonaise de poursuivre une politique d'APD distincte de celle défendue par les autres donateurs et les organisations internationales, le Japon s'aligna cette fois aux autres pays en adoptant en juin 1992 la Charte d'APD (*Seifukaihatsuenjo Taikou*) qui fut le premier texte légal énonçant explicitement les lignes directrices devant être suivies par la politique d'APD japonaise, mettant ainsi fin à près d'un demi-siècle d'incertitude et d'ambiguïté sur ce sujet. Etant le rédacteur le plus influent de la charte, le MFA avait déclaré que « le Japon est obligé de répondre aux attentes de la société internationale et œuvrer pour augmenter la quantité et la qualité de son aide »¹⁷⁶, mettant ainsi une fin définitive à la politique d'APD centrée uniquement sur les intérêts mercantilistes du Japon qui était défendue par le MITI et le monde des affaires japonais.

La Charte d'APD est composée de quatre principes fondamentaux :

- La conservation de l'environnement devrait être poursuivie en tandem avec le développement
- L'APD ne devrait pas être utilisée à des fins militaires afin d'éviter d'aggraver les conflits internationaux
- L'APD devrait tenir compte des conditions politiques et économiques dans les pays receveurs dont le respect de la démocratie et des droits et libertés fondamentaux de l'homme, et devrait promouvoir le passage à une économie de marché.
- L'APD devrait tenir compte des évolutions observées dans les dépenses militaires des pays receveurs, ainsi que des tentatives de ces derniers de se doter d'armes de destructions massives et leur participation au trafic des armes afin d'assurer et maintenir la paix et stabilité internationale et de s'assurer que les Etats en développement concentrent leurs ressources de manière appropriée dans le domaine du développement économique et social¹⁷⁷.

La charte a promis également plus d'aide envers les pays les moins développés en reconnaissant qu'il est nécessaire de porter attention à la pauvreté et aux difficultés

¹⁷⁵ Steven W. Hook, Guang Zhang, « Japan's Aid Policy since the Cold War: Rhetoric and Reality », *Asian Survey*, Vol. 38, No. 11, 1998, p. 1056.

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ Fumitaka Furuoka, « Human Rights Conditionality and Aid Allocation: Case Study of Japanese Foreign Aid Policy », *Perspectives on Global Development and Technology*, Vol. 4, No. 2, 2005, p. 146.

économiques dans l'ensemble du monde et plus seulement en Asie¹⁷⁸. Ainsi, il est possible de constater le passage de la politique d'APD japonaise à un paradigme libéral de *moralpolitik* alors que la politique d'APD japonaise de la période de la Guerre froide était plus proche d'un paradigme de *realpolitik* centré sur les intérêts mercantilistes du Japon. En effet, la charte d'APD montre que le Japon conçoit désormais l'APD comme un instrument de promotion de valeurs universelles d'où le lien avec la théorie de paix démocratique ; en effet, le Japon et le reste des Etats donateurs ont ainsi promu des réformes de la part des Etats en développement sous le motif que les Etats démocratiques sont naturellement plus enclins à maintenir des relations pacifiques entre eux et que la « paix démocratique » s'était imposée dans des pays respectant la primauté du droit, le constitutionnalisme, la liberté d'expression et les droits de l'homme¹⁷⁹. Désormais, le Japon impose ainsi une conditionnalité à ses aides, ce qui ne fut pas le cas lors de la Guerre froide lors duquel il avait utilisé l'article 2.7 de la Charte de l'ONU énonçant la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres¹⁸⁰ pour défendre son assistance économique envers les régimes autoritaires tant que cela convenait à ses intérêts économiques et aux intérêts idéologiques des Etats-Unis.

La nouvelle politique d'APD du Japon emploie ainsi le principe du « carotte et du bâton » afin d'inciter les Etats en développement à effectuer un calcul coûts-bénéfices où ils s'apercevraient que le respect des droits de l'homme, de la démocratie et du pacifisme représenterait un bénéfice économique supérieur à celui d'une situation d'isolation en conséquence de l'adoption de mesures répressives. En effet, le gouvernement japonais utilise le terme de *linkage positif* pour se référer à l'augmentation de l'APD envers les pays fournissant des efforts pour appliquer les principes défendus par la charte afin d'inciter plus de « changements désirables » de leur part, alors que le terme de *linkage négatif* est utilisé pour se référer au gel ou à la suspension partielle de l'assistance économique envers les Etats contrevenants aux principes énoncés par la charte¹⁸¹. Contrairement à la plupart des autres Etats donateurs développés, le Japon préférerait recourir au *linkage positif* et verrait le *linkage négatif*

¹⁷⁸ Steven W. Hook, Guang Zhang, op. cit., p. 1057.

¹⁷⁹ Ibid, p. 1056.

¹⁸⁰ Bolade Eyinla, « The ODA Charter and changing objectives of Japan's aid policy in Sub-saharan Africa », *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 37, No. 3, 1999, p. 419.

¹⁸¹ Fumitaka Furuoka, op. cit., p. 130.

comme une mesure de dernier recours au cas où les tentatives de persuasion seraient infructueuses.

Table 5 : Les principales mesures prises dans le cadre de la politique d'APD du Japon entre 1988 et 1993 (DEM = Démocratie ; HR = Droits de l'Homme ; MIL = Activités Militaires ; ME = Transition à une Economie de Marché ; POS = Linkage Positif ; NEG = Linkage Négatif ; DIP = Pression Diplomatique ; DIR = Assistance Directe ; NPT : Traité de Non-Prolifération)

No.	Date	Target	Measures Taken	Subject	Method
1 ²⁾	1988	Myanmar	cancellation of new aid ³⁾	DEM/HR	NEG
2 ²⁾	June 1989	China	suspension of aid	DEM/HR	NEG
3	1991	Nicaragua	commitment of new aid	DEM	POS
4	Sept. 1991	Zaire	suspension of aid	DEM	NEG
5	Sept. 1991	Mongolia	commitment of new aid	ME/DEM	POS
6	Oct. 1991	Haiti	suspension of aid	DEM	NEG
7	Nov. 1991	Kenya	refusal to announce newly committed amount of aid/express concern	HR/DEM	NEG
8	Nov. 1991	Indonesia	express concern	HR/DEM	DIP
9	1992	El Salvador	commitment of new aid	DEM	POS
10	Mar. 1992	Zambia	commitment of new aid	ME/DEM	POS
11	Apr. 1992	Peru	express concern	DEM	DIP
12	May 1992	Mongolia	commitment of new aid	ME/DEM	POS
13	May 1992	Thailand	request normalization	DEM	DIP
14	May 1992	Malawi	cancellation of new aid ³⁾	HR	NEG
15	Oct. 1992	Sudan	suspension of present aid ³⁾	HR	NEG
16 17	Jan.-Feb. Feb.-Mar. 1992	Africa Latin America	Seminar on Democrati- zation for government officials	DEM	DIR
18	Feb. 1993	Pakistan	conciliation on NPT	MIL	DIP
19	Mar. 1993	India	conciliation on NPT	MIL	DIP
20	May 1993	Sierra Leone	suspension of present aid ³⁾	DEM/HR	NEG
21	May 1993	China	explication of ODA charter on MIL	MIL	DIP
22	June 1993	Guatemala	cancellation of new aid ³⁾	DEM/HR	NEG

Source : Junji Nakagawa, « Legal Problems of Japan's ODA Guidelines - Aid and Democracy, Human Rights and Peace », **The Japanese Annual of International Law**, No.36, 1993, p. 83.

En observant les principales mesures prises dans le cadre de la politique d'APD du Japon à partir de la fin de la Guerre froide sur la table 5, il est possible d'observer que les questions de démocratie et des droits de l'homme sont devenus les principales causes de l'invocation de la charte d'APD de 1992. Ainsi, il est possible d'observer qu'entre 1988 et 1993, le Japon a invoqué le sujet des droits de l'homme et de la démocratie à 18 reprises dans le cadre de ses activités liées à l'APD ; sur ces 18 cas, 15 étaient des mesures de sanctions ou de pression diplomatique contre des Etats receveurs d'aide qui ont violé les principes énoncés dans la charte de 1992. Il est

possible d'observer que sur les trois cas d'invocation de la charte en lien avec la question de la militarisation, tous les trois pays avertis à ce sujet sont situés en Asie et sont tous les trois des Etats avec une puissance militaire comparativement supérieure au reste des Etats régionaux, ce qui montre que le Japon prendrait uniquement en considération les activités militaires des Etats situés dans son environnement géographique proche et qui se doteraient ou essaieraient de se doter de l'arme atomique. Ainsi, le Japon est moins enclin à percevoir une augmentation des dépenses militaires dans les pays d'Asie du Sud-Est et du reste du monde comme une menace importante pour sa sécurité¹⁸².

En dehors du basculement de la politique d'APD japonaise vers une politique des valeurs, le fait que la charte de 1992 promeut le passage de l'économie des pays en développement à une économie de marché est marquant vu que nous avons constaté dans la partie précédente que le Japon avait autrefois promu un modèle de développement économique différent de celui défendu par les Etats-Unis et des organisations financières internationales, ce qui montre que le Japon commencerait à s'aligner aux pratiques d'APD des Etats occidentaux non seulement sur le plan humanitaire mais aussi sur le plan économique. Enfin, l'importance accordée à l'environnement dans la charte montre que le développement durable est devenu une préoccupation majeure de la politique étrangère japonaise, ce qui est d'autant plus important car cela montre que la sécurité n'est plus seulement conçue comme un domaine strictement militaire et qui concerne uniquement la survie de l'Etat, d'où la promotion d'un développement « centré sur l'homme ». Cela montrerait que le Japon commencerait à se distancier de la conception de la sécurité stato-centrée qui est défendue par les théories traditionnelles des relations internationales. En effet, le Japon fut l'un des plus grands contributeurs du Fond pour la Sécurité Humaine des Nations Unies (UNTFHS) depuis sa fondation en 1999, contribuant en 2009 à près de 99,4 % des fonds de l'UNTFHS, ce qui conduira à la qualification du fond par le terme moqueur de « Fond Japonais » par les autres donateurs réticents à y contribuer et qui voient dans cela un autre exemple de la « diplomatie du chéquier » (*checkbook diplomacy*) du Japon qui cherche à consolider son influence sur les organisations internationales via ses contributions financières¹⁸³.

¹⁸² Steven W. Hook, Guang Zhang, op. cit., p. 1065.

¹⁸³ David M. Potter, op. cit., p. 90.

Au niveau national, le Japon a effectué en 2003 une révision de la Charte d'APD pour accorder une plus grande importance au concept de sécurité humaine dans le cadre de sa politique d'APD. Le préambule de la charte de 2003 précise que la révision fut nécessaire en raison des changements observés dans le système international et la nécessité de faire face aux défis humanitaires tels que les famines, la pauvreté, les crises de réfugiés, mais aussi aux conflits et au nouveau phénomène du terrorisme. Ainsi, le concept de sécurité humaine figure dans les politiques de bases figurant dans la charte, qui précise qu'il est nécessaire d'adopter une perspective centrée sur l'individu au-delà des préoccupations nationales, régionales et internationales, et d'utiliser l'APD comme un moyen permettant de renforcer la capacité des communautés locales à se rétablir suite aux périodes de conflits¹⁸⁴.

La nouvelle charte lie aussi l'APD au concept de *peace-building*¹⁸⁵ en concevant l'APD comme un instrument de prévention des conflits ; en effet, dans les pays « fragiles », l'APD devrait être utilisé pour s'attaquer aux causes profondes des conflits tels que la pauvreté et les disparités économiques, mais la charte promet aussi l'octroi d'APD au cas où les conflits éclatent ; ces aides incluent les aides humanitaires d'urgence, l'assistance aux réfugiés, et dans la période post-conflit, l'APD doit être utilisé pour financer les efforts dans des domaines tels que le désarmement, l'assistance au développement social et économique, et l'assistance administrative aux Etats tout en rompant avec l'aide d'urgence afin de ne pas rendre la population dépendante, sous peine de voir la réémergence des conflits¹⁸⁶. Ainsi, la définition communément acceptée du concept de sécurité humaine qui met l'accent sur un développement post-conflit qui est durable sur le long terme est qui reposerait ainsi sur la participation active des populations locales est donc fondamentalement compatible avec la vision japonaise de la politique d'APD qui a pendant longtemps

¹⁸⁴ Global Issues Cooperation Division of the Ministry of Foreign Affairs of Japan, **The Trust Fund for Human Security for the “Human-centered” 21st Century**, 2010, p. 6.

¹⁸⁵ Le *peace-building* est une activité cherchant à résoudre les injustices à travers des moyens pacifiques et à transformer les conditions culturelles et sociales qui sont à l'origine de conflits. Comparé au concept de maintien de la paix (*peacekeeping*) qui est employé en temps de conflit, le *peace-building* est généralement employé avant l'amorçement des hostilités dans un but préventif, ou bien dans les périodes post-conflits dans le cadre du processus de reconstruction et de réconciliation.

¹⁸⁶ « Action from Japan on 'Conflict and Development' », Ministry of Foreign Affairs of Japan, https://www.mofa.go.jp/mofaj/gaiko/oda/bunya/conflict/pdf/action_from_japan.pdf

considéré le *self-help* comme un pilier essentiel de l'aide afin de justifier sa politique d'APD centrée sur l'accord de prêts et « basée sur la demande » des receveurs¹⁸⁷.

Il est donc question d'une division des tâches et d'une coordination en ce qui concerne la nouvelle politique humanitaire japonaise entre les forces d'autodéfense japonaises qui ont émergé comme un acteur international suite à la loi de 1992, et la politique d'APD qui fut révisé pour intégrer les concepts de sécurité humaine et de *peace-building* ; en effet, L'APD se voit confié la tâche de la prévention des conflits en usant des aides économiques pour s'attaquer aux causes profondes de ces dernières ; au cas où les conflits éclatent, les forces d'autodéfense sont expédiées pour assurer la sécurité et la dignité des populations locales et établir un climat local propice à la reconstruction et au développement. Leur présence est d'autant plus nécessaire pour assurer la sécurité des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux japonais qui œuvrent dans le cadre de la politique d'APD en accordance avec le principe de *peace-building* afin d'établir une paix durable dans les périodes post-conflits. Ainsi, les forces d'autodéfense se voient confiées la tâche du maintien de la paix¹⁸⁸ (*peacekeeping*), alors que l'APD celle du *peace-building*, qui revêt elle plutôt d'une logique préventive. La guerre d'Irak de 2003 représenta la première instance de coopération entre les forces d'autodéfense et l'APD dans le cadre de la politique humanitaire du Japon même si les deux instruments étaient soumis à des budgets différents. En effet, un groupe de représentants du MFA coordonnèrent les efforts de l'APD et des forces d'autodéfense à travers une politique qui fut appelée « les deux roues d'un même chariot » (*Kuruma no Ryourin*) en référence à la coopération étroite entre ces deux instruments¹⁸⁹. Ainsi, dans un contexte de détérioration sécuritaire en Irak, les avions militaires des forces d'autodéfense japonaises furent utilisés non seulement pour transporter les représentants de l'APD japonais y compris ceux affiliés aux ONG mais aussi le matériel humanitaire lié à ces efforts d'APD¹⁹⁰.

¹⁸⁷ Adina Voicila, « Cosmopolitan Perspectives on Japan's Official Development Assistance », **Europolity**, Vol. 13, No. 1, 2019, p. 149.

¹⁸⁸ Suite à l'adoption de la loi PKO en 1992, les forces d'autodéfense japonaises participèrent à 13 Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies y compris en Angola, au Cambodge, au Mozambique, Au Salvador au Timor-Leste, et au plateau du Golan. Le Japon participa aussi aux activités humanitaires internationales en dehors du cadre des Nations Unies, comme ce fut le cas lors de la guerre d'Irak.

¹⁸⁹ Ministry of Foreign Affairs of Japan, **Japan's Official Development Assistance White Paper 2006**, <https://www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2006/ODA2006/html/honpen/hp202020401.htm>

¹⁹⁰ David M. Potter, op. cit., p. 103.

Cependant, il est nécessaire de préciser que contrairement à la plupart des autres pays membres du DAC, le Japon n'a pas encore adopté une approche compréhensive au sujet de sa politique humanitaire. En effet, il n'existe toujours pas de mécanisme de coordination interministériel au sujet de la politique humanitaire, ce qui entrave la prise rapide des décisions en ce qui concerne la coopération sur le terrain entre les forces d'autodéfense, les acteurs gouvernementaux et les ONG japonais¹⁹¹. De plus, en 2009, le Japon ne fut classé que neuvième et douzième parmi les pays de la DAC en ce qui concerne l'octroi d'APD respectivement dans les secteurs du *peace-building* et de l'aide humanitaire¹⁹², alors qu'il était classé cinquième en terme de quantité totale d'aide accordée au pays tiers durant cette même année¹⁹³, ce qui montre que la politique d'APD du Japon continue d'être motivé par d'autres intérêts que ceux humanitaires et relatifs aux efforts de maintien de la paix.

B) L'émergence de la Chine et la remise en cause de l'hégémonie japonaise

Même si le Japon s'est contenté de tenter d'exercer une hégémonie de nature économique uniquement à l'échelle régionale durant la seconde moitié de la Guerre froide via la doctrine Fukuda et que ses dirigeants politiques cherchèrent à exercer une hégémonie coopérative avec les Etats-Unis plutôt que de la remettre en cause dans le contexte du monde post-Guerre froide, l'émergence de la Chine comme la deuxième puissance économique mondiale au XXème siècle a mis à mal l'hégémonie économique régionale du Japon. En effet, la Chine a dépassé en 2011 le Japon pour devenir la première puissance économique d'Asie et la deuxième à l'échelle internationale derrière les Etats-Unis en terme de PIB nominal, signalant la fin d'une ère pour le Japon qui avait occupé jusqu'alors cette position pendant plus de 40 ans¹⁹⁴. Non seulement le Japon a perdu sa position d'hégémon économique qu'il avait exercé depuis le « miracle économique » de l'après-guerre, mais l'émergence de disputes politiques et territoriales avec la Chine a conduit la politique étrangère japonaise à percevoir la Chine comme une menace pour la sécurité du pays.

¹⁹¹ Ibid, p. 107.

¹⁹² Ibid, p. 95.

¹⁹³ « Development Aid Rose in 2009 and Most Donors Will Meet 2010 Aid Targets », **U.S. Mission in Geneva**, 15 Avril 2010, <https://geneva.usmission.gov/2010/04/15/development-aid-rose-in-2009-and-most-donors-will-meet-2010-aid-targets/>

¹⁹⁴ « China's Economy is Now the World's Second Largest », **BBC News**, 14 Février 2011, <https://www.bbc.com/news/av/business-12445925>

En effet, nous avons constaté dans la partie précédente que le Japon commençait déjà à être inquiété par les tentatives chinoises pour combler le vide de pouvoir en Asie du Sud-Est dans le contexte de la crise cambodgienne ; cependant, le Japon ne considérait toujours pas à ce stade la Chine comme une menace directe pour sa sécurité en raison notamment de l’amorcement du processus de réconciliation entre les deux pays et continuait d’être son plus grand fournisseur d’APD. Ainsi, la politique d’APD du Japon envers la Chine commença à être remis en cause non seulement sur une base économique dans un contexte de stagnation économique japonaise depuis les années 1990, mais aussi sur une base politique et sécuritaire dans la mesure où la Chine a remis en cause la vision de « l’Indo-Pacifique Libre et Ouvert » (*Free and Open Indo-Pacific*, abrégé en FOIP) défendu par le Japon et son allié américain, ce dernier ayant par ailleurs recommencé à considérer la région comme une zone prioritaire de sa politique étrangère suite à son précédent repli d’Asie en conséquence de la guerre du Vietnam. Il est alors question de l’argument selon lequel la politique d’APD du Japon envers la Chine fut paradoxalement un facteur qui a contribué à l’instabilité régionale et à la détérioration de la situation sécuritaire du Japon sur le long terme. En plus de cela, l’APD est devenu un nouveau terrain de lutte d’influence entre un Japon cherchant à endiguer l’influence régionale de la Chine avec sa politique du FOIP et une Chine tentant de consolider sa nouvelle position économique dominante dans les régions en développement en usant de l’APD comme un instrument de *soft power*.

1) Les attentes politiques déçues de la politique d’APD japonaise envers la Chine

Depuis le début du programme d’APD japonais envers la Chine en 1979, le Japon était le plus grand fournisseur d’APD envers la Chine jusqu’à la fin de ce programme en Avril 2022, date à laquelle le montant total des APD japonaises vers la Chine avait atteint la somme de 32,4 milliards de dollars et avait impliqué le financement de plus de 231 projets liés aux infrastructures de base sur une période de quatre décennies¹⁹⁵. En effet, le Japon a été le premier pays non-socialiste à avoir octroyé à la Chine un prêt de 420 milliards de Yen pour un projet joint d’extraction

¹⁹⁵ Daisuke Akimoto, Ibid.

énergétique¹⁹⁶. Les enjeux de cette relation étaient divers. En effet, d'un côté, l'aide japonaise a servi à légitimer et consolider le gouvernement chinois en amorçant l'émergence économique du pays deux décennies après le désastre économique et humanitaire qu'avait entraîné la politique économique ratée du « Grand Bond en Avant » envisagée par Mao Zedong ; le recours par la Chine à l'APD étranger représente ainsi un changement dans la mentalité des décideurs politiques chinois d'où l'émergence du terme de « socialisme de marché » durant la tenure de Deng Xiaoping. D'un autre côté, la libéralisation économique de la Chine a représenté pour le Japon une opportunité pour consolider sa puissance économique régionale à travers l'accès à des plateformes de production peu coûteuses ainsi qu'aux ressources naturelles, mais a aussi représenté une occasion pour une réconciliation historique avec la Chine, qui a renoncée officiellement aux réparations découlant de la guerre Sino-Japonaise, d'où la perception de l'octroi d'APD comme un « devoir moral » du Japon cherchant à confronter son passé historique. Ainsi, il est question dans cette relation d'une optique de « bénéfices mutuels » qui fut pendant longtemps le facteur déterminant de la politique d'APD du Japon, puis celui de la Chine d'aujourd'hui. Cependant, le Japon affectait également à sa politique d'APD envers la Chine une dimension stratégique mettant en avant le maintien de la stabilité nationale et régionale en Asie¹⁹⁷. En effet, selon un rapport officiel datant de 2001 intitulé *Programme Japonais de Coopération Economique pour la Chine*, la politique d'APD du Japon envers la Chine était fondé sur le principe suivant :

Afin de maintenir et de renforcer la sécurité et la prospérité du Japon, le maintien d'un environnement pacifique est essentiel, la stabilité et la prospérité de la région d'Asie de l'Est dans laquelle le Japon se situe étant tout aussi important. Afin de parvenir à cela, il est nécessaire de créer un environnement de coopération dans lequel aucun des pays de la région n'est isolé. Il est souhaitable d'après la perspective du Japon qu'il y ait une société plus ouverte et plus stable en Chine qui serait prêt et capable de remplir ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale¹⁹⁸.

¹⁹⁶ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, op. cit, p. 272.

¹⁹⁷ Joshua Muldavin, « Aiding Regional Instability? The Geopolitical Paradox of Japanese Development Assistance to China », **Geopolitics**, Vol. 5, No. 3, 2000, p. 23.

¹⁹⁸ Masayuki Masuda, « Japon-Chine : un tournant dans l'Aide publique au développement », **Perspectives chinoises**, Vol. 76, 2003, <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/77>

Ainsi, le Japon verrait dans l'APD un instrument pour contrer les frictions politiques et territoriales entre les deux pays en incitant la Chine à intégrer les institutions internationales et en cherchant à établir une interdépendance économique entre les deux Etats, ce qui rentrerait dans le paradigme du néolibéralisme institutionnel¹⁹⁹. Il est question pour Chikako Kawakatsu d'une stratégie de « dissuasion libérale », qui combinerait la stratégie de dissuasion à celle de l'interdépendance économique et sécuritaire ; le Japon chercherait à s'assurer que la Chine se comporte d'une manière conforme à ses intérêts en augmentant les bénéfices de la coopération économique et sécuritaire tout en augmentant par ailleurs les coûts découlant des comportements agressifs à travers la dissuasion²⁰⁰. En effet, la dissuasion repose ici sur le manque à gagner économique que pourrait entraîner la tentative de la Chine de remettre en question l'harmonie des relations bilatérales, notamment à travers la suspension du flux d'APD japonais.

Cependant, les choix de politique intérieure de la Chine à partir des années 1990 ainsi que l'émergence ou plutôt la réémergence de conflit maritimes entre la Chine et le Japon ont à plusieurs reprises mis ce principe à l'épreuve. En effet, le Japon a à plusieurs reprises suspendu le flux d'APD envers la Chine en s'appuyant sur les critères sécuritaires, humanitaires et démocratiques énoncés dans la Charte d'APD de 1992 dont nous avons discuté dans la partie précédente. Déjà en 1989, soit 3 ans avant l'adoption de ladite charte, le Japon avait participé aux sanctions économiques contre Pékin suite à la répression du mouvement de protestation de Tiananmen de 1989 en suspendant temporairement un programme de prêt de 5 ans d'une valeur de 5,4 milliards de dollars ; de plus, le Japon a pour un temps gelé la part d'APD déversé à la Chine consacrée aux dons en 1995 suite aux essais nucléaires répétés de la Chine. Cependant, ces sanctions étaient des mesures de nature surtout symboliques qui n'ont pas réellement perturbé l'économie chinoise. En effet, pour le cas des sanctions de 1995, le Japon s'était contenté de suspendre uniquement les aides non-remboursables tout en continuant à accorder de l'aide humanitaire d'urgence ainsi que des prêts, ce dernier représentant plus de 70 % de l'APD japonais total déversé à la Chine depuis 1991²⁰¹.

¹⁹⁹ Joshua Muldavin, op. cit., p. 24.

²⁰⁰ Chikako Kawakatsu Ueki, « Japan's China Strategy: The End of Liberal Deterrence? », **Security Challenges**, Vol. 16, No. 3, 2020, p. 59.

²⁰¹ Makoto Kastumata, op. cit., p. 563.

Par ailleurs, le Japon avait participé aux sanctions en réponse aux événements de Tiananmen surtout en raison de la pression internationale. La réponse initiale timide du Japon face aux événements de Tiananmen avait conduit les Etats occidentaux à accuser le Japon de prioriser ses intérêts économiques en profitant du repli des compagnies étrangères de Chine pour dominer à lui seul le marché chinois²⁰². Le Japon fut le premier pays de la DAC à rétablir le flux d'APD envers la Chine en expliquant que l'octroi d'APD et le dialogue seraient plus efficace pour promouvoir les droits de l'homme et la libéralisation politique en Chine plutôt que le recours aux sanctions et à l'isolation²⁰³. Ainsi, le gouvernement japonais avait évité de condamner directement le régime chinois contrairement à ses alliés occidentaux et avait insisté que les mesures prises étaient en réponse à une situation de désordre et ne constituaient donc pas une sanction²⁰⁴. Cette position conciliatrice montrait que même si le Japon continuait d'être particulièrement susceptibles aux pressions des pays occidentaux, il y avait un plus grand effort de la part des décideurs politiques japonais pour mener une politique plus autonome vis-à-vis des alliés en cherchant à jouer le rôle de médiateur entre la Chine et l'occident.

En contraste à cela, les sanctions japonaises contre la Chine en réponse aux essais nucléaires ont été décidés unilatéralement sans qu'il y ait de pression extérieure ; en effet, même si les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux avaient condamnés les essais nucléaires chinois, aucun régime de sanction multilatéral n'avait été proposé. Même si les mesures furent une fois de plus majoritairement symboliques, la nature unilatérale de cette initiative japonaise choqua les autorités chinoises qui avaient complimentés le comportement modéré du Japon lors des événements de Tiananmen²⁰⁵. Contrairement au cas précédent, qui s'était produit avant la signature de la charte d'APD de 1992, le Japon était contraint d'agir sous peine de contrevenir aux principes énoncé dans ladite charte qui interdisait l'octroi d'APD aux pays cherchant à développer leur arsenal nucléaire. La suspension de l'aide continua jusqu'en 1997 lorsque le gouvernement chinois déclara qu'il allait suspendre les essais nucléaires et ratifier le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (CTBT) en tant que geste de bonne volonté²⁰⁶.

²⁰² Akitoshi Miyashita, op. cit., p. 712.

²⁰³ Steven W. Hook, Guang Zhang, op. cit., p. 1063.

²⁰⁴ Saori Katada (2001), op. cit., p. 44.

²⁰⁵ Ibid, p. 47.

²⁰⁶ Masahiro Kawai, Shinji Takagi, op. cit., p. 273.

En plus de ces facteurs, à partir du XXI^{ème} siècle, la violation répétée de l'espace maritime japonais par la Chine ainsi que la réémergence de la dispute territoriale des îles Senkaku/Diaoyu qui avait pourtant été mis tacitement de côté lors du processus de normalisation des relations Sino-Japonaises dans les années 1970 ont contribué à la politisation des relations Sino-Japonaises et à une perception grandissante de la Chine comme une menace sécuritaire par un Japon dont le leadership n'éprouvait plus autant de sentiment de « culpabilité historique » envers la Chine comparé au siècle précédent en raison du changement générationnel²⁰⁷. Dans ce contexte tendu, une partie des politiciens ainsi que de l'opinion publique japonaise remirent en cause la politique d'APD envers la Chine comme une politique qui nuirait aux intérêts du Japon sur le long terme car le manque de séparation entre l'appareil militaire et économique en Chine en raison de la prédominance de l'Etat signifierait que l'APD japonais contribuerait indirectement au renforcement des capacités militaires de la Chine, ce qui constituerait une violation directe de la charte d'APD japonaise de 1992. En effet, lors des élections ministérielles japonaises de 2001, Kamei Shizuka, qui fut un des candidats représentant le Parti Libéral-Démocrate, avait publiquement accusé la Chine d'avoir détourné l'APD japonais pour renforcer sa puissance militaire sans pour autant offrir de preuves concrètes²⁰⁸. Un an auparavant, le Japon avait temporairement gelé 160 milliards de Yen en prêts à la Chine en réponse à l'incursion de navires de guerre chinois dans la zone économique exclusive du Japon, suite à quoi le premier ministre chinois Zhu Rongji avait adopté une attitude conciliatrice en assurant le Japon que les incursions s'arrêteraient et qu'il était prêt à ne plus récriminer le Japon sur son passé historique²⁰⁹. Même si les flux d'APD reprirent, la quantité d'APD japonais fourni à la Chine avait déjà commencé à rentrer en déclin à partir de 2000 ; ainsi, la quantité totale d'APD japonais déversé à la Chine était passé de 214,4 milliards de Yen en 2000 à 121,2 milliards de Yen en 2002, soit une réduction par deux en l'espace de deux années²¹⁰.

En plus du linkage établi entre l'APD japonais et le développement des capacités militaires de la Chine, un autre point illustrant la lassitude d'une partie de la vie politique et de l'opinion publique japonaise envers la politique d'APD à destination de

²⁰⁷ Saori Katada (2001), op. cit., p. 52.

²⁰⁸ David Arase (2006), op. cit., p. 213.

²⁰⁹ Martin Fackler, « China Premier Hopeful About Japan », **Associated Press**, 10 Novembre 2000.

²¹⁰ Kazuo Sunaga, « The Reshaping of Japan's Official Development Assistance (ODA) Charter », **FASID Discussion Paper on Development Assistance**, No. 3, 2004, p. 23.

la Chine est le sentiment d'un « manque de reconnaissance » de la Chine envers les contributions économiques du Japon dans un contexte où le développement économique de ce dernier s'est essoufflé. En effet, le fait que la politique d'APD japonaise n'est que rarement discutée de manière publique par les décideurs politiques et l'opinion publique chinoise alors qu'il constituait la pierre angulaire de la politique étrangère japonaise envers la Chine frustra le Japon qui espérait pouvoir améliorer l'image du pays auprès de la population chinoise en concevant l'APD comme un instrument de *soft power*²¹¹. Les difficultés économiques du Japon depuis le milieu des années 1990 ainsi que l'émergence économique de la Chine qui est elle-même devenu un grand fournisseur d'APD a conduit les décideurs politiques japonais à voir la Chine comme un pays qui a désormais atteint un stade de développement suffisant pour ne plus recevoir d'APD. En effet, le premier ministre japonais Koizumi avait pour la première fois mentionné en 2004 qu'il était temps pour la Chine d'être « diplômée » du programme d'aide japonais²¹². Cependant, malgré le fait que le Japon a décidé de mettre fin en 2007 aux prêts en Yen qui constituaient la majeure partie du flux d'APD envers la Chine, le programme d'APD envers cette dernière continua jusqu'en 2022 même si les projets conclus à partir de 2007 furent beaucoup moins ambitieuses et n'impliquaient désormais qu'une assistance principalement technique²¹³.

Plus à l'extrême, la politique d'APD envers la Chine est perçue par certains japonais comme une faveur à sens unique ne bénéficiant uniquement qu'à la Chine, alors que nous avons vu que la politique d'APD japonaise n'a dans aucun cas été motivé uniquement par une éthique de charité ; plusieurs projets d'APD japonais en Chine ont également bénéficié aux intérêts économiques du Japon. Par exemple, 70 % des entreprises avec des capitaux japonais ont réalisés des profits dans le cadre de leurs activités en Chine, et le financement japonais pour un projet de construction de ports charbonniers à Qinhuangdao a permis au Japon de s'approvisionner en charbon²¹⁴. En contraste à cela, le côté chinois a eu tendance à surestimer les bénéfices tirés par le Japon dans le cadre de ses activités d'APD dans le pays alors que les conditions de remboursement des prêts japonais sont relativement généreux comparés à ceux des

²¹¹ Reinhard Drifte, « The Ending of Japan's ODA Loan Programme to China—All's Well that Ends Well? », *Asia-Pacific Review*, Vol. 13, No. 1, 2006, p. 102.

²¹² Ibid, p. 109.

²¹³ Masayuki Takada, "Japan's ODA to China ends after 40 years and 3.6 trillion yen", *The Asahi Shimbun*, 1 Avril 2022, <https://www.asahi.com/ajw/articles/14588033>

²¹⁴ David Arase (2006), loc. cit.

autres institutions financières internationales et que le Japon a commencé à délier ses aides à partir des années 1980²¹⁵ ; combiné avec la perception chinoise selon laquelle l'octroi d'APD par le Japon a un arrière-plan hautement historique lié à la question révolue des réparations, la Chine a tendance à percevoir l'octroi d'APD par le Japon comme quelque chose de « normal » vu qu'elle constituerait une compensation qui s'est substituée aux réparations économiques découlant du passé auquel la Chine a renoncée, ce qui a conduit les Chinois à voir les tentatives japonaises pour lier l'APD à des conditions politiques et sociales comme un signe de l'attitude condescendante et paternaliste du Japon envers la Chine.

Le fait que la relation de puissance liant la Chine et le Japon n'était désormais plus en faveur de ce dernier fut illustré de manière ouverte lors de l'incident de collision entre un navire de pêche chinois et un navire de garde côtière japonais en 2010 dans les îles contestées de Senkaku/Diaoyu. En réponse à l'incident, la Chine avait notamment imposé un embargo total sur les exports de terres rares²¹⁶ envers le Japon, dont le secteur technologique est très dépendant²¹⁷, mais avait aussi restreint les voyages de touristes chinois au Japon ; il fut estimé que le déclin de touristes chinois aurait fait perdre au Japon un montant de 31,8 milliards de Yen²¹⁸. Au final, les autorités japonaises décidèrent de concéder aux demandes chinoises en mettant en liberté le capitaine du navire chinois responsable de la collision en citant « l'impact diplomatique » de l'incident sur les relations bilatérales, ce qui fut perçu comme une capitulation par l'opinion publique japonaise et le bloc d'opposition politique²¹⁹; cela nous montre que comparé à la situation des années 1990, la Chine disposait désormais d'assez de puissance économique pour exercer une contrainte sur la politique étrangère japonaise, d'où la capacité de la Chine de « faire » et de « faire faire » selon la définition du concept de la puissance au sens de Serge Sur²²⁰. Deux ans plus tard, la tentative du gouvernement japonais d'acheter les îles à leur propriétaire privé

²¹⁵ Reinhard Drifte, op. cit., p. 99.

²¹⁶ Groupe de 17 matières minérales y compris le scandium et l'yttrium qui sont aujourd'hui considérés comme des ressources stratégiques en raison de leur utilisation dans la fabrication des produits de haute technologie tels que les batteries d'automobiles, les puces électroniques et les panneaux photovoltaïques, mais aussi des produits de l'industrie de la défense tels que les radars et les sonars.

²¹⁷ Reinhard Drifte, « The Japan-China Confrontation Over the Senkaku/Diaoyu Islands – Between “shelving” and “dispute escalation” », *The Asia-Pacific Journal*, Vol. 12, No. 3, 2014, p. 19.

²¹⁸ Ibid, p. 20.

²¹⁹ Ibid.

²²⁰ Manon-Nour Tannous, Xavier Pacreau, « Que recouvre la notion de puissance en relations internationales ? », *Vie Publique*, 2019, <https://www.vie-publique.fr/fiches/269789-que-recouvre-la-notion-de-puissance-en-relations-internationales>

provoqua une nouvelle réaction musclée du gouvernement chinois ; en dehors de l'augmentation considérable du nombre d'intrusions aériennes et maritimes chinoises dans la zone à partir de cette date, le gouvernement chinois a pour un temps soutenu la campagne citoyenne de boycott contre les produits japonais, et a par ailleurs endurci les contrôles sur les activités des entreprises japonaises en Chine ainsi que sur les importations et les exportations à destination et en provenance du Japon²²¹. Cependant, la Chine n'a pas eu recours cette fois à des mesures plus radicales tels que les embargos contrairement au cas de la dispute de 2010 car le pays s'est aperçu que ces mesures étaient d'une efficacité douteuse en raison du fait que le Japon pouvait tout simplement se tourner vers des sources alternatives. En effet, le Vietnam, qui est devenu en 2012 le plus grand receveur d'APD japonais, avait proposé au Japon de fonder un partenariat pour l'exploitation de terres rares en réponse à l'embargo chinois²²².

Ainsi, le recours grandissant par la Chine à son influence économique comme un instrument de politique étrangère dans le cadre de ses disputes politiques avec le Japon montre qu'il est question en Chine d'une perception selon laquelle le Japon est désormais plus dépendant de la Chine que vice-versa. En effet, la vision libérale d'une interdépendance économique mutuelle entre les deux pays qui fut défendu autrefois par les décideurs économiques japonais est mis en doute par le caractère désormais asymétrique du rapport de puissance économique entre les deux pays ; ainsi, en 2011, les exportations envers la Chine représentaient 23,7 % du volume total des exports japonais, alors que pour le cas opposé, elles ne représentaient que 9,4 % du volume de commerce annuel de la Chine ; peu d'experts chinois furent ainsi inquiétés par les retombées économiques négatives qu'auraient pu entraîner les mesures économiques de la Chine contre le Japon lors de la dispute des îles Senkaku de 2012²²³.

Il est donc question de la fin du paradigme néolibéral dans les relations Sino-Japonaises mettant en avant l'interdépendance économique et l'institutionnalisation comme facteur d'harmonisation des relations ; désormais, il est question d'un passage à un paradigme néoréaliste où la Chine est perçue par le Japon comme la plus grande menace régionale pour sa sécurité en raison de sa militarisation, sa nucléarisation, sa

²²¹ Ibid, p. 30.

²²² Purnendra Jain, « Japan's Foreign Aid: Institutional Change and Shifting Policy Directions », **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 67.

²²³ Ibid, p. 31.

remise en question des frontières maritimes mais aussi son recours à l'instrument économique pour contrer le Japon, qui ne peut lui désormais plus espérer recourir à la politique d'APD envers la Chine pour influencer directement sur les comportements de cette dernière.

2) L'APD comme terrain de concurrence Sino-Japonais dans les régions en développement

Même si le Japon a mis officiellement un terme à l'octroi d'APD à la Chine en 2022, la politique d'APD va cependant continuer de rester un sujet important dans les relations entre les deux pays. En effet, il est possible de constater que l'APD est devenu ces dernières années un terrain de lutte d'influence entre les deux pays dans le cadre de leur politique étrangère en Asie et en Afrique. Nous avons vu dans la première partie que la Chine est un pays qui est à la fois un receveur et un fournisseur d'aide au développement. Ainsi, il est inévitable que la politique d'APD devienne un facteur de concurrence entre les deux pays ; par ailleurs, un des facteurs qui ont contribué à la remise en question de la politique d'APD japonaise envers la Chine fut justement le fait que la Chine elle-même est devenue ces dernières années un fournisseur important d'APD notamment avec son adoption en 2013 de l'initiative de la Nouvelle Route de la Soie (*One Belt, One Road*) visant à contribuer au développement économique des pays de quatre continents à travers des projets d'infrastructure tout en sécurisant l'accès chinois aux ressources énergétiques cruciaux pour son propre développement. Le journal japonais Asahi Shimbun avait dès 2000 montré son scepticisme à l'encontre de l'octroi d'APD à la Chine étant donné que cette dernière avait accordé plus de 6 milliards de Yen par an en « aide stratégique » à 15 pays²²⁴, alors que la même année, Yoshitada Konoike, membre du parti Libéral Démocrate au pouvoir, avait souligné qu'il était nécessaire de réviser l'APD japonaise en vue de la concurrence chinoise²²⁵.

En Asie, la politique d'APD du Japon a commencé à perdre du terrain face à la Chine dans des pays asiatiques tels que le Myanmar, la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et l'Indonésie²²⁶. Parallèlement à cela, le Japon commença à contester la

²²⁴ Masayuki Masuda, op. cit.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ Julian Ryall, « Can Japan compete with China over development aid? », **Deutsche Welle**, 22 Février 2018, <https://www.dw.com/en/can-japan-compete-with-china-over-development-aid/a-42694035>

prédominance de l'APD chinois en Afrique, qui fut un continent qu'il a eu tendance à négliger durant la Guerre froide, en fondant notamment en 1993 la TICAD (*Tokyo International Conference on African Development*), qui est devenu un des forums internationaux les plus ouverts concernant le développement économique du continent africain, faisant participer non seulement les Etats et les organisations internationales tels que l'ONU, l'UNDP et l'Union Africaine, mais aussi les ONG et les représentants du secteur privé²²⁷.

La concurrence entre les deux pays en termes de politique d'APD est ouvertement reconnue comme le montre les critiques ouvertes faites par les représentants politiques japonais à l'égard des pratiques d'APD chinoises dans les régions en développement. En effet, lors de la TICAD de 2022, le ministre japonais des affaires étrangères Yoshimasa Hayashi avait déclaré que le Japon était prêt à aider les Etats africains confrontés aux pratiques prédatrices de la politique d'APD chinoise qui aurait recours au « piège de l'endettement » afin de faire la mainmise sur les infrastructures des pays en développement en leur accordant des prêts avec des termes excessivement stricts²²⁸. Les médias chinois virent dans ces affirmations une tentative injuste du Japon pour salir la réputation de la politique d'APD chinoise en Afrique, affirmant que la narrative du « piège à l'endettement » est un mythe créé par les Etats occidentaux qui avaient autrefois colonisé le continent²²⁹. Cependant, il est possible aussi d'observer des critiques venant de l'intérieur des pays en développement quant aux pratiques de l'APD chinoise. En effet, l'influence grandissante de la Chine dans les pays en développement a conduit à l'émergence d'une rhétorique anti-chinoise dans certains pays tels que le Zambie, qui fut pourtant le premier pays africain à recevoir de l'aide chinois durant la Guerre froide. La présence grandissante de ressortissants chinois accompagnant les projets d'infrastructures ainsi que la perception des peuples locaux quant à laquelle le financement chinois amplifie la corruption des élites politiques ont conduit à l'éclatement de plusieurs émeutes anti-chinoises en 2018 et aux accusations de néocolonialisme quant aux pratiques de la

²²⁷ Ministry of Foreign Affairs of Japan, « Uniqueness of TICAD », 2016, https://www.mofa.go.jp/af/af1/page22e_000767.html

²²⁸ « Japan to help African Countries escape China's 'Debt Trap' », **Kyodo News**, 26 Mars 2022, <https://english.kyodonews.net/news/2022/03/eb372bebf50b-japan-to-help-african-countries-escape-chinas-debt-trap.html>

²²⁹ Wang Yi, « Japan's attempt to slander China-Africa cooperation absurd, futile », **Global Times**, 28 Mars 2022, <https://www.globaltimes.cn/page/202203/1257015.shtml>

Chine²³⁰, ce qui est une situation remarquablement semblable à celle des réactions de certains peuples asiatiques anciennement colonisés à l'encontre de l'APD japonais durant la période de la Guerre froide, période à laquelle l'APD japonais était lui aussi préoccupé principalement par des intérêts mercantilistes.

En effet, nous avons constaté dans la première partie de ce travail que la politique d'APD de la Chine est semblable au modèle japonais de la période de la Guerre froide, étant donné que le Japon a commencé à réformer les lignes directrices de sa politique d'APD depuis la fin de la Guerre froide en accordant plus d'importance à des facteurs tels que les droits de l'homme, l'environnement et la démilitarisation, alors que la politique d'APD de la Chine a conçu l'APD comme un instrument principalement mercantiliste. De plus, la politique d'APD japonaise a commencé à se montrer plus flexible en offrant l'APD aux pays les moins avancés situés principalement en Afrique sous la forme de dons et d'assistance technique alors que ses APD envers les pays d'Asie continuèrent de prendre principalement la forme de prêts²³¹.

Cependant, l'émergence de la concurrence chinoise dans le domaine de l'APD constitua une limite pour la nouvelle politique d'APD japonaise de la période post-Guerre froide. En effet, le fait que le Japon a commencé à imposer des conditions politiques à ses aides alors que la Chine continuait de défendre farouchement le principe de non-ingérence signifiait un désavantage compétitif de la politique d'APD du Japon vis-à-vis de la Chine dans les Etats autoritaires et illibéraux²³². Ainsi, il est possible d'observer des cas où le Japon fut réticent à défendre les principes énoncés dans la charte d'APD de 1992 en raison de la crainte selon laquelle l'aliénation économique des régimes autoritaires allait conduire à la consolidation de l'influence chinoise en Asie et mettre ainsi en péril les intérêts sécuritaires du Japon dans la région. En effet, suite au coup d'Etat militaire qui est survenu au Myanmar en 2021, le Japon

²³⁰ Abu-Bakarr Jalloh, Fang Wan, « Resistance growing to Chinese presence in Zambia », **Deutsche Welle**, 9 Avril 2019, <https://www.dw.com/en/resistance-growing-to-chinese-presence-in-zambia/a-47275927>

²³¹ Hiroshi Kato, « Japan's ODA 1954–2014: Changes and Continuities in a Central Instrument in Japan's Foreign Policy », **Japan's Development Assistance : Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016, p. 7.

²³² Philip Heijmans, Kwan Wei Kevin Tan, « Japan's Refusal to Sanction Myanmar Undermines Biden's Strategy », **Bloomberg**, 20 Juin 2020, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-06-19/japan-s-refusal-to-sanction-myanmar-over-abuses-undermines-biden-s-strategy>

se distingua des Etats occidentaux par sa réticence à imposer des sanctions économiques contre le régime militaire, se contentant uniquement de suspendre l'accord de nouvelles aides tout en continuant de financer les projets d'infrastructures précédemment conclus et en défendant la poursuite du dialogue avec le régime militaire, certains décideurs politiques japonais soulignant que le Japon « ne devait pas s'aligner aveuglement à la politique de changement de régime promu par les occidentaux »²³³. Ce ne fut pas la première fois que le Japon resta muet face aux violations des droits de l'homme au Myanmar; en effet, le Japon s'était abstenu des résolutions de l'ONU concernant la question des Rohingya et fut même réticent à utiliser le terme de “Rohingya”, préférant utiliser le terme « officiel » de “Musulmans de l'Etat de Rakhine”²³⁴.

Cependant, selon certains chercheurs tels que Guang Zhang, Steven Hook et Fumitaka Furuoka, la politique d'APD du Japon appliquait déjà les principes de la charte de 1992 de manière sélective bien avant l'émergence de la Chine comme une menace sécuritaire, ce qui montre que cette réticence du Japon est motivée non seulement par des intérêts sécuritaires mais aussi économiques. En effet, ces chercheurs affirmeraient que le caractère ambigu de la définition des droits de l'homme énoncé dans la charte aurait permis au Japon de l'appliquer sélectivement selon ses propres intérêts²³⁵. Le fait que le Japon a évité d'avoir recours à un *linkage négatif* face aux violations graves des droits de l'homme dans des pays tels que l'Indonésie et la Thaïlande dans les années 1990 serait pour certains attribuable aux intérêts économiques et commerciaux importants du Japon dans ces pays²³⁶. Même dans les cas où un *linkage négatif* est employé, le Japon a tendance à reprendre l'accord d'aides après une courte période, comme le montre le comportement du Japon suite aux événements de la place Tiananmen de 1989. De plus, le fait que le Japon serait plus enclin à invoquer les principes de la charte d'APD contre les atteintes faites par les Etats non-asiatiques qui ne représentent pas un réel intérêt économique pour le Japon²³⁷ prouverait que les considérations mercantilistes et économiques continueraient de peser sur la prise de décision des décideurs politiques japonais.

²³³ Ibid.

²³⁴ Teppei Kasai, « Japan's Cold-Blooded Approach to the Rohingya Crisis », **Human Rights Watch**, 20 Juin 2019, <https://www.hrw.org/news/2019/06/20/japans-cold-blooded-approach-rohingya-crisis>

²³⁵ Steven W. Hook, Guang Zhang, op. cit., p. 1061.

²³⁶ Fumitaka Furuoka, op. cit., p. 135.

²³⁷ Ibid.

Ainsi, il est question d'un certain décalage entre la narrative humanitaire de la nouvelle politique d'APD japonaise qui a émergé avec l'adoption de la charte de 1992, et les actions subséquentes de la politique étrangère japonaise qui continue d'agir selon une logique de *realpolitik* en appliquant sélectivement les principes de la charte d'APD selon ses intérêts sécuritaires et économiques. Le retour de la politique d'APD japonaise à une logique de politique des intérêts fut encore plus apparent et prononcé lors des mandats du premier ministre japonais Shinzo Abe, qui fut qualifié comme un acteur étatique se souscrivant à la pensée de la *realpolitik*²³⁸. Même si son premier mandat s'est terminé de manière prématurée en à peine un an pour raisons de santé, Abe deviendra par la suite l'homme politique japonais qui est resté pendant le plus longtemps à la tête du pays dans l'histoire du Japon d'après-guerre et est possiblement le décideur politique japonais qui fut le plus influent dans la politique étrangère japonaise de la période d'après-Guerre froide.

En effet, Abe est à l'origine de la vision du FOIP qui avait pour objectif de contrebalancer l'influence chinoise dans la région en coopération avec les Etats-Unis, et ses mandats furent ainsi marqués par une sécuritisation grandissante, voir même une militarisation de la politique d'APD japonaise. La Stratégie de Sécurité Nationale qui fut publiée en 2013 par le cabinet d'Abe a qualifié l'APD comme « une pièce maîtresse de la sécurité nationale » et une composante de la politique de « contribution proactive pour la paix » prônée par le gouvernement²³⁹. Ce même texte a par ailleurs appelé à accorder la priorité d'APD aux pays côtiers se trouvant sur les voies de communication et de transport afin d'améliorer la capacité de ces derniers pour mettre en vigueur la loi maritime²⁴⁰, ce qui montre un linkage entre la géopolitique et l'APD, et vise implicitement à contrer l'influence de la Chine qui est impliquée dans plusieurs disputes maritimes avec une multitude d'Etat asiatiques dont le Japon lui-même.

De plus, la Charte d'APD fut à nouveau révisée en Février 2015, changeant de nom pour passer à la « Charte pour la Coopération du Développement ». Cela représente un changement de rhétorique important vu que le terme « d'aide » fut remplacé par celui de « coopération », qui est comme nous l'avons vu tout au long de

²³⁸ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 634.

²³⁹ Steven Lewis-Workman, op. cit., p. 113.

²⁴⁰ Raymond Yamaoto, loc. cit.

ce travail un terme chargé vu qu'il sous-entend une relation réciproque et la réalisation de bénéfices mutuels. La partie introductive de la nouvelle charte adopte un point de vue ouvertement réaliste des relations internationales ; en effet, notant que le Japon est un pays pacifique, la charte considère cependant la sécurité humaine et la contribution à la paix internationale comme des composantes aussi bien de la stabilité, paix, et prospérité internationale, que de l'intérêt national du Japon²⁴¹. Ce terme « d'intérêt national » est mentionné à trois reprises dans cette nouvelle charte alors qu'il ne figurait nullement dans la charte de 2003²⁴². Même si la nouvelle charte a réaffirmé le caractère pacifique et humanitaire de la politique d'APD japonaise, cette nouvelle charte a marqué un tournant important en raison du fait qu'il autorisait l'octroi d'APD aux forces armées étrangères dans une vocation « non-militaire » tel que le renforcement des capacités à agir dans les périodes de désastres naturels²⁴³. Certains experts qualifièrent cette clause de contradiction, mettant en doute le fait que le Japon puisse maintenir strictement le caractère non-militaire de sa politique d'APD en raison de la formulation ambiguë de ladite clause. En effet, Eiichi Sadamatsu, qui fut le directeur d'une ONG japonaise pour la coopération internationale, avait affirmé que la clause pouvait être interprétée de « n'importe quelle façon » car elle échouerait à préciser les critères qui devraient être remplis pour bénéficier de l'aide en question²⁴⁴.

Cela représenterait ainsi une remise en cause partielle de la clause de la Charte d'APD de 1992 qui soulignait le caractère non-militaire de l'APD. Cependant, dans les faits, le Japon avait déjà commencé à offrir une aide « quasi-militaire » aux pays asiatiques dans le cadre de sa politique d'endiguement de l'influence chinoise dans le pacifique, malgré le fait que le Japon fut pendant longtemps le pays développé avec les règles les plus strictes concernant l'export d'équipements militaires²⁴⁵. En effet, le

²⁴¹ David M. Potter, op. cit., p. 108.

²⁴² Teilee Kuong, « Legal Assistance in the Japanese ODA : the Spark of a New Era », **Asian Journal of Law and Society**, Vol. 5, 2018, p. 280.

²⁴³ Kameda Masaaki, « Japan adopts new aid policy, may aid foreign militaries », **Japan Times**, 10 Février 2015, <https://www.japantimes.co.jp/news/2015/02/10/national/politics-diplomacy/japan-adopts-new-aid-policy-may-aid-foreign-militaries/>

²⁴⁴ Ibid.

²⁴⁵ Le parlement japonais avait adopté en 1967 «les trois principes sur l'export d'armements» à travers lesquels l'exportation d'armes vers les pays du bloc communistes, les pays impliqués dans les conflits et les pays sous un régime Onusien d'embargo sur les armements fut interdite. En 1976, le Japon a annoncé que les exports d'armes qui ne sont pas restreints par les trois principes allaient aussi être interdits, ce qui signifiait un arrêt total des ventes d'armes à l'étranger hormis quelques transferts de technologies vers les Etats-Unis. Le gouvernement de Shinzo Abe a assoupli les restrictions en 2014, mettant fin à l'interdiction totale des exports d'armements en accordance avec les principes adoptés

Japon avait accordé en 2006 un prêt d'1,92 milliards de Yen à l'Indonésie pour le financement d'un projet de construction de trois patrouilleurs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la piraterie et la prolifération des armements. Ces navires étaient dotés de vitres pare-balles, furent classés en tant que « vaisseaux militaires » et définis en tant qu'armes²⁴⁶, ce qui fait que cette aide japonaise pourrait être qualifiée de quasi-militaire en raison de l'importance de la garde côtière dans le cadre des disputes maritimes dans la région. De plus, dans le contexte de l'escalade des tensions maritimes entre la Chine et les Philippines, le gouvernement d'Abe avait en 2013 accepté d'octroyer 10 nouveaux navires de garde côtière aux Philippines dans le cadre de l'APD, signalant ainsi ouvertement à la Chine que le Japon était aux côtés des Philippines dans le cadre de sa stratégie du FOIP²⁴⁷. En dehors de ces deux pays, le Japon approvisionna également des navires de garde côtière à d'autres pays impliqués dans des disputes maritimes avec la Chine en mer de Chine Méridionale, y compris le Vietnam et la Malaisie²⁴⁸.

En dehors d'une militarisation et d'une sécuritisation croissante, la politique d'APD sous le mandat de Shinzo Abe fut aussi marquée par d'autres enjeux d'ordre structurels et économiques. En effet, même avant le début de son premier mandat en 2006, Abe avait critiqué les problèmes découlant de l'influence trop importante de la bureaucratie dans le processus de prise de décision politique, et avait exprimé ainsi sa volonté d'augmenter l'influence du poste de premier ministre vis-à-vis des ministères. Tout de suite après son investiture en 2006, Abe avait affirmé que l'APD devrait jouer un plus grand rôle dans la politique étrangère du Japon et qu'il allait assurer « personnellement » que l'APD serait fournie selon des considérations « stratégiques »²⁴⁹. D'un côté, Abe chercha à consolider l'influence du cabinet sur les ministères en ayant recours à un réseau de politiciens loyaux composé de figures tels que Taro Aso (Premier ministre entre 2008 et 2009), Yachi Shotaro (Vice-ministre des affaires étrangères entre 2005 et 2008 et premier directeur du Conseil de Sécurité National créé en 2013) et Kanehara Nobukatsu (Secrétaire de cabinet adjoint entre 2012 et 2019), qui partagent comme lui une vision réaliste des affaires

dans le cadre de la Stratégie de Sécurité Nationale de 2013 dont nous avons discutés dans les pages précédentes.

²⁴⁶ Purnendra Jain, op. cit., p. 66.

²⁴⁷ Ibid., p. 67.

²⁴⁸ Raymond Yamamoto, op. cit., p. 634.

²⁴⁹ Ibid, p. 637.

internationales²⁵⁰. Par ailleurs, Abe a aboli en 2013 le Conseil pour la Coopération Economique Etrangère qui était chargé de conseiller le gouvernement au sujet de sa politique d'APD ; ce conseil fut remplacé par trois conseils qui furent le Conseil de Sécurité Nationale, le Conseil pour les Stratégies liées aux Infrastructures, et le Conseil pour la Promotion des Buts du Développement Durable, au sein desquels des hommes loyaux à la vision de politique étrangère d'Abe furent affectés. Abe a veillé à présider personnellement toutes les rencontres prenant part dans ces conseils afin d'assurer la cohérence de sa politique étrangère²⁵¹. Ainsi, la nouvelle structure de l'organe de conseil au sein du cabinet en ce qui concerne la politique d'APD n'était désormais plus composé d'experts indépendants.

Au niveau économique, Abe a intégré l'APD dans la Stratégie de Revitalisation du Japon de 2012, qui est fameusement connue sous le nom d'*Abenomics*²⁵². De cette manière, l'APD fut conçue comme un moyen pour revitaliser l'économie japonaise qui est en stagnation depuis plus de trois décennies et rétablir ainsi la compétitivité du Japon vis-à-vis de concurrents économiques tels que la Chine. Ainsi, Abe chercherait à réintégrer dans la politique d'APD le monde des affaires japonais dont l'influence dans ce domaine était rentrée en déclin depuis le passage de l'aide japonaise à des « aides déliées ». Le deuxième mandat d'Abe fut marqué par un recours grandissant à un type de prêt connu sous le nom de Termes Spéciaux pour le Développement Economique (STEP)²⁵³ ; ce type d'aide confie le contrat des projets d'APD à des compagnies japonaises, et au moins 30 % du matériel et de l'équipement utilisé dans le cadre desdits projets doit être en provenance du Japon²⁵⁴. Le recours à ce type d'aide permettrait alors de rétablir la compétitivité des entreprises japonaises face à la concurrence étrangère tout en contribuant à la création des emplois au Japon, d'où l'insistance du gouvernement Abe sur le caractère « mutuellement bénéfique » de l'APD. Ainsi, le gouvernement d'Abe a inversé la tendance historique en recommençant à lier partiellement les aides japonaises, redonnant à la politique d'APD japonaise sa dimension mercantiliste qui fut dominante durant la période de Guerre froide.

²⁵⁰ Ibid.

²⁵¹ Ibid, p. 643.

²⁵² Ibid, p. 634

²⁵³ Ibid, p. 643

²⁵⁴ Ministry of Foreign Affairs of Japan, **Japan's ODA Development White Paper 2013**, 2013, p. 18

CONCLUSION

Cette mémoire avait pour objectif d'identifier les principaux facteurs qui ont déterminé les changements de paradigme encourus par la politique d'APD japonaise depuis la fin de la seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours, ainsi qu'à établir un lien entre lesdits facteurs et les théories des relations internationales.

Premièrement, il fut possible d'observer au niveau décisionnel que l'orientation de la politique d'APD japonaise est grandement influencée par les rivalités entre les différents ministères qui sont chargés de mettre en vigueur cette politique. Nous avons ainsi pu identifier deux rhétoriques opposées, qui sont celles du MFA et celle du MITI. Ces deux ministères ont des visions diamétralement opposées en ce qui concerne leur vision du monde ainsi qu'à la place accordée à l'APD dans le cadre de la politique étrangère. En effet, le MFA conçoit l'APD comme un moyen pour augmenter le prestige international du Japon mais aussi comme un instrument pour assurer la sécurité régionale et internationale, alors que le MITI, qui est sous l'influence du monde des affaires japonaises, a une vision essentiellement mercantiliste de l'APD en la concevant principalement comme un moyen pour poursuivre les intérêts économiques du Japon. Durant la période de la Guerre froide, c'est plutôt la rhétorique du MITI qui s'est imposé, le Japon accordant la priorité au rétablissement économique du pays ; même si la rhétorique du MITI est caractérisée par un discours libéral mettant l'accent sur les « bénéfices mutuels » et des relations « gagnant-gagnant », la politique d'APD du Japon durant la guerre froide a reçu de nombreuses critiques quant à sa nature cynique et égoцентриque en raison du fait que le Japon ne s'est soucié que de ses intérêts économiques sans prendre en compte les conditions politiques et humanitaires dans les pays receveurs. Ainsi, il serait plus pertinent d'identifier la rhétorique du MITI comme un cas de « réalisme mercantiliste » plutôt qu'un cas de libéralisme classique.

Dans le contexte de la fin de la Guerre froide, la politique d'APD japonaise a suivi une nouvelle orientation qui a mis l'accent sur l'humanitarisme et la sécurité internationale, d'où l'imposition de la vision du MFA. L'APD fut perçu comme un instrument à utiliser conjointement avec les interventions humanitaires pour assurer la sécurité humaine et le respect des valeurs universelles. Cependant, l'arrivée au pouvoir du premier ministre Shinzo Abe, qui est caractérisé comme un acteur se souscrivant à

une vision de *realpolitik*, a fait basculer ce schéma traditionnel car ce dernier a cherché à subjuguer les ministères au profit de la consolidation de l'influence du premier ministre. La politique d'APD d'Abe est en quelque sorte un hybride combinant certains aspects des deux rhétoriques précédemment discutés, d'où la possibilité de relier cela à un paradigme de synthèse néoréaliste-néolibérale ; ainsi, la politique d'APD à partir de l'ère Abe fut caractérisé par une sécuritisation grandissante, voire même une militarisation de cet instrument sans pour autant rompre avec l'aspect humanitaire de l'APD qui a émergé dans les années 1990, et a fait réémerger le discours mercantiliste caractérisant la rhétorique du MITI en insistant sur le caractère « mutuellement bénéfique » de l'APD dans un contexte où l'économie japonaise a perdu du terrain face à ses concurrents régionaux. Dans ce contexte, nous pouvons observer qu'alors que les Etats-Unis furent le principal concurrent du Japon en terme de politique d'APD durant la seconde moitié de la guerre froide, c'est désormais la Chine qui est le principal concurrent dans ce domaine suite aux efforts japonais infructueux pour guider la politique interne chinoise selon les principes du néolibéralisme institutionnel.

Enfin, une deuxième dichotomie qui a caractérisé les évolutions observées dans la politique d'APD japonaise fut le débat au sujet du caractère passif/proactif de cette dernière. La politique d'APD japonaise fut pendant longtemps critiquée par sa passivité notamment au sujet de sa réticence à intervenir dans les affaires intérieures des Etats receveurs. Cette passivité fut aussi mise en lien avec le facteur américain, qui continue de peser encore aujourd'hui de manière importante sur la politique étrangère japonaise notamment au sujet de la sécurité. En effet, la politique étrangère japonaise et par extension sa politique d'APD fut qualifiée de « réactive » en raison de son manque d'initiative car cette dernière serait très susceptible aux pressions externes. Ce facteur, combiné avec le manque de volonté du Japon pour se remilitariser, a représenté un frein important pour les ambitions japonaises de devenir une grande puissance, voire même une puissance hégémonique dans le contexte du déclin américain et des rivalités économiques avec cette dernière. Cependant, même si le Japon veille en général à suivre les positions défendues par les autres Etats développés, il est tout de même possible d'observer un certain niveau de proactivité de la part de la politique d'APD japonaise. En effet, avant l'amorcement du déclin économique japonais dans les années 1990, le Japon a cherché à exercer un leadership régional en

tendant d'imposer son modèle économique, y compris les modalités de sa politique d'APD, comme un exemple à suivre par les Etats en développement, dont en particulier ceux situés dans la région d'Asie. Le Japon a alors dévié des politiques et des modèles défendus par les organisations économiques internationales tels que la DAC et la Banque Mondiale, qui eux défendaient plutôt les valeurs américaines. Même si la crédibilité du modèle japonais souffra en raison du déclin économique du pays, nous avons toutefois pu observer que le modèle d'APD japonais a exercé une influence considérable sur les autres pays asiatiques tels que la Chine et la Corée du Sud, ce qui signifierait que l'APD est bel est bien un facteur d'exercice du *soft power* japonais. De plus, même après le ralliement du modèle de l'APD japonais aux normes « occidentales » avec la prise en considération des facteurs humanitaires et de celui de la sécurité humaine, le Japon continue de ne pas se conformer entièrement à la ligne suivie par ses alliés occidentaux. Ainsi, le Japon préfère recourir au dialogue avec les régimes autoritaires et conçoit l'octroi d'APD comme un moyen pour assouplir les comportements de ces derniers, alors que les Etats occidentaux préfèrent recourir immédiatement aux sanctions économiques. Le Japon s'est ainsi présenté comme un médiateur entre les régimes autoritaires et les pays développés à plusieurs reprises, y compris suite aux événements de la place Tiananmen et les répressions politiques au Myanmar ; ce comportement, qui est un héritage de la période de primauté des intérêts mercantilistes dans la politique d'APD japonaise, est expliqué en effet non seulement par des intérêts d'ordre sécuritaire (la volonté de contenir l'influence de la Chine) mais aussi essentiellement économiques (la longue histoire de l'assistance économique et par extension des intérêts économiques japonais en Asie).

Néanmoins, il serait possible d'élargir la portée de cette étude en accordant plus d'importance aux théories des relations internationales qui furent négligées par ce travail en raison de la délimitation du sujet. Par exemple, nous pourrions discuter de la politique d'APD japonaise dans un cadre constructiviste, ce qui pourrait s'avérer utile pour faire une analyse de la politique d'APD du Japon centrée sur les « changements identitaires » encourus par ce dernier tout au long du XXème siècle. De plus, il serait possible d'effectuer une analyse de la politique d'APD japonaise centrée sur les pays receveurs plutôt que sur le Japon lui-même ; dans ce cas, la théorie Marxiste pourrait nous être utile pour analyser les implications de la relation économique entre le Japon et le tiers-monde durant la période de la Guerre froide,

période à laquelle contrairement à aujourd’hui, la réputation de la politique d’APD japonaise était controversée parmi les peuples des Etats receveurs du tiers-monde qui ont pour certains redouté l’impérialisme économique de ce dernier en raison de son mercantilisme et de sa complicité avec les régime autoritaires. Enfin, l’école de Copenhague pourrait être mobilisé pour développer davantage le sujet de la « sécuritisation » de la politique d’APD japonaise, qui a commencé à émerger durant la seconde moitié de la guerre froide avec la doctrine de Fukuda et qui fut consolidé au XXIème siècle durant le mandat de Shinzo Abe.



BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ARASE, David. **Japan's Foreign Aid: Old Continuities and New Directions**, Routledge, 2006.
- CHANLETT-AVERY, Emma, CAMPBELL, Caitlin, WILLIAMS, Joshua A. **The US-Japan Alliance**, Congressional Research Service, 2019.
- COHEN, Benjamin J. **International Political Economy: an Intellectual History**, Princeton, Princeton University Press, 2008.
- GILPIN, Robert. **The Political Economy of International Relations**, Princeton, Princeton University Press, 1987.
- KATO, Hiroshi, PAGE, John, SHIMOMURA, Yasutami. **Japan's Development Assistance: Foreign Aid and the Post-2015 Agenda**, Palgrave MacMillan, 2016.
- NYE, Joseph. **Soft Power : The Means of Success in World Politics**, Public Affairs, 2004.
- OECD Development Assistance Committee. **Development Cooperation Review Series: Japan**, No. 34, 1999.
- PARTCH, Richard Douglas. **The Nixon "shocks": implications for Japan's foreign policy in the 1970's**, Dissertations and Theses, Paper 1574, 1972.
- RIX, Alan. **Japan's Foreign Aid Challenge : Policy Reform and Aid Leadership**, Londres, Routledge, 1993.
- WALTZ, Kenneth N. **Theory of International Politics**, Addison Wesley, 1979.

Articles

- AKAHA, Tsuneo. « Japan's Soft Power-Hard Power Balancing Act », **The US-Japan Alliance: Balancing Soft and Hard Power in East Asia**, Routledge, 2010, pp. 58-79.
- ALLISON, Graham T., HALPERIN, Morton H. « Bureaucratic Politics : A Paradigm and Some Policy Implications », **World Politics**, Vol. 24, 1972, pp. 40-79.
- ARASE, David. « Public-Private Sector Interest Coordination in Japan's ODA », **Pacific Affairs**, Vol. 67, No. 2, 1994, pp. 171-199.
- BALCI, Ali, YEŞİLTAS, Murat. « Bir Dış Politika Aracı Olarak Dış Yardımların Kullanılması: Japonya Örneği », **Uluslararası İlişkiler**, Vol. 2, No. 8, 2005-2006, pp. 167-198.
- CHIAPPONI, Chiara. « Japan and the Asia-Pacific in the 1970s: From an economic to a 'heart-to-heart' relationship », **Modern Asian Studies**, Vol. 50, No. 5, 2016, pp. 1679-1704.

-CHRISTENSEN, Thomas J., SNYDER, Jack. « Chain Gangs and Passed Bucks : Predicting Alliance Patterns in Multipolarity », **International Organization**, Vol. 44, No. 2, 1990, pp. 137-168.

-DOSS, Veda. « Japan's Development Aid: Self-Interest or Economic Partnership? », **International Advances in Economic Research**, Vol. 2, No. 3, 1996, pp. 232-243.

-DRIFTE, Reinhard. « The Ending of Japan's ODA Loan Programme to China—All's Well that Ends Well? », **Asia-Pacific Review**, Vol. 13, No. 1, 2006, pp. 94-117.

-DRIFTE, Reinhard, « The Japan-China Confrontation Over the Senkaku/Diaoyu Islands – Between “shelving” and “dispute escalation” », **The Asia-Pacific Journal**, Vol. 12, No. 3, 2014.

-EYINLA, Bolade. « The ODA Charter and changing objectives of Japan's aid policy in Sub-saharan Africa », **The Journal of Modern African Studies**, Vol. 37, No. 3, 1999, pp. 409-430.

-FIALA, Andrew. « The Democratic Peace Theory Myth From Hiroshima to Baghdad », **American Journal of Economics and Sociology**, Vol. 68, No. 1, 2009, pp. 77-99.

-FUJITA, Kimio. « Japanese International Cooperation of Medical Treatment for Health », **New wind: International cooperation of nursing science in Asia Pacific region**, 2003, pp. 27-32.

-FUKUYAMA, Francis. « The End of History? », **The National Interest**, No. 16, 1989, pp. 3-18.

-FURUOKA, Fumitaka. « Human Rights Conditionality and Aid Allocation: Case Study of Japanese Foreign Aid Policy », **Perspectives on Global Development and Technology**, Vol. 4, No. 2, 2005, pp. 125-146.

-GILPIN, Robert. « The Theory of Hegemonic War », **The Journal of Interdisciplinary History**, Vol. 18, No. 4, 1988, pp. 591-613.

-GLOSSERMAN, Brad. « Anti-Americanism in Japan », **Korean Attitudes Toward the United States: Changing Dynamics**, Routledge, 2004.

-GREEN, Michael J. «The US-Japan Alliance : a Brief Strategic History », **Education About Asia**, Vol. 12, No. 3, 2007, pp. 25-30.

-HOOK W., Steven, ZHANG, Guang, « Japan's Aid Policy since the Cold War: Rhetoric and Reality », **Asian Survey**, Vol. 38, No. 11, 1998, pp. 1051-1066.

-HUGHES, Christopher W. « Japan's 'Resentful Realism' and Balancing China's Rise », **The Chinese Journal of International Politics**, Vol. 9, No. 2, 2016, p. 111.

-ISHIZUKA, Katsumi. « Japan's New Role in Peace-building Missions », **East Asia**, Vol. 23, No. 3, 2006, pp. 3–21.

-KATADA, Saori. « Japan's Two-Track Aid Approach : The Forces behind Competing Triads », **Asian Survey**, Vol. 42, No. 2, 2002, pp. 320–342.

-KATADA, Saori. « Why did Japan Suspend Foreign Aid to China ? Japan's Foreign Aid Decision-Making and Sources of Aid Sanction », **Social Science Japan Journal**, Vol. 4, No. 1, 2001, pp. 39-58.

-KATSUMATA, Makoto. « La politique japonaise de l'aide depuis la fin de la Guerre froide : Société civile et relations Nord-Sud », **Tiers-Monde**, Vol. 38, No. 151, 1997, pp. 553-566.

-KAWAI, Masahiro, TAKAGI, Shinji. « Japan's Official Development Assistance: Recent Issues and Future Directions », **Journal of International Development**, Vol. 16, No. 2, 2004, pp. 255–280.

-KAWAKATSU UEKI, Chikako. « Japan's China Strategy: The End of Liberal Deterrence? », **Security Challenges**, Vol. 16, No. 3, 2020, pp. 58-63.

-KIM, Yoon-Ho. « A Bureaucratic Politics Approach to Japan's Official Development Aid Policy: Ministerial Motives and Their Reflections on the Foreign Aid Expenditures, 1960s-2000 », **Journal of International and Area Studies**, Vol. 18, No. 1, 2011, pp. 19-48.

-KUONG, Teilee. « Legal Assistance in the Japanese ODA : the Spark of a New Era », **Asian Journal of Law and Society**, Vol. 5, 2018, pp. 271-287.

-LEWIS-WORKMAN, Steven. « International Norms and Japanese Foreign Aid », **Asian Perspective**, Vol. 42, 2018, pp. 85–120.

-MIYASHITA, Akitoshi. « Gaiatsu and Japan's Foreign Aid: Rethinking the Reactive–Proactive Debate », **International Studies Quarterly**, Vol. 43, No. 4, 1999, pp. 695-732.

-MORAVCSIK, Andrew. « Taking Preferences Seriously : A Liberal Theory of International Politics », **International Organization**, Vol. 51, No. 4, 1997, pp. 513-553.

-MULDAVIN, Joshua. « Aiding Regional Instability? The Geopolitical Paradox of Japanese Development Assistance to China », **Geopolitics**, Vol. 5, No. 3, 2000, pp. 22-47.

-NAKAGAWA, Junji. « Legal Problems of Japan's ODA Guidelines - Aid and Democracy, Human Rights and Peace », **The Japanese Annual of International Law**, No. 36, 1993, pp. 76-99.

-PAJON, Céline. « Understanding the Issue of U.S. Military Bases in Okinawa », **Asie.Visions**, No. 29, 2010.

-POTTER, David M. « Peacebuilding and the 'Securitization' of Japanese Foreign Aid », **The Securitization of Foreign Aid**, Palgrave MacMillan, 2016, pp. 85-112.

-PRESSELLO, Andrea. « Japanese diplomacy during the Cambodian peace process and Japan's post-Cold War role in Southeast Asia: the legacy of the Fukuda Doctrine, 1989–1993 », **Japan Forum**, Vol. 26, No. 1, 2014, pp. 1-24.

-PRESSELO, Andrea. « The Fukuda Doctrine and Japan's Role in Shaping Post-Vietnam War Southeast Asia », **Japanese Studies**, Vol. 34, No. 1, 2014, pp. 37-59.

-RIX, Alan. « Book Review : The Manner of Giving: Strategic Aid and Japanese Foreign Policy by Dennis T. Yasutomo », **The Journal of Japanese Studies**, Vol. 13, No. 2, 1987, pp. 508-513.

-RIX, Alan. « Japan's Foreign Aid Policy: A Capacity for Leadership? » **Pacific Affairs**, Vol. 62, No. 4, 1990, pp. 461-475.

-SÖDERBERG, Marie. « Can Japanese Foreign Aid to North Korea Create Peace and Stability? », **Pacific Affairs**, Vol. 79, No. 3, 2006, pp. 433-454.

-SÖDERBERG, Marie. « Japan's ODA as Soft Power », **Japan in decline: Fact or fiction?**, Brill, 2011, pp. 37-54.

-SUNAGA, Kazuo. « The Reshaping of Japan's Official Development Assistance (ODA) Charter », **FASID Discussion Paper on Development Assistance**, No. 3, 2004.

-TAKAMINE, Tsukasa. « A new dynamism in Sino-Japanese security relations: Japan's strategic use of foreign aid », **Pacific Review**, Vol. 18, No. 4, 2005, pp. 439-461.

-UEDA, Hideaki. « Japan's Aid Policies and Institutions », **Journal of International Development**, Vol. 7, No. 2, 1995, pp. 245-251.

-VOICILA, Adina. « Cosmopolitan Perspectives on Japan's Official Development Assistance », **Europolity**, Vol. 13, No. 1, 2019, pp. 133-162.

-WALTZ, Kenneth. « The Emerging Structure of International Politics », **International Security**, Vol. 18, No. 2, 1993, pp. 44-79.

-XIANFEN, Xu. « Gratitude and Resentment in China-Japan Relations: Japan's Official Development Assistance and China's Renunciation of War Reparations », **Asian Perspective**, Vol. 42, No. 4, 2018, pp. 501–526.

-YAMAMOTO, Raymond. « The trajectory of ODA's strategic use and reforms– from Nakasone Yasuhiro to Abe Shinzō », **Australian Journal of International Affairs**, Vol. 74, No. 6, 2020, pp. 633-648.

Sources numériques

-« Charte des Nations Unies, Chapitre I : Buts et principes », Organisation des Nations Unies, <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/chapter-1>

-« China's Economy is Now the World's Second Largest », **BBC News**, 14 Février 2011, <https://www.bbc.com/news/av/business-12445925>

-« Development Aid Rose in 2009 and Most Donors Will Meet 2010 Aid Targets », **U.S. Mission in Geneva**, 15 Avril 2010, <https://geneva.usmission.gov/2010/04/15/development-aid-rose-in-2009-and-most-donors-will-meet-2010-aid-targets/>

-« McCarthyist Whiff in US Japan Bashing », **The Financial Times**, 27 Mars 1990, <https://www.afr.com/politics/mccarthyist-whiff-in-us-japan-bashing-19900327-j8kl7>

-« Occupation and Reconstruction of Japan, 1945–52 », **United States Department of State**, <https://history.state.gov/milestones/1945-1952/japan-reconstruction>

-« Japan urges African nations to stand together over Ukraine », **NHK World Japan**, 26 Mars 2022. <https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/news/356865/>

-« Japan to help African Countries escape China's 'Debt Trap' », **Kyodo News**, 26 Mars 2022, <https://english.kyodonews.net/news/2022/03/eb372bebf50b-japan-to-help-african-countries-escape-chinas-debt-trap.html>

-AKIMITO, Daisuke. « Japan's Changing ODA Diplomacy », **The Diplomat**, 10 Février 2022, <https://thediplomat.com/2022/02/japans-changing-oda-diplomacy/>

-COCKBURN, Patrick. « U.S. Finally Ends Vietnam Embargo », **The Independent**, 4 Février 1994, <https://www.independent.co.uk/news/world/us-finally-ends-vietnam-embargo-1391770.html>

-CONDON, Stephanie. « Donald Trump: Japan, South Korea might need nuclear weapons », **CBS News**, 29 Mars 2016, <https://www.cbsnews.com/news/donald-trump-japan-south-korea-might-need-nuclear-weapons/>

-FACKLER, Martin. « China Premier Hopeful About Japan », **Associated Press**, 10 Novembre 2000, <https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=n5h&AN=af800bceec67ce7836c5e3f57dc7ae7b&site=eds-live>

-FALLOWS, James. « Containing Japan », **The Atlantic**, Mai 1989, <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/1989/05/containing-japan/376337/>

-FRANKEL, Max. « "Japan Inc." and the "Nixon Shocks" », **The New York Times**, 25 Novembre 1971, <https://www.nytimes.com/1971/11/25/archives/-japan-inc-and-nixon-shocks-china-currency-and-textiles-bring-a.html>

-GRIBKOVA, Darya. « Humanitarian Activities of Japan », **PICREADI**, <https://www.picreadi.com/japan-humanitarian-activities>

-HEIJMANS, Philip, TAN, Kwan Wei Kevin. « Japan's Refusal to Sanction Myanmar Undermines Biden's Strategy », **Bloomberg**, 20 Juin 2020, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-06-19/japan-s-refusal-to-sanction-myanmar-over-abuses-undermines-biden-s-strategy>

-JALLOH, Abu-Bakarr, WAN, Fang. « Resistance growing to Chinese presence in Zambia », **Deutsche Welle**, 9 Avril 2019, <https://www.dw.com/en/resistance-growing-to-chinese-presence-in-zambia/a-47275927>

-KASAI, Teppei. « Japan's Cold-Blooded Approach to the Rohingya Crisis », **Human Rights Watch**, 20 Juin 2019, <https://www.hrw.org/news/2019/06/20/japans-cold-blooded-approach-rohingya-crisis>

-MASAAKI, Kameda. « Japan adopts new aid policy, may aid foreign militaries », **Japan Times**, 10 Février 2015, <https://www.japantimes.co.jp/news/2015/02/10/national/politics-diplomacy/japan-adopts-new-aid-policy-may-aid-foreign-militaries/>

-MASUDA, Masayuki. « Japon-Chine : un tournant dans l'Aide publique au développement », **Perspectives chinoises**, Vol. 76, 2003, <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/77>

-RYALL, Julian. « Can Japan compete with China over development aid? », **Deutsche Welle**, 22 Février 2018, <https://www.dw.com/en/can-japan-compete-with-china-over-development-aid/a-42694035>

-TAKADA, Masayuki. « Japan's ODA to China ends after 40 years and 3.6 trillion yen », **The Asahi Shimbun**, 1 Avril 2022, <https://www.asahi.com/ajw/articles/14588033>

-TANNOUS, Manon-Nour, PACREAU, Xavier. « Que recouvre la notion de puissance en relations internationales ? », **Vie Publique**, 2019, <https://www.vie-publique.fr/fiches/269789-que-recouvre-la-notion-de-puissance-en-relations-internationales>

Documents officiels

-« The Constitution of Japan », **Prime Minister of Japan and his Cabinet**, https://japan.kantei.go.jp/constitution_and_government_of_japan/constitution_e.html

-« Agreement Between Japan and the Mongolian People's Republic on Economic Cooperation », **United Nations Treaty Series**, no. 16927, <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/Volume%201103/volume-1103-I-16927-English.pdf>

-« Kakugi kettei : Ajia shokoku ni taisuru keizai kyoryoku ni kansuru ken », Gaiko shiryokan, 1953. (« Décision du cabinet : Politique sur la coopération économique avec les pays de l'Asie », Archives diplomatiques, 1953.)

-Global Issues Cooperation Division of the Ministry of Foreign Affairs of Japan, **The Trust Fund for Human Security for the "Human-centered" 21st Century**, 2010.

-Ministry of Foreign Affairs of Japan, « History of Official Development Assistance », **Japan's ODA Annual Report 1994**, <https://www.mofa.go.jp/policy/oda/summary/1994/1.html#:~:text=In%201969%2C>

[%20the%20Development%20Assistance,their%20Gross%20National%20Product%20\(GNP\)](#)

-Ministry of Foreign Affairs of Japan, *Japan's Official Development Assistance White Paper* 2006,

<https://www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2006/ODA2006/html/honpen/hp202020401.htm>

-Ministry of Foreign Affairs of Japan, **Japan's Official Development Assistance White Paper 2013**, <https://www.mofa.go.jp/policy/oda/white/2013/pdfs/all.pdf>

-Ministry of Foreign Affairs of Japan, **Action from Japan on 'Conflict and Development**,

https://www.mofa.go.jp/mofaj/gaiko/oda/bunya/conflict/pdf/action_from_japan.pdf

-Ministry of Foreign Affairs of Japan, « Uniqueness of TICAD », 2016, https://www.mofa.go.jp/af/af1/page22e_000767.html



Biographie



TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite : **T.C. GALATASARAY ÜNİVERSİTESİ**
Enstitü : **SOSYAL BİLİMLER ENSTİTÜSÜ**
Hazırlayanın Adı Soyadı : **Ryo Malik ÇAYMAZ**
Tez Başlığı : **Uluslararası İlişkiler Teorileri Çerçevesinde
Japonya'nın Dış Yardımlar Politikası**
Savunma Tarihi : **07 / 07 / 2022**
Danışman : **Doç. Dr. Menent SAVAŞ-CAZALA**

JÜRİ ÜYELERİ:

Unvan, Ad-Soyadı

İmza

Doç. Dr. Menent SAVAŞ-CAZALA

Dr. Öğretim üyesi Tolga BİLENER

Prof. Dr. Julien CAZALA

Prof. Dr. M. Yaman ÖZTEK

Enstitü Müdürü